

Chapitre IV Le règne de Ḫattušili III (c.1265-1240 av. J.C.)³⁸²

1) Le Grand Roi, la reine Puduhepa et la famille royale

a) Le couple royal

Le nouveau Grand Roi était le premier « usurpateur » à être monté sur le trône de Ḫatti depuis Muwatalli I, l'antique souverain qui avait régné deux siècles auparavant (c.1470-1465 av. J.C.). Cette situation a pesé sur Ḫattušili et son épouse. Les prières du couple royal montrent son inquiétude concernant sa légitimité. Le fait que le roi déchu et ses partisans aient été épargnés était un premier signe de l'obligation où se trouvait le couple royal de tenir compte du sentiment général en pays hittite et dans les royaumes vassaux. Dans la prière adressée à la déesse Soleil d'Arinna, considérée comme l'épouse du dieu de l'Orage de Ḫatti et la mère des dieux de l'Orage de Nerik et de Zippalanda (CTH 383)³⁸³, Ḫattušili et Puduhepa font la revue des « fautes » commises par leurs prédécesseurs qui avaient courroucé les dieux. Sont ainsi dénoncées les procédures engagées par Muršili II à l'encontre de la reine Tawanna, celles de Muwatalli II à l'égard de Danuhepa ainsi que le transfert de la capitale à Tarhuntasša. L'affaire d'Urhi-Tešub est invoquée ensuite. La libération et la reconstruction de Nerik étaient les actes de piété des nouveaux monarques qui leur faisaient espérer l'oubli des fautes commises par eux-mêmes et par leurs prédécesseurs.

Puduhepa, dans sa prière à la même déesse et aux divinités de son cercle, revient sur la jeunesse et la carrière de son mari avant d'en appeler à la pitié des divinités (CTH 384)³⁸⁴.

Tous les textes émanés du couple royal ont visé à une justification du « péché originel » qu'était leur usurpation du trône, accomplie en contradiction avec les règles de succession

³⁸² Cf. H.Klengel, *Geschichte*, 1999, 235-273 ; T.Bryce, *The Kingdom*, 2005, 266-294 ; J.Klinger, *Die Hethiter*, 2007, 108-112.

³⁸³ I.Singer, *Hittite Prayers*, n°21, 2002, 97-101.

³⁸⁴ Ibid., n°22, 101-105.

établies par le roi Télipinu. « L'apologie du roi » est le meilleur exemple de cette obligation et on a, à juste titre, établi un parallèle entre le rescrit de Télipinu, autre « usurpateur », et « l'apologie » de Ḫattušili III³⁸⁵.

L'inquiétude des deux époux avait des raisons évidentes. La révolte d'une partie des pays louvites semble avoir été la conséquence de l'usurpation du trône hittite alors que les manœuvres de diversion du roi déchu, Urhi-Tešub, se sont poursuivies pendant de longues années et ont impliqué les puissances étrangères, Babylone, Aššur, Aḥhiyawa et Egypte.

b) Les problèmes familiaux : Nerikkaili, Tuthaliya et Kurunta
 Par ailleurs Ḫattušili avait des problèmes personnels et familiaux dont les répercussions politiques pouvaient être graves. Il est quasiment certain qu'il avait été marié avant de rencontrer, alors qu'il était quadragénaire, Puduhepa. Le premier *tukkanti* du règne, le prince Nerikkaili, était très probablement issu de cette première union³⁸⁶. Les efforts de la reine Puduhepa ont ouvertement visé à mettre en avant son fils aîné, Tuthaliya et à le pousser au trône. Il finira en effet par prendre la place de Nerikkaili, auquel il rendra apparemment sa fonction et son titre après être monté sur le trône. Si on rejette cette solution il faut admettre l'existence de deux *tukkanti* Nerikkaili successifs, un fils de Ḫattušili III et un fils de Tuthaliya IV, ce qui est peu vraisemblable, le soi-disant « second Nerikkaili » étant attesté dès le début du règne de son père supposé, jeune à cette époque. Il est au contraire fort probable, comme le propose F. Imparati, que « l'apologie » (ou « autobiographie ») du roi ait visé avant tout à promouvoir la

candidature du prince Tuthaliya à la magistrature suprême aux dépens de son demi-frère aîné, Nerikkaili³⁸⁷.

Une option différente a été défendue par Ph. Houwink ten Cate (et acceptée comme plausible par Th. van den Hout). Pour lui le premier *tukkanti* dégradé par le Grand Roi au profit de Tuthaliya n'aurait été autre que le fils de Muwatalli, Kurunta, roi de Tarhuntashša, adopté par Ḫattušili³⁸⁸, qui se confondrait avec le prince du même nom mentionné par la lettre Tawagalawa et désigné par l'auteur de celle-ci comme « mon fils » ou comme le *tartennu/ tukkanti*, ce qui est exclu si on fait, ce qui est le plus vraisemblable, de Muwatalli II l'expéditeur de la tablette originale, destinée au roi d'Aḥhiyawa, CTH 181 (KUB XIV 3) étant sa réplique.

La reine, dans une lettre adressée au pharaon après la conclusion de la paix avec l'Egypte se vante de sa nombreuse progéniture et du soin qu'elle prend à élever tous les enfants du palais, les siens et ceux des autres princesses³⁸⁹. Le DUMU.LUGAL (prince royal) Ḫuzziya, futur GAL.MEŠEDI sous le règne de son frère ou demi-frère, Tuthaliya IV, n'était peut-être que son beau-fils³⁹⁰. En effet dans le texte fragmentaire d'un protocole, KUB XXVI 18 (CTH 275.i.6), Tuthaliya IV fait de ses seuls descendants les candidats potentiels à sa succession à l'exclusion de ceux d'Urhi-Tešup, de Ḫuzziya et de Kurunta, ce qui semble faire de Ḫuzziya le membre d'une branche de la famille royale autre que la lignée

³⁸⁵ F. Imparati, « Apology of Hattusili III or Designation of his Successor? », *Studio Historiae Ardens. Fs Ph. Houwink ten Cate*, 1995, 143-157 ; contra Th. van den Hout, op.cit., 96-105 ; cf. A. Hagenbuchner, « War der ^{LU}*tukkanti* Neriqqaili ein Sohn Hattusili III? », *SMEA* 29, 1992, 111-126.

³⁸⁶ Ph. Houwink ten Cate, *JEOL* 28, 1983/1984, 37 et n.17 ; *ZA* 82, 1992, 239-249 et 259-268 ; *AoF* 23, 1996, 45-47, fait de Nerikkaili un fils de Puduhepa très jeune lors de l'avènement de son père ; cf. Th. van den Hout, *StBoT* 38, 1995, 88-89.

³⁸⁷ E. Edel, *ÄHK* I, n°105 (KUB XXI 38) ; II, §181, 324-344.

³⁸⁸ D. Easton, *JCS* 33, 1981, 24-30 ; Th. van den Hout, *StBoT* 38, 105-108.

des fils de Puduhepa³⁹¹. Plusieurs autres princes, Tašmi-Šarruma (probablement le futur Tuthaliya IV)³⁹², Ḫešni³⁹³ et Ḫannuti³⁹⁴ étaient plus probablement les fils de la reine. Deux des filles de Ḫattušili et de Puduhepa ont épousé successivement le pharaon Ramsès II alors que la princesse Gaššulawiya, a convolé en justes noces avec Bentešina, le roi d'Amurru³⁹⁵ et que la sœur de celle-ci, Kilušhepa, devenait reine d'Išuwa après son mariage avec le roi vassal de ce pays, Ari-Šarruma³⁹⁶.

Il était de toute façon nécessaire pour le Grand Roi de régler la situation de son neveu Kurunta, fils de Muwatalli, que la plupart des spécialistes considèrent comme un frère ou un demi-frère d'Urhi-Tešub, né comme lui d'une « épouse secondaire (*MUNUS EŞERTU*) » du Grand Roi.

I.Singer estime au contraire que le prince était le fils de Muwatalli II et de son épouse supposée, la reine Danuhepa. Même si on rejette cette hypothèse il n'en reste pas moins que Kurunta avait des droits au trône au même titre qu'Urhi-Tešub. La tablette de Bronze qui a conservé le texte intégral du traité conclu par le roi Tuthaliya IV avec son cousin Kurunta devenu par la volonté de Ḫattušili III roi de Tarḫuntaša, précise le caractère des relations étroites qui avaient uni ce dernier à son

³⁹¹ E.von Schuler, *Heth.Dientanw.*, 21 ; A.Hagenbuchner, *SMEA* 29, 1992, 114 ; Th.van den Hout, *StBoT* 38, 100-102 (KUB XXVI 18).

³⁹² Th.van den Hout, *StBoT* 38, 197-199.

³⁹³ Ibid., 206-211.

³⁹⁴ Ibid., 199.

³⁹⁵ I.Singer, « A Concise History of Amurru », Appendix 3, in Sh.Izre'el, *Amurru Akkadian : A Linguistic Study* II, Atlanta 1991, 135-195, pp.167-169.

³⁹⁶ H.G.Gütterbock, « Hittite Hieroglyphic Seal Impressions from Korucutepe », *JNES* 32, 1973, 135-147, pp.137-141; J. de Roos, « Who was Kilushepa ? », *JEOL* 29, 1985/1986, 74-83 ; I.Singer, *UF* 23, 1991, 327-328 ; Ph.Houwink ten Cate, « The Title DUMU.MUNUS.GAL as applied to Gassul(iy)yawiyas and Kilushebat », *AoF* 23, 1996, 49-53.

père et à lui-même³⁹⁷ : « Quand mon père, Ḫattušili, fit la guerre à Urhi-Tešub, fils de Muwatalli, et le déposa de la royauté, Kurunta ne fut coupable d'aucune faute. Bien que le peuple du Hatti ait commis une faute, Kurunta ne fut impliqué d'aucune façon (dans l'affaire). Auparavant Muwatalli, le roi, l'avait confié à mon père, Ḫattušili, afin qu'il l'élève et mon père l'avait élevé en effet » (Bo 86/299 §2 : I 6-13). Kurunta avait donc passé sa jeunesse à Ḫakpiš et avait été le compagnon du jeune prince Tuthaliya né au plus tôt en 1273 av. J.C. si on admet, ce qui semble assuré, que ce dernier est bien le fils de Puduhepa³⁹⁸. Une différence d'âge entre les deux enfants royaux existait sans doute mais ne devait pas être très grande. Lors du coup d'état Tuthaliya avait 7 ou 8 ans, Kurunta une dizaine ou une douzaine d'années tout au plus. Les deux princes, à en croire la tablette de bronze, avaient noué dès leur jeunesse des liens d'amitié de caractère personnel et aussi politique :

« Alors que Moi, Tuthaliya, Grand Roi, je n'étais pas encore devenu roi, le dieu nous engagea, Kurunta et moi-même, dans un pacte d'amitié et, dès lors, nous nous sommes estimés et aimés l'un l'autre. Nous sommes devenus alliés par serment : « Que l'un protège l'autre ! ». A cette époque mon père avait installé mon frère aîné dans la charge de *tulkanti* alors que je n'avais pas encore été désigné pour la royauté. Mais, dès cette époque, Kurunta me protégea et prêta le serment suivant concernant ma personne : « Même si ton père ne t'installe pas dans (l'expectative de) la royauté, je te protégerai toi seul dans la position, quelle qu'elle soit, dans laquelle ton père t'aura installé et je serai ton sujet ! ». Je prêtai (alors) le serment suivant à Kurunta : « Et (moi) je te protégerai ! »

³⁹⁷ H.Otten, *Die Bronzetafel aus Boğazköy : ein Staatsvertrag Tuthaliyas IV.*, *StBoT, Beiheft* 1, Wiesbaden 1988, 10-11 (§§ 2-3 et §§13-14) ; G.Beckman, *HDT* n°18c, 108-117, pp.108-109, 112.

³⁹⁸ Contra Th.van den Hout, *The Purity of Kingship*, passim, qui voit au contraire en Tuthaliya le beau-fils de Puduhepa, né d'une première union de Ḫattušili, ce qui est paradoxal.

Et quand mon père déposa mon frère qu'il avait installé dans la charge de *tukkanti* et que mon père eut constaté le respect et l'affection (qui existaient) entre Kurunta et moi-même, mon père nous réunit ensemble et nous fit prêter un serment :

« Que chacun (de vous deux) protège l'autre ! ». Ainsi mon père nous fit prêter un serment et nous devîmes alliés par serment. Et Kurunta me protégea et d'aucune façon ne brisa les serments qu'il m'avait prêtés. Moi, Mon Soleil, je lui ai parlé ainsi : « Si les dieux me reconnaissent et que je devienne roi, de ma part il n'y aura que des bonnes choses pour toi » (BT §13-14 : II 31-52).

Ce texte exclut absolument que Kurunta ait été le *tukkanti* installé puis déposé par le roi Ḫattušili III. L'investiture de Kurunta, âgé probablement d'une douzaine d'années, en tant que roi de Tarhuntassa est en effet présentée par « l'apologie » comme l'un des premiers actes du Grand Roi après la réussite de son coup d'état. Ayant rappelé son affection pour son frère, Ḫattušili ajoute en effet : « Je pris mon [neveu], Kurunta, et je l'installai dans la royauté là, en cette place que mon frère avait construite, dans la cité de Tarhuntassa » (Hatt., IV 62-64). I.Singer est revenu il y a peu sur le texte fragmentaire KUB XXI 37 (CTH 85.2) dont une phrase avait été comprise comme signifiant que tout Ḫattuša avait été mis dans les mains du prince Ulmi-Tešub, fils de Muwatalli, lors de la guerre civile, ce que l'âge probable du prince à cette date rend de toute façon invraisemblable (XXI 37 : 37') : « ^{URU} Ḫattušan humandan ANA "Ulmi-Tešub [...]" ». Or la majorité des spécialistes accepte maintenant l'idée, défendue d'abord par H.G.Güterbock³⁹⁹, qu'Ulmi-Tešub n'est autre que Kurunta désigné ici par son second nom hourrite et qu'il n'a pas été le successeur de Kurunta⁴⁰⁰ et encore moins son prédecesseur

installé à Tarhuntassa par son « frère » Muršili III lors du retour de ce dernier à Ḫattuša⁴⁰¹. Il n'est pas sûr par ailleurs que ce prince, Ulmi-Tešub/Kurunta, ait été le bénéficiaire de l'adoption mentionnée quelques lignes plus bas dans le texte (l.40'), mais il est quasiment certain que cette tablette, qui a conservé la teneur d'un serment prêté à Ḫattušili par tout le « peuple » (LÚ.MEŠ ^{URU} *HATTI pankus*), certainement lors de sa prise de pouvoir ou peu après, a repris la demande faite par lui à l'assemblée des dignitaires et des guerriers (le *pankus*) de ne reconnaître et de ne prêter serment qu'à ses descendants et non à ceux d'Urhi-Tešub, lequel est accusé de lui avoir infligé de mauvais traitements mais dont les partisans ne seront pas exposés à la vengeance du vainqueur qui souhaite une réconciliation générale (*ibid.*, 7'-17') bien qu'Urhi-Tešub l'ait maltraité et ait violé son serment envers Arma, le dieu-Lune (*ibid.*, 18'-36'). La loyauté qui est réclamée à la « congrégation » envers Ulmi-Tešub/Kurunta est donc certainement, comme le préconise I.Singer, liée à la reconnaissance de ce dernier en tant que roi de Tarhuntassa, selon la volonté du nouveau Grand Roi, par les dignitaires et le « peuple » hittite (*ibid.*, 37'-44')⁴⁰².

Bien que la documentation disponible semble montrer que Kurunta a été installé dans l'ancienne capitale de son père très tôt dans le règne de son oncle, les annales de ce dernier apportent la preuve qu'une invasion partie des pays de Lukka a balayé une grande partie du sud et du centre de l'Anatolie à cette même époque. Il a certainement fallu attendre le succès de la contre-offensive menée par le Grand Roi pour que Kurunta puisse s'installer effectivement dans le domaine qui lui était destiné. Des modifications des termes du traité ont été en partie la conséquence de cette situation.

³⁹⁹ H.G.Güterbock, *JNES* 20, 1961, n.3 p.86 ; O.R.Gurney, *AnSt* 33, 1983, n.7 p.98 ; démonstration de G.F. del Monte, « Ulmi-Tešub Re di Tarhuntaša », *EVO* 14/15, 1991/1992, 123-148, pp.141-147.

⁴⁰⁰ H.Otten, 1988, 6 ; Th.Houwink ten Cate, *BiOr* 51, 1994, 233 ; Th.van den Hout, *Der Ulmitešub-Vertrag*, 1995, 11-19 ; C.Mora, *Hittite Studies*, *Fs H.Hoffner*, 2003, 295.

⁴⁰¹ A.Archi, *SMEA* 14, 1971, 203 ; F.Imparati, *RHA* 32, 1974, 132-133 ; H.Otten, *StBoT Beih.* 1, 1988, 7.

⁴⁰² I.Singer, « The Fate of Hattusa during the Period of Tarhuntassa's Supremacy », *Kulturgeschichten*, *Fs V.Haas*, 2001, 395-403, pp.399-402.

2) Les menaces extérieures

a) Les relations avec le Ḫanigalbat et Aššur :

la lettre KBo I 14

Le roi d'Aššur, Adadnirari I, avait vaincu le Ḫanigalbat (c.1270 av. J.C.) mais il n'avait pas réussi, comme la suite l'a montré, à pacifier tout le pays. Le roi vaincu, Wašašatta, avait échappé. Ḥattušili, du fait de sa situation précaire après son coup d'état, avait intérêt à entretenir de bonnes relations avec l'Assyrie. Il a adressé à Adadnirari une lettre, KBo I 14, dont la perte de ses premières lignes laisse apparemment dans l'anonymat l'expéditeur et le destinataire du message. Mais la mention des envoyés assyriens maltraités par Urhi-Tešub, alors que lui-même se vantait de bien traiter, tout en le retenant à sa cour, l'envoyé assyrien, Bēl-qarrād ("EN.UR.SAG), et la situation du Ḫanigalbat décrite par son auteur prouvent que la missive est antérieure à l'avènement du roi Salmanasar I en Assyrie (1263-1234 av. J.C.) et à l'annexion définitive du pays par ce souverain au début de son règne, bien qu'A.Goetze, qui a publié la tablette, fasse de ce dernier le correspondant du roi hittite⁴⁰³. La missive rédigée en akkadien, selon la pratique diplomatique respectée par toutes les puissances, aurait dû être expédiée à son destinataire et se retrouver à Aššur. Sa présence dans les « archives » de Boğazköy est insolite. En général ce sont les « copies » ou les « brouillons » hittites des textes de ce genre qui étaient conservés à Ḥattuša. Il est vraisemblable qu'un événement imprévu, probablement le décès du roi d'Aššur, explique que la lettre qui lui était destinée soit restée dans la capitale hittite.

Ḫattušili a pris le pouvoir alors qu'Adadnirari régnait depuis longtemps dans son pays. A l'avènement de ce dernier (1295

av. J.C.) Muršili II vivait ses dernières années ou terminait son règne en Ḥatti et il est difficile de choisir la bonne restauration de la ligne 4 du verso de KBo I 14, où le roi hittite parle des présents offerts à son correspondant par l'un de ses prédécesseurs immédiats, soit Muršili II, son père ['ABI'], soit Muwatalli II, son frère ['AHI'], lors de l'avènement de celui-ci. La première partie de la lettre est le seul document qui nous renseigne sur la situation de l'ex-pays de Mitanni et sur ses relations avec le Ḥatti à cette époque :

« Les gens de] Turira ne cessent de piller mon pays. [D'un côté ils pil]lent [constam]ment le pays de Kark]emiš, d'un autre côté [ils pillent constam]ment le pays d'Aštata (?). Le roi du pays de Ḫanigalbat ne cesse de là de m'écrire [ainsi] : « Turira est à moi ! C'est pourquoi je ne cesse de t'écrire ». [Le pays] de Turira est à moi ou bien le pays de Turira est à toi et le roi de Ḫanigalbat n'est en rien concerné par l'affaire de Turira. Ne sais-tu pas que ceux de Turira ne cessent de piller mon pays ? Ils ramènent constamment leur butin à Turira. Mes sujets quand ils s'enfuient n'ont-ils pas l'habitude d'aller à Turira ? Si la cité de Turira est à toi, frappe-la ! Quant à mes sujets qui sont dans la cité, ne saisis pas leurs biens. Si Turira n'est pas à toi, écris le moi que je puisse la frapper. Quant à tes soldats qui se trouvent dans la cité, leurs biens ne seront pas saisis. Contre moi, le Lion, pourquoi les gens de Turira seraient-ils irrités ? » (KBo I 14 ro 6-19).

Le roi hittite auteur de la lettre abordait ensuite le problème de la production et du stockage du fer (ou de l'acier) de qualité que son correspondant réclamait ainsi que celui d'une armure de ce métal. Ḥattušili s'excusait de ne pouvoir le satisfaire du fait de la mauvaise saison et de ce que l'entrepôt de Kizzuwatna était vide. Mais promesse était faite d'un envoi dès que les circonstances le permettraient. En attendant une dague d'acier était adressée au monarque assyrien. D'autres produits de la métallurgie anatolienne (des armures) seraient expédiés après leur finition (*ibid.*, ro 20-29). Ce passage a fait couler beaucoup d'encre et encouragé l'idée, exagérée, que les

⁴⁰³ A.Goetze, *Kizzuwatna*, 1940, 26-33 ; A.Hagenbuchner, *KdH* n°195, 267-269 ; cf. M.B.Rowton, *JCS* 13, 1959, 1-7 ; A. Harrak, *A&H*, 1987, 68-75 ; C.Mora, *SVOA* 2, 2000, 773-774 (KBo I 14) ; C.Mora, M.Giorgieri, *HANE/M*, 2003, 57-75 ; B.I.Faist, *AOAT* 265, 22-28 ; G.Wilhelm, *TUAT* 3, 2006, 238-240.

Hittites avaient le monopole de la production de fer et d'acier à cette époque⁴⁰⁴.

Au verso de la tablette le roi hittite se plaignait, après avoir mentionné le Grand Roi de Karduniaš (Babylone), de ce que son correspondant ne lui ait pas envoyé d'ambassadeur (*mār Šipri*) et de cadeaux (dont de l'huile pour l'onction) lors de son avènement, comme c'était l'usage entre souverains de même rang (ibid., vo 1-10). Il satisfaisait ainsi à une demande ancienne du roi d'Assyrie d'être rangé parmi les « Grands Rois » au côté des souverains de Babylone, d'Egypte et de Hatti. Il terminait son message en expliquant qu'il retenait à sa cour son ambassadeur et celui de son correspondant, Bēl-qarrād, en attendant une lettre de celui-ci et en lui rappelant qu'il traitait bien l'envoyé assyrien alors qu'Urhi-Tesub avait agi brutalement envers ceux que le roi d'Aššur lui avait adressés, sûrement au cours des années précédentes (ibid., vo 11-19).

Ces lignes confirment que l'auteur de la tablette était monté depuis peu sur le trône et qu'il répondait au message d'un correspondant dont l'avènement avait été salué par son père ou son frère bien des années auparavant. Seuls Ḫattušili III, successeur d'Urhi-Tesub, et Adadnirari I ont eu des règnes qui répondent à ces conditions bien que le fait soit contesté⁴⁰⁵.

Il ressort du contenu de KBo I 14 que la situation des pays hourrites s'était modifiée rapidement après la conquête du pays par Adadnirari vers 1270 avant notre ère. Quelques années plus tard, vers 1266/1265 av. J.C., un « roi de Ḫanigalbat », qu'il est impossible de confondre avec le vice-roi assyrien qui portera ce titre, résidait à Turira, une place assez proche de Karkemiš, sous la protection d'une garnison assyrienne⁴⁰⁶. Ce personnage avait repris le contrôle de la partie occidentale du

pays et était reconnu et soutenu par les Assyriens. Il est peu probable qu'il s'agisse de Wašatta lui-même, bien qu'il ait échappé à la capture. Il est plus vraisemblable, à moins d'admettre qu'un descendant d'Artatama II et de Šutarna III ait été installé à Turira par le roi d'Aššur, qu'il s'agisse de son probable fils, Šattuara II, qui a correspondu avec le roi hittite. La proposition d'A.Skaist d'identifier l'affaire de Turira avec l'attaque menée contre Emar par un « roi des guerriers hourrites » sous le règne de Pilsu-Dagan, connue par des textes de Tell Meskene, dépend des synchronismes qu'on peut proposer pour des règnes dont les dates sont très imprécises. Si Pilsu-Dagan a régné à Emar alors qu'Aššur était gouvernée par Salmanasar (1263-1234 av. J.C.) ou par Tukulti-Ninurta (1233-1198), après la destruction du royaume de Ḫanigalbat (c.1260) par le premier de ces deux rois, l'idée d'A.Skaist, qui date ce dernier événement de 1258 av. J.C., semble difficilement acceptable⁴⁰⁷. Il est assez probable, bien qu'une autre solution puisse être proposée, que la mort d'Adadnirari a permis à Šattuara II d'établir son autorité sur une grande partie de son pays et de renouer définitivement avec la cour hittite.

b) Le Ḫanigalbat et l'Išuwa entre Hittites et Assyriens

La correspondance entre le roi hittite et le roi de Ḫanigalbat, à laquelle Ḫattušili faisait allusion en KBo I 14, s'est poursuivie alors que Šattuara II, débarrassé de la tutelle assyrienne (si on l'identifie au « roi installé à Turira » de cette lettre à Adadnirari), était redevenu le « fils », c'est à dire le vassal du roi de Hatti. Quelques messages lacunaires et d'interprétation difficile peuvent lui être attribués⁴⁰⁸ mais un seul, peut-être le dernier, est explicite :

⁴⁰⁴ C.Zaccagnini, « KBo IV 14 e il 'monopolio' hittita del ferro », *RSO* 45, 1970, 11-20.

⁴⁰⁵ C.Mora, M.Giorgieri, *HANE/M* 7, 2004, 57-75, voient en KBo I 14 un probable message de Tuthaliya IV à Tukulti-Ninurta, à une époque où le Ḫanigalbat était administré par des dignitaires assyriens.

⁴⁰⁶ RGTC 6, 442 (site inconnu).

⁴⁰⁷ A.Skaist, « The chronology of the legal texts from Emar », *ZA* 88, 1998, 64-67 ; cf. M.R.Adamthwaite, « Ethnic Movements in the thirteenth century B.C. as discernible from the Emar texts », *Abr Nahrain, Suppl.* 5, 1995, 98-104.

⁴⁰⁸ En particulier KBo XIII 65 (akkad.), « à Mon Soleil », qui mentionne Tašdu, H.G.Güterbock, *SBo* I, 37-38.

« Au Soleil, mon père, dis : ainsi (parle) le roi de Ḫanigalbat, ton fils. Que pour le Soleil, mon père, tout aille bien ! Je fais confiance au Soleil, mon père. Je parle ainsi : que le Soleil, mon père, veuille parler ainsi... Quelle faute ai-je commise contre mon père ? Et Ḫalpaziti, roi de Ḫalab (Alep) (et) Eḥli-Šarruma, roi d'Išuwa... ? Si un homme a deux « seigneurs de justice » (2 ameluti bele^{MES} dini-šu), l'un d'eux viendra à lui et l'autre non. Maintenant le roi d'Aššur, mon ennemi (^{LÚ}nakri-ya), a interrogé (l'oracle) et, en accord avec le dieu de l'Orage, mon seigneur, il agit (contre moi). Que mon père, le Soleil, le sache ! Je me tiens à Šiname et Eḥli-Šarruma m'a envoyé son messager (et) m'a écrit ceci : « Les serviteurs du Soleil [l'ont irrité] (?)... »⁴⁰⁹.

Cet appel au secours est un message tardif, peut-être ultime, d'un roi de Ḫanigalbat qui est à coup sûr Šattuara II. Le roi d'Alep mentionné dans la lettre est difficile à identifier car il est impossible de le confondre avec d'autres personnages de ce nom, scribes, augure ou commandant des « hoplites », connus par divers autres textes⁴¹⁰. Seul un Ḫalpaziti désigné comme « le prêtre », dont les enfants sont mis en relation avec Alep (KUB XXII 35 III 1', 9'), doit se confondre avec le roi de cette ville mentionnée en IBoT I 34. Šuppiluliuma avait installé son fils, le « prêtre » (^{LÚ}SANGA) Tēlipinu, sur le trône d'Alep et ses descendants avaient conservé leurs fonctions sacerdotales mais il faut fortement relever les dates que Th.van den Hout veut attribuer au personnage⁴¹¹. Le Ḫanigalbat n'existe plus au temps de Tukulti-Ninurta, comme l'ont bien montré

A.Harrak et d'autres⁴¹². Il est plus probable d'admettre que Ḫalpaziti, sans doute le petit-fils de Talmi-Šarruma, avait succédé au roi d'Alep présent à la bataille de Qadeš et jeté dans l'Oronte, dont le nom peut être lu *Ḫalpašulu<pi>⁴¹³.

Le règne d'un Eḥli-Šarruma (I) en Išuwa doit être daté dans ces conditions de l'extrême fin du règne de Muwatalli et des premières années de celui de Ḫattušili III.

Des textes de Boğazköy et les bulles retrouvées à Korucutepe, dans la région d'Elazığ, la Sophène classique, à l'est du Haut-Euphrate montrent que les princes de ce petit état conquis par Šuppiluliuma avaient noué des liens étroits avec la famille royale hittite. La reine Puduhepa a fait un vœu à la divinité pour obtenir la guérison du « fils du roi d'Išuwa », son très probable petit-fils, fruit du mariage de sa fille Kilušhepa avec le roi Ari-Šarruma/Ali-Šarruma⁴¹⁴. Ce fils malade ou un autre, nommé Eḥli-Šarruma, a été le témoin du traité conclu par le Grand Roi Tuthaliya IV avec Kurunta (la « tablette de bronze », BT IV 34). Il y figure comme simple prince (DUMU.LUGAL) et non comme roi, à une date postérieure à l'avènement du fils de Ḫattušili III, (c.1240 avant notre ère). Il est certain, le Ḫanigalbat ayant succombé sous les coups de Salmanasar I vers 1260 av. J.C. (en 1258 selon A.Skaist), que le roi d'Išuwa mentionné par la lettre du roi de Ḫanigalbat, IBoT I 34, était le grand-père homonyme du vassal de Tuthaliya IV, un roi *Eḥli-Šarruma I⁴¹⁵. L'usage de la papponymie dans le choix du nom de son probable petit-fils permet de replacer celui-là, le « grand-père » homonyme, à sa véritable époque, vers 1260 av. J.C.

⁴⁰⁹ A.Hagenbuchner, *KdH* n°213, 313-315 ; H.Klengel, « Zum Brief eines Königs von Ḫanigalbat (IBoT I 34) », *OR* 32, 1963, 280-291 ; GS I, 199-200 ; A.Harrak, *A&H*, 1987, 77-79 ; G.Beckman, *HDT* n°25, 142-143, Th.van den Hout, « Ḫalpaziti, König von Aleppo », *AoF* 25, 1998, 68-74.

⁴¹⁰ J.Freu, *ibid.*, 2003, 189-190, table p.192.

⁴¹¹ H.G.Güterbock, « Hittite Hieroglyphic Seal Impressions of Korucutepe », *JNES* 32, 1976, 137-140, n.8 p.139 (KBo XV 1 III 48-55 et KUB XV 3 IV 5-12) ; J.de Roos, « Who was Kiluš-hepa ? », *JEOL* 29, 1985/1986, 74-83 ; I.Singer, « The Title 'Great Princess' in the Hittite Empire », *UF* 23, 1991, 327-338, pp. 327-328.

⁴¹² J.Freu, *Histoire du Mitanni*, 190-192.

Dans son appel de détresse le roi de Ḫanigalbat parle de « deux seigneurs de justice » pour désigner le roi d'Aššur, son ennemi, auquel il reconnaît cependant des droits, et le roi de Ḫatti, son « père », ce qui suggère fortement qu'il avait été placé auparavant dans la dépendance de l'Assyrien. C'est exactement la situation dont Ḫattušili laisse entendre qu'elle était celle du roi hourrite peu après son avènement. Celui-ci, installé à Turira, cohabitait avec une garnison assyrienne. Il a sûrement profité, s'il s'agit bien de lui, du changement de règne à Aššur pour se libérer de cette tutelle et réoccuper le gros du territoire mitannien avec, probablement, l'appui des Hittites.

Un autre scénario est cependant envisageable si on fait l'hypothèse que le « roi de Turira » avait été intronisé par les Assyriens. Les tablettes mutilées KBo I 20 et KUB XXXI 47, étudiées par E. Weidner⁴¹⁶ et Ph. Houwink ten Cate⁴¹⁷ rendent en effet un autre son que IBoT I 34 :

« Pourquoi n'as-tu pas pris conseil ? Au temps où Adadnirari, le seigneur (^{ma}IŠKUR.ERIN.TAH EN), menait la guerre contre le pays de Ḫanigalbat tous ceux du Ḫanigalbat abandonnèrent leurs cités et entrèrent au [pays de Ḫatti]. A cette époque le roi *subriu* (hourrite) que [tu avais appelé (?)] à l'aide s'est levé contre moi et a saisi le trône. Il a pris toutes les cités et les réfugiés qui du pays de Ḫanigalbat étaient allés chez toi. Les villes et tous les réfugiés du pays de Ḫanigalbat qui s'étaient tournés vers toi, il les reprit tous... Mon seigneur, le roi *subriu* a eu...avec toi. Tout ton pays a été pillé. Si le pays de Ḫanigalbat est détruit aujourd'hui, quel bien en résulte-t-il pour toi ? » (KBo I 20 ro 8'-20' et vo 3'-9'). Texte à rapprocher d'un autre tout aussi énigmatique :

« Pourquoi es-tu allé à son aide et lui as-tu donné la royauté et l'as-tu placée régulièrement dans sa main et lui as-tu donné mon pays ? Mon dieu est venu à mon aide aussi longtemps que

⁴¹⁶ E. Weidner, « Assyrien und Ḫanigalbat », *Ugaritica* 6, 1969, 519-531, pp. 523-524 (KBo I 20).

⁴¹⁷ Ph. Houwink ten Cate, « Sidelights on the Aḥhiyawa Question from Hittite Vassal and Royal Correspondence », *JEOL* 28, 1983/1984, 33-79, pp. 68-79 ; A. Harrak, *A&H*, 1987, 80-83.

je me suis tenu devant mon sol (« que j'ai pris soin de mon pays »). Les *Subriu* (Hourrites) qui [du temps] de mon père et de mon grand-père sont venus chez toi puis sont revenus chez moi, ils se sont levés avec leurs biens et ont franchi les frontières de ton pays. Et ils y ont [con]duit leurs [troupeaux]. Et ils sont venus vers toi. Vraiment ils ont de nouveau franchi la frontière... les sujets qui me [reconnaissaient ?]... » (KUB XXXI 47 ro 9'-13', vo 1-8).

Si le pillage dont il est question dans le premier texte (KBo I 20 vo 5') est celui des gens de Turira dont se plaignait Ḫattušili en KBo I 14, la lettre qui parle d'Adadnirari au passé serait un témoignage sur la situation du Ḫanigalbat après la mort du roi d'Aššur. Dans l'hypothèse d'un prince installé par les Assyriens dans l'ouest du pays, à Turira, KBo I 20 serait l'un des exemplaires des lettres que celui-ci adressait fréquemment au roi hittite selon KBo I 14. Il se serait plaint dans son message à celui-ci des attaques du « protégé *subriu* » (hourrite) de ce dernier, à identifier à Šattuara II plutôt qu'à son père Wašašatta. L'homme des Assyriens installé dans l'ouest du pays, à Turira, serait donc, dans cette hypothèse, l'auteur de KBo I 20 et cette lettre serait l'un des nombreux messages qu'il aurait adressé au roi hittite si l'on en croit les dires de ce dernier en KBo I 14. La cassure de la ligne 13' du recto de KBo I 20 empêche de savoir si c'est le roi '*subriu*' ou le destinataire du message qui a appelé son partenaire à l'aide. Le choix fait par E. Forrer et E. Weidner fait de Wašašatta le *subriu* en question. On peut plutôt voir en lui son probable fils, Šattuara II⁴¹⁸. Les indices fournis par ce texte pourraient accréder l'idée que deux branches de la famille royale mitannienne ont continué à s'affronter après la mort de Tušratta, celle de Šattiwaza et de ses descendants, soutenue par les rois de Ḫatti et celle d'Artatama II et de Šutarna III, soutenue par les rois d'Aššur. Le roi installé à Turira aurait été l'un de ces derniers et aurait été chassé par le prétendant *subriu*, sans doute Šattuara II, qui avait l'appui des Hittites. La

⁴¹⁸ E. Forrer, *Forsch.* 1, 1926, 246-247 ; E. Weidner, *Ug.* 6, 1969, 523-524 ; Ph. Houwink ten Cate, *JEOL* 28, 1983/1984, 68-79, pp. 76-77.

documentation est insuffisante pour pouvoir choisir entre les diverses hypothèses qui peuvent être présentées à ce sujet.

Ph.Houwink ten Cate a rapproché de KBo I 20 le fragment hittite KUB XXXIII 47, ce qui est en effet très vraisemblable⁴¹⁹. Mais cet auteur voit en XXXIII 47 une lettre d'Adadnirari à Muwatalli II qui aurait été traduite en hittite, ce qui serait un cas unique dans toute la correspondance échangée entre les deux cours. De nombreux « brouillons » hittites de lettres internationales, parfois regroupés en « portefeuille » (Sammelafel) ont été conservés à Ḫattuša mais aucun exemplaire de missive rédigée en akkadien et traduite en hittite n'est connu. De plus il est exclu qu'Adadnirari ait parlé des mouvements de populations survenus au cours des règnes de son père, Arik den-ili (1307-1296 av. J.C.) et de son grand-père Enlil-nirari (1317-1308), rois faibles qui n'ont pas opéré profondément en pays hourrite où régnaient probablement Šattiwaza puis son fils (?) Šattuara I. Si la lettre en question avait pour auteur un roi d'Aššur il faudrait l'attribuer à Tukulti-Ninurta, le père et le grand-père mentionnés étant alors Salmanasar I et Adadnirari I, mais le Ḫanigalbat avait disparu avant le début de son règne. Il est aussi difficile de faire de XXXIII 47 un « brouillon » hittite dont l'inspirateur supposé pourrait être Urhi-Tešub, le père et le grand-père étant Muwatalli II et Muršili II. Il vaut mieux admettre, avec réserve, qu'il s'agit d'un message du « roi de Ḫanigalbat » installé à Turira sous la protection des guerriers d'Aššur qui aurait peu après changé de camp ou qui aurait été chassé par un allié des Hittites⁴²⁰. On pourrait aussi envisager que cette lettre ait été l'œuvre d'un vassal de l'un des deux Grands Rois. Mais aucune solution n'est vraiment satisfaisante et il vaut mieux ne pas tirer de conclusion de ce texte pour une reconstruction de l'histoire de cette époque.

c) La fin du Ḫanigalbat et le conflit entre Salmanasar I et Ḫattušili III

Salmanasar I est monté sur le trône quelques années après Ḫattušili III. Il a dû accepter pendant un certain temps la situation nouvelle établie en pays hourrite, sans doute lors de la mort de son père Adadnirari. Un royaume de Ḫanigalbat reconstitué dans ses anciennes limites, de Ḫarranu à Taïdu formait de nouveau un état-tampon entre le Ḫatti et Aššur et son roi, peut-être soumis un temps à Adadnirari, était redevenu le « fils », c'est à dire le vassal de Ḫattušili.

Salmanasar a réagi brutalement à cet état de fait dès le début de son règne. Un nombre limité de *limu* (3 ou 4 semble-t-il), a séparé son avènement de sa campagne contre le Ḫanigalbat⁴²¹. Après avoir invoqué les grands dieux, et surtout le dieu Aššur, il décrit ainsi le déroulement de la guerre dans une inscription commémorative:

« J'ai marché contre le pays de Ḫanigalbat (et) j'ai ouvert ma voie par les sentiers et les passages les plus difficiles. Šattuara, roi de Ḫanigalbat, avait sollicité l'appui de l'armée des Hittites et des Ahlamu (futurs Araméens) et occupé les défilés et les points d'eau. Quand mes troupes furent tenaillées par la soif et exténuées, ils (les ennemis) s'avancèrent fièrement (assurés) de la puissance de leurs armées. Je combattis contre eux et leur infligeai une défaite. Je tuai un nombre incalculable de leurs nombreuses troupes. Quant à lui je le chassai vers l'ouest comme une flèche vers sa cible. Je massacrai leurs hordes. J'aveuglai et ramenai vivants 4 *saros* (14400) d'entre eux. Je conquis 9 de ses « centres fortifiés » dans les cités qu'il gouvernait et fit de 180 de ses cités des collines de ruines (des tells). Je massacrai comme des moutons les armées des Hittites et des Ahlamu, ses alliés ».

La liste des villes et des pays conquis, Taïdu, Irridu, tout la mont Kašiyari, Eluhat, les districts (*halṣu*) de Šudu et de Ḫarranu « jusqu'à Karkemiš qui est sur la rive de l'Euphrate »

⁴¹⁹ Ph.Houwink ten Cate, *ibid.*, 73-74.

⁴²⁰ J.Freu, *Histoire du Mitanni*, 2003, 195-198.

⁴²¹ A.Harrak, *A&H*, 1987, 157-158.

précède l'affirmation : « Ainsi je m'emparai de leur pays et je livrai aux flammes le reste de leurs cités »⁴²².

La ressemblance frappante entre ce récit de la conquête des pays hourrites par Salmanasar et celui consacré par son père Adadnirari à un événement identique a fait douter de sa véracité. S.Heinhold-Krahmer, avant la publication des textes de Dur-Katlimmu et de Ḫarbe, a longuement plaidé la survie possible du royaume de Ḫanigalbat jusqu'au règne de Tukulti-Ninurta à Aššur⁴²³. C.Mora et M.Giorgeri ont défendu la même idée après la publication des tablettes assyriennes du Ḫanigalbat, faisant de KBo I 14 un message de Tuthaliya IV adressé à Tukulti-Ninurta (avec un ?)⁴²⁴.

Il est pourtant patent que les témoignages sur l'administration et la colonisation de ce territoire par les Assyriens, très rares pour le règne d'Adadnirari, sont nombreux et particulièrement éclairants pour celui de son fils (et de son petit-fils). Les fouilles entreprises sur les sites de la Djéziré syrienne, en particulier à Dur Katlimmu (Tall Šeh Hamad) et à Ḫarbe (Tall Ḫuwera) mais aussi à Tall Fakhariya (Waššukanni ?), Amuda, Tell Fray ou Tell Ali, ont permis de mettre au jour les archives des palais assyriens installées dans plusieurs cités du Ḫanigalbat, tablettes qui livrent des listes très amples des *limus* des règnes de Salmanasar et de Tukulti-Ninurta mais pas d'Adadnirari⁴²⁵. L'ancien Mitanni est devenu une grande « vice-royauté » assyrienne dirigée par un haut personnage, en général un parent du roi d'Aššur, qui portait le titre de « roi de Ḫanigalbat », souvent associé à celui de ‘*sukkalu rabiū'*

⁴²² K.A.Grayson, *ARI* I, 1972, §§ 530-531, pp.82-83 ; *RIMA* 1 : A.O.77.1, 56-87) ; A.Harrak, *A&H*, 1987, 133-136 ; S.Heinhold-Krahmer, « Zu Salmanasars I. Eroberungen im Hurritergebiet », *AfO* 35, 1988, 79-104.

⁴²³ S.Heinhold-Krahmer, *ibid.*, en particulier pp.85-87 et passim.

⁴²⁴ C.Mora, M.Giorgeri, *HANE/M* VII, 2004, 27-29 et 57-75.

⁴²⁵ E.Cancik-Kirschbaum, *BATSH* 4, §1, 29-45 ; §2, passim ; C.Kühne, « Ein mittelassyrisches Verwaltungsarchiv une andere Keilschrifttexte », apud W.Orthman, *Ausgrabungen in Tell Chuera in Nord-Ost Syrien* I, Saarbrücken 1995, 203-225.

(grand-vizir). Il avait autorité sur les « gouverneurs des districts » (*bēl pahete*) qui administraient le pays. Les positions hittites situées à l'est de l'Euphrate ont été perdues et l'armée assyrienne a menacé Malatiya/Malitiya, cité hittite de la rive droite du fleuve⁴²⁶ sur laquelle le roi assyrien a fait valoir des prétentions. Des opérations militaires d'ampleur réduite ont apparemment suivi dans cette région la défaite de Šattuara II sans que les textes hittites ou assyriens y fassent plus que des allusions⁴²⁷. Le texte oraculaire KBo XXII 164 donne des réponses (« favorable » ou « défavorable ») aux questions posées, en particulier concernant l'éventualité de campagnes du Grand Roi au pays de Turmitta, vers Nerik ou chez les Gasgas. Le fils d'Adadnirari est mentionné (KBo XXII 164 ro II 19'). A la question de savoir si le roi d'Assyrie viendra cette année à Malitiya la réponse favorable (SIG₅) indique qu'il ne viendra pas (*ibid.*, vo III 11'-14')⁴²⁸. Le fils de Ḫattušili, Tuthaliya IV, a reconnu que son père était l'ennemi du roi d'Aššur et n'avait pas correspondu avec lui. Dans un message à Salmanasar, avec lequel il s'efforçait d'établir des relations cordiales, Tuthaliya reconnaît que Salmanasar était devenu un Grand Roi et qu'il avait conquis des pays autrefois soumis par Šuppiluliuma. Mais il semble réticent à accepter l'offre de son correspondant au sujet de Malitiya : « Tu m'as écrit ceci : « Envoie-moi un de tes hommes de confiance pour inspecter la ville de Malitiya », phrase suivie par une expression qui avait été comprise comme signifiant que cette ville était disputée entre les deux souverains (KBo XVIII 24 vo IV 11'-13')⁴²⁹. En fait le roi d'Aššur y évoque apparemment la révolte (possible ?) de ses cités puis mentionne le roi d'Egypte :

⁴²⁶ *RGTC* 6, 257-258 ; 6/2, 100 (Mal(i)tija), Arslantepe, près de la moderne Malatya.

⁴²⁷ S.Heinhold-Krahmer, « Aktivitäten Salmanassars I. in oder Umgebung von Malitiya », *AfO* 35, 1988, 87-93 et 99-101 (KBo XVIII 24) ; A.Harrak, *A&H*, 1987, 139-140.

⁴²⁸ S.Heinhold-Krahmer, *AfO* 35, 1988, 101-104 (KBo XXII 164).

⁴²⁹ A.Harrak, *A&H*, 1987, 139-140 ; J.Freu, *Hittite Studies*, *Fs H.A. Hoffner*, 2003, 104-105 ; cf. A.Hagenbuchner, *KdH*, n°188, 241-245.

« [am-m]i-el URU ^{DIDLI.HI.A} a-n[a-an ar-ha UL / [ti-ya-a]n-te-eš n[u...U]B (?) LUGAL KUR mi-iz-ri-i-ya » (« (si) mes cités ne se sont pas révoltées et....le roi d'Egypte ...»)⁴³⁰. Il est certain que Malitiya est restée aux mains des Hittites mais le rapprochement entre le texte oraculaire KBo XXII 164 et la lettre KBo XVIII 24 montre que Ḫattušili a dû faire face au souverain assyrien dans cette région sans qu'on puisse apprécier l'importance, vraisemblablement limitée, du conflit. Il y a peu de doute que Ḫattušili s'est tourné pour faire face à cette situation vers un allié traditionnel du Ḫatti, le roi kassite de Karduniaš (Babylone), Kadašman-Turgu (1268-1251 av. J.C.), du fait des menaces assyriennes mais aussi égyptiennes possibles. Dans une longue lettre adressée au fils de ce dernier, Kadašman-Ellil II (1250-1244), le roi hittite lui rappelait la force de cette « alliance » :

« Quand ton père et moi avons établi des relations amicales et sommes devenus des frères aimants (et) nous ne devînmes pas frères pour un seul jour. N'avons-nous pas établi fraternité et relations amicales pour toujours ? Nous avons alors fait l'accord suivant : « Nous ne sommes que des mortels ; Le survivant devra protéger les enfants de celui qui ira à son destin le premier ... Quand ton père] et moi avons établi des relations amicales et sommes devenus frères, nous avons parlé [comme suit] : « Nous sommes frères . Avec l'ennemi de l'un de nous [nous serons hostiles et avec] les amis nous serons amicaux». Et quand le roi d'Egypte [et moi] nous devînmes hostiles [l'un envers l'autre], j'écrivis à ton père, Kadašman-Turgu : « [Le roi d'Egypte] m'est devenu hostile ». Et ton père m'écrivit ceci : « [Si tes troupes] vont contre l'Egypte, alors j'irai avec toi... »⁴³¹

En fait tout montre que le roi de Babylone n'a fait campagne ni contre les Egyptiens ni contre les Assyriens dont l'hostilité envers le roi hittite est discrètement évoquée dans la lettre. La véritable réponse aux menaces qui pesaient sur le Ḫatti,

aussi bien à l'est qu'à l'ouest, a été la conclusion du traité de paix et d'alliance éternelle avec le pharaon (déc. 1259 av. J.C.)

d) L'invasion des pays louvites et du Bas-Pays

L'usurpation de Ḫattušili a sûrement posé des problèmes de fidélité aux vassaux du Grand Roi. On sait, par un passage du traité Tuthaliya IV-Šausgamuwa d'Amurru que le roi du pays du fleuve Šeha, Mašduri, avait trahi sans hésitation un roi, Muršili III, qui avait rétabli son père sur le trône et lui avait fait épouser une princesse royale, sa propre tante, Maššanauzzi. Tuthaliya n'hésitait pas à le blâmer pour son attitude en insistant auprès du roi d'Amurru : « Ne fais pas comme Mašduri ! », sans remettre en cause cependant sa propre légitimité⁴³². Une lettre de Ramsès II au roi de Mira, Kupanta-Kurunta, apporte la preuve que cet important vassal du Ḫatti s'est interrogé sur l'attitude à adopter envers Urhi-Tešub exilé. Ramsès a envoyé une copie de son message à Ḫattuša où elle a été retrouvée. Sa date est donc postérieure au traité de paix égypto-hittite mais son contenu montre que le roi de Mira avait pour le moins hésité pendant plusieurs années à se rallier à l'usurpateur⁴³³.

Les débris des « annales de Ḫattušili » qui ont pu être rassemblés sont dans un état pitoyable. O.R.Gurney a réussi à reclasser les divers fragments du texte et à en donner une édition et un commentaire qui éclairent la situation des pays louvites au début du règne et assurent qu'une insurrection de grande ampleur a secoué le sud-ouest et le sud de l'Anatolie à cette époque, peut-être avec la complicité de certains vassaux du Grand Roi⁴³⁴. Le texte était rédigé à la première personne à l'instar des annales de Muršili II : « Moi, Ḫattušili... » (KUB XXI 6+6a+, ro I 7' ; vo III 15). La date des opérations décrites

⁴³⁰ C.Kühne, H.Otten, *StBoT* 16, 1971, II 16-30 ; Th.van den Hout, *StBoT* 38, 111-112.

⁴³¹ CTH 166 (KBo I 24+) ; E.Cavaignac, *RHA* 18, 1935, 25ss ; E.Edel, *ÄHK* I n°28, 74-77 ; II, §49, 125-131.

⁴³² O.R.Gurney, « The Annals of Hattusilis III », *AnSt* 47, 1997, 127-139.

⁴³³ S.Heinhold-Krahmer, *AfO* 35, 1988, 101 ; C.Mora, M.Giorgieri, *HANE/M* VII, n°4, 2004, 91 et 93.

⁴³⁴ KBo I 10+ KUB III 72 ; G.Beckman, *HDT* n° 23, 132-137.

peut être déduite d'une curieuse précision donnée par l'auteur : « Je laissai derrière (moi) en Ḫatti... [un guerrier ?] de douze ou treize ans... » (ibid., ro I 4'-5'). Il est assuré qu'une telle remarque doit viser le jeune prince Tuthaliya, promu probablement dès cette époque au poste de GAL.MEŠEDI et dont d'autres textes exaltent les exploits guerriers accomplis à ce titre contre les Gasgas dans sa prime jeunesse⁴³⁵. Les événements décrits par les « annales » doivent donc s'être déroulés vers 1261/1260 av. J.C., le prince étant né en 1273 ou peu après.

Bien que « tous les pays de Lukka » n'apparaissent qu'à la ligne 6' du verso du texte conservé il est à peu près certain que le mouvement est parti de l'angle sud-ouest de la péninsule et que la vague des envahisseurs a gagné de proche en proche la plaine pamphylienne et le Bas-Pays hittite, poussant aussi loin ou plus loin que les armées de l'Arzawa à la fin du règne de Tuthaliya III et au début de celui de Šuppiluliuma⁴³⁶. La liste des toponymes mentionnés d'abord, Ḫawaliya, Nata (?), Parha, Ḫa/uha[ššuwanda (?), ...š]idawanda, Utib/m (Utima ?), Wašuwa[tta (?) et Ḫa/urpu[tawanna (?), aux lignes 3'-8', est interrompue à la ligne 6' par l'expression « [KUR.KUR.MEŠ URU Lu-u]q-qa-ia hu-ma-an-ta[...] », mais certains des noms se retrouvent sur la tablette de Bronze (datée du début du règne de Tuthaliya IV) où ils désignent des localités définissant les frontières du royaume de Tarhuntasša reconnu à Kurunta⁴³⁷. Parha est située par celle-ci au delà du fleuve Kaštaraya, dans une région proche du Lukka ou lui appartenant, que le Grand Roi pourra frapper au besoin et attribuer alors à son cousin (BT I 61-64)⁴³⁸. Ces précisions ont convaincu tous les spécialistes que Parha était l'ancêtre de la ville classique de Pergé dont les grandioses ruines d'époque hellénistique se dressent à l'ouest du fleuve Kestros (turc Aksu), le Kaštaraya hittite. Le Grand

Roi (ibid., ro II 9'), apparemment occupé de ses préparatifs dans un camp (KARAŠ) semble avoir dû affronter une seconde offensive des hommes de Lukka qu'il a combattue à Wallarima et au mont Šarwantašš[a dans le « pays ennemi » (ibid., vo III 6-8). Ḫattušili avait envoyé « un homme » à un vassal (?) qui n'avait pas mobilisé ses forces, sans doute pour lui réclamer d'intervenir à ses côtés (ibid., vo III 9'-14'). Mais les ennemis du Lukka avaient poussé leur avance jusqu'à d'autres pays qui avaient été « (abandonnés) à leur armes » : Walma, Watta[ruwa (?), (2 noms en lacune), Nahita, Šalluša, (1 nom), Sanhata, Šurimma, (1 nom), Walwara, Ḫawali(ya), (1 nom), Inašara (ibid., III 3-11). Atteignant dans une direction Kuwalapašša ils avaient mis leurs frontières « en haut » à Zallara, d'un côté dans le Bas-Pays et d'un autre côté dans le pays de Ḫarziuna (ibid., III 12-14). La conclusion de cette grave crise était donnée par un paragraphe dont ne subsistent que quelques signes en début de lignes. L'expression, « Moi, Ḫattušili..., je conquis... », était suivie de noms de lieux qui ont disparu du fait des cassures de la tablette et d'un dernier passage lisible qui évoque le manque d'eau et la soif qui les (sans doute les ennemis) avaient frappés à Kuwalapašša⁴³⁹. « Nous (le roi et ses troupes ?) allâmes à Išnati (cl. Isinda ?) pour lever un tribut (?) » sont les mots ultimes préservés avant la lacune finale (ibid., IV 5'-11').

La soif dont parle la fin du texte (fr. KUB XXXI 19) n'autorise pas à rapprocher ces « annales » de l'expédition menée par un roi hittite (en fait Muwatalli II) à la poursuite de Piyamaradu. M. Forlanini avait proposé une telle option et fait un parallèle entre CTH 181 (KBo XIV 3) et CTH 82 (KUB XXI 6+6a+XXXI 19). L'attaque de Piyamaradu en pays Lukka serait alors à identifier avec l'invasion dont font état les annales de Ḫattušili⁴⁴⁰. Il est impossible de souscrire à une telle hypothèse qui obligeraient à admettre que l'auteur de la « lettre Tawagalawa » avait grandement minimisé la gravité de la

⁴³⁵ K.K.Riemenschneider, *JCS* 16, 1962, 110-121.

⁴³⁶ J.Freu, *Hittites et Achéens*, 1990, 48-51.

⁴³⁷ H.Otten, *BT*, 1988, 37-38 (Parha, Ḫawaliya, ḪAR-ḥašuwanda); OR.Gurney, *AnSt* 47, 134-135.

⁴³⁸ RGTC 6/2, 121 (Parha); 206 (Kaštaraja).

⁴³⁹ RGTC 6, 231-232 ; 6/2, 89 (Telmessos); M.Poetto, *Yalburt*, 1992, §32 pp.81-82 et n.198 p.81 (=Telebehi/Telmessos).

⁴⁴⁰ M.Forlanini, « Annali di Ḫattusili III », *VO* 7, 1988, 157-159.

situation au début de sa marche vers le pays de Lukka. Il est évident que Piyamaradu n'avait pas étendu ses agressions jusqu'au Bas-Pays. La présence d'un nom de personne dont ne reste que la moitié du premier signe qui a été lu « "P[i-...]" (?) » (CTH 82 III 4') n'a aucune valeur probante à ce sujet comme l'a bien montré O.R.Gurney⁴⁴¹. Piyamaradu avait certainement disparu avant l'avènement de Ḫattušili III.

Il est difficile de savoir si le pays de Walma mentionné en KUB XXI 6a III 5' est identique au toponyme témoin de la bataille entre Muršili II et les forces de l'Arzawa en l'an III de son règne. La localité de ce nom était située près de l'Aštarpa, rivière qui a formé la frontière entre le Ḫatti et le Kuwaliya, une annexe du Mira. Si tel était le cas il faudrait supposer que le roi de Mira, Kupanta-Kurunta, avait laissé passer les envahisseurs, même s'il n'avait pas lui-même participé à la révolte. Le pays de Ḥarziuna a été l'un des points extrêmes atteint par ceux-ci selon KUB XXI 6a III 14'. Sa présence oblige à poser la même question. Cette province est en effet l'une de celles qui abritaient des propriétés du Grand Scribe sur bois et Grand Berger, Šahurunuwa (KUB XXVI 43 ro 19, 22-23// XXVI 50 ro 9', 15') et les précisions apportées par le décret organisant sa succession semblent montrer que le Ḥarziuna était situé au centre de la péninsule, au nord-est du Mira⁴⁴², alors que Zallara⁴⁴³, autre cité atteinte par l'invasion doit probablement être recherchée vers la classique Salarama, aux limites du Bas-Pays, région qui a marqué l'autre point d'arrêt de l'offensive ennemie partie du Lukka. Il est dans ces conditions assuré que la localité de Nahita (KUB XXI 6a III 6') qui figure parmi les places perdues était la ville du Bas-Pays mentionnée sur l'inscription hiéroglyphique d'Andaval, près de Niğdeh et non la classique Nagidos, sur la côte de la Cilicie trachée⁴⁴⁴. Il est évident d'ailleurs, quelle que soit la solution géographique adoptée, que « l'apanage de Kurunta »

et le pays de Tarhuntashša ont été balayés par l'ennemi. Les accords entre Ḫattušili III et son neveu ont été renouvelés après que les territoires qui lui étaient destinés ont été libérés des envahisseurs.

Si l'inscription hiéroglyphique découverte au mont Latmos, en arrière de Milet a bien été inscrite au nom du seigneur de Mira, Kupanta-Kurunta, il est possible que cet important vassal du Grand Roi ait participé à sa contre-offensive et ait atteint avec lui la côte égéenne⁴⁴⁵. Sinon il faudrait dater l'inscription d'un épisode plus ancien des troubles survenus dans l'Ouest. Kupanta-Kurunta a disparu, après un long règne vers 1250 av. J.C. Il est donc exclu que sa venue au mont Latmos ait été liée aux événements connus par la « lettre Milawatta » (KUB XIX 55+XLVIII 90), sauf à admettre que celle-ci date du règne de Ḫattušili III et non de celui de Tuthaliya IV, comme on le suppose en général⁴⁴⁶. On a la preuve que Ḫattušili a conquis la vallée du fleuve Šeha⁴⁴⁷ proche de Milawatta. Il se peut donc que l'intervention dans ce pays d'un roi hittite dont le nom a disparu sur la tablette (KUB XXIII 13) doive aussi lui être attribuée⁴⁴⁸.

3) Les traités avec Ulmi-Tešub/Kurunta

a) Les traités

La compréhension des textes qui concernent les accords conclus par Ḫattušili et son fils avec le roi vassal de Tarhuntashša dépend de l'ordre qu'on assigne aux textes CTH 96, CTH 97, CTH 106 et Bo 86/299, la tablette de bronze, ainsi qu'à la distinction que l'on maintient ou que l'on refuse entre Kurunta/Kuruntiya et Ulmi-Tešub. Th.van den Hout a toujours défendu l'idée que les deux anthroponymes appartenaient à

⁴⁴⁵ A.Peschlow-Bindokat, « Eine hethitische Grossprinzeninschrift aus dem Latmos », AA, 2001, 363-378 ; S.Herbordt, « Lesung der Inschrift », apud A.Peschlow-Bindokat, ibid., 367-377.

⁴⁴⁶ T.Bryce, *The Kingdom*, 2005, 306-308.

⁴⁴⁷ KBo XVI 35, 14' ; J.Freu, *Hittites et Achéens*. LAMA11, 1990, 35.

⁴⁴⁸ H.G.Güterbock, *Fs Alp*, 1992, 235-243 l'attribue à Tuthaliya IV.

⁴⁴¹ O.R.Gurney, *Silva Anatolica*, Fs.M.Popko, 2002, 136.

⁴⁴² RGTC 6, 93 ; 6/2, 33 (Harziuna) ; J.Freu, *Luwiya*, 1980, 239.

⁴⁴³ RGTC 6, 488-489 ; 6/2, 190-191 (Zalara) ; J.Freu, id., 240-241.

⁴⁴⁴ RGTC 6, 279 ; 6/2, 109 (Nahita).

deux personnages distincts et que le traité CTH 106 était postérieur à celui gravé sur la tablette de bronze. Ulmi-Tešub successeur (frère ?) de Kurunta aurait conclu un second accord, modifiant le premier traité ratifié par Tuthaliya IV, dans une phase avancée de son règne, ce qui semble paradoxal si on fait de Kurunt(iy)a un usurpateur, ayant occupé un moment le trône de Ḫattuša plus ou moins longtemps après la mort du roi Ḫattušili III, peut-être à la suite d'une grave défaite (la bataille de Niğiriya ?)⁴⁴⁹.

Il semble cependant, comme plusieurs études approfondies l'ont montré, que le traité CTH 106, publié au nom d'Ulmi-Tešub est antérieur à la tablette de Bronze et a eu pour auteurs Ḫattušili III et la reine Puduhepa. La longue liste des témoins présents dans les deux textes, dont beaucoup figurent aussi dans le décret relatif au partage du domaine de Šahurunuwa (CTH 225)⁴⁵⁰, la disparition de certains d'entre eux et la promotion d'autres ainsi que les changements de titre survenus d'un traité à l'autre favorisent l'idée que CTH 106 nous livre le texte d'un traité qui avait été déjà modifié dans un sens restrictif par Ḫattušili et qui a été remplacé par celui gravé sur la tablette de bronze rédigé dans un sens très favorable à Kurunta au début du règne de son cousin. La présence de la plupart des mêmes dignitaires en CTH 106, CTH 225 (Šahurunuwa) et Bo 86/299 oblige à rapprocher dans le temps les trois protocoles. La tablette de bronze a conservé le texte d'un accord conclu peu après l'avènement de Tuthaliya IV (c.1240 av.J.C.). Il est donc probable que le traité Ulmi-Tešub (CTH 106) a été ratifié à une date relativement tardive du

⁴⁴⁹ Th.van den Hout, « A Chronology of the Tarhuntas-Treaties », *JCS* 41, 1989, 100-114 ; *Der Ulmitesub-Vertrag Eine prosopographische Untersuchung*, *StBoT* 38, Wiesbaden 1995 ; de même, Ph.Houwink ten Cate, « The Bronze Tablet of Tudhaliyas IV », *ZA* 82, 1992, 233-270, pp.238-244 ; « The apparently delayed Homecoming of Tudhaliya IV to his Capital Ḫattuša », in *The Life and Times of Ḫattušili III and Tuthaliya IV*, *Fs J.de Roos*, 2006, 107-115.

⁴⁵⁰ F.Imparati, « Una concessione di terre da parte di Tudhaliya IV », *RHA* XXXII, 1974, passim.

règne de son père et n'est qu'une seconde version du règlement intervenu entre le Grand Roi et son neveu⁴⁵¹. En fait deux textes, CTH 96 et CTH 97, présentent une « introduction » partielle et une « modification » du premier accord, certainement de peu postérieures au traité primitif mais antérieures à la rédaction de CTH 106.

Le premier document décrit les bons traitements réservés à Kurunta par Ḫattušili et Puduhepa : « [Ḫattušili], le Grand roi fut mon seigneur et je fus dans son cœur...et je devins un prince... Alors Ḫattušili, [le Grand Roi, mon seigneur,] et [Puduhepa], la reine, me [prirent] en affection, me mirent à la place de son frère (Muwatalli) [et me firent seigneur] du pays de Tarhuntaša et m'[installèrent dans la royauté] au pays de Tarhuntaša. Et il (Ḫattušili) fit des tablettes de [traité] pour moi » (CTH 96 3'-12')⁴⁵². Il s'agit là d'un évident rappel de « l'introduction historique » d'un traité.

Le second, CTH 97 (ABoT 57), a été étudié par E.Laroche et G.Beckman. Promulgué au nom du roi et de la reine cet « édit » qui concerne à la fois le service du culte et les contingents militaires imposés au vassal et à son pays a été repris et précisé par le § 6 de CTH 106. Il rappelle d'abord que les deux souverains ont fait Kurunta roi de Tarhuntaša. Tant que Muwatalli avait vécu dans cette cité il avait mis tous ses soins à remplir fidèlement ses obligations cultuelles envers les dieux et tout le Ḫatti avait participé à ce service. Or Kurunta n'était plus en mesure de supporter seul de telles charges, en particulier en termes d'effectifs militaires et de personnel : « [Mais maintenant le roi] et [la reine] ont fait] Kurunta [roi dans] le pays de Tarhuntaša et il ne peut maîtriser seul les obli[gations pesant sur ce pays.] Aussi [le roi et la reine] ont

⁴⁵¹ O.R.Gurney, « The Hittite Title *Tukkanti* », *AnSt* 33, 1983, 97-101 ; *The Treaty with Ulmi-Tešub* », *AnSt* 43, 1993, 13-28 ; G.F. del Monte, « Ulmitesub Re di Tarhuntaša », *EVO* 14-15, 1991-1992, 123-148 ; D.Sürenhagen, « Untersuchungen zur Bronzetafel und weiteren Verträgen mit der Sekundogenitur in Tarhuntas », *OLZ* 87, 1992, 341-371 ; I.Singer, *BiOr* 54, 1997, 416-423 (compte rendu).

⁴⁵² G.Beckman, *WO* 20/21, 1989/1990, 290-291.

fait [cet arran]gement avec toi : [Mon Soleil] a réduit [les chars et l'infanterie du [pays de la rivière] Ḫulaya que l'armée du Ḫatti] pouvait réclamer et [dans le futur] seulement 200 de [ces soldats] participeront aux campagnes militaires du Ḫatti ; de plus on ne prendra plus [d'autres troupes] pour l'armée. Ces hommes lui ont été rendus pour qu'ils accomplissent leurs obligations (*šahhan*) et la corvée (*luzzi*). Des personnels lui [ont été rendus] pour le service (*šahhan* et *luzzi*) des temples, d'autres [lui ont été rendus] pour la culture (des terres), d'autres pour [la garde du sel raffiné]. Dans l'avenir que personne ne conteste cette décision. Mais si] quelque [roi se dressait contre Mon Soleil, alors le roi du pays de Tarhuntassa] lui-même devrait lui porter secours, mais absolument [aucune troupe d'infanterie] ne lui [sera enlevée]. Et si quelqu'un de rang égal se dressait contre le roi (de Ḫatti), alors le roi de Tarhuntassa lui-même viendrait à [son secours] mais [absolu]ment ni fantassins ni chars ne lui seraient enlevés »⁴⁵³. Il est donc possible de classer dans l'ordre suivant les divers « traités de Tarhuntassa » :

- 1°) le traité originel qui est perdu. CTH 96 peut être un « extrait » de son introduction
- 2°) l'accord rectifiant les obligations cultuelles et militaires de Kurunta/Ulmi-Tešub (CTH 97)
- 3°) le « traité Ulmi-Tešub » (CTH 106), relativement tardif dans le règne de Ḫattušili III
- 4°) le « traité Kurunta » gravé sur la tablette de bronze au tout début du règne de Tuthaliya IV (c. 1240 av. J.C.)⁴⁵⁴

b) Le traité CTH 106 et le tracé des frontières

La perte des premières lignes de la tablette du traité a fait disparaître le nom du roi hittite qui l'avait conclu. Les quelques passages préservés indiquent que la question de la succession y

était abordée. Elle est le sujet du § 1 qui a été conservé. Le Grand Roi promettait de soutenir le fils désigné par Ulmi-Tešub comme son héritier et non un frère ou quelqu'un d'autre. Toute faute commise par un descendant du roi de Tarhuntassa serait jugée par le Grand Roi et la peine de mort est prévue en cas de crime mais seul le coupable sera puni. Sa maison et son domaine ne seront pas donnés à quelqu'un d'autre et on lui cherchera un successeur, d'abord en ligne masculine puis en ligne féminine, qu'on ira chercher au besoin à l'étranger, pour l'introniser à Tarhuntassa (CTH 106, § 1 : ro 7'-14').

La première obligation imposée au roi vassal était de défendre les frontières que lui octroyait le Grand Roi et de ne pas les violer (en direction du Ḫatti)⁴⁵⁵. Trois longs paragraphes donnent la liste de localités et des entités géographiques définissant les limites du « pays de la rivière Ḫulaya ». Il est très probable que cette rivière se confond avec l'actuel Çarsamba Çay qui traverse les lacs Caralis et Trogitis avant de se perdre dans la dépression du plateau de Konya, à l'est de cette ville (la cité hittite d'Ikkuwaniya)⁴⁵⁶. Les opinions des spécialistes concernant le rapport, qui a obligatoirement existé entre « pays de la rivière Ḫulaya » et « pays de Tarhuntassa », ont beaucoup varié. Distincts à l'origine, -- mais on ne sait si Muwatalli a fondé ou rebaptisé la cité de ce nom --, les deux termes étaient devenus équivalents lors de la conclusion des traités entre le grand Roi et son vassal. Il est patent, et conforme à la pratique de l'administration hittite en Anatolie, que les frontières ainsi définies le soient avant tout en direction des provinces du Ḫatti :

- 1) en direction du Pitašša : le mont Hawa, le *kantanna* (domaine céréalier ?) de (la cité de) Zarniya (qui est au pays de Ḫulaya), Šanantarwa (qui est au Pitašša) ; et en direction du

⁴⁵³ E.Laroche, « Un point d'histoire : Ulmi-Tešub », *RHA* 48, 1947/1948, 40-48, p.48 ; G.Beckman, *WO* 20/21, 1989/1990, 290-293 ; *HDT* n°18a, p.103.

⁴⁵⁴ Contra : Th.van den Hout, « A Chronology of the Tarhunassa-Treaties », *JCS* 41, 1989, 100-114 et ses publications ultérieures.

⁴⁵⁵ Cf. O.R.Gurney, « The boundary description », *AnSt* 43, 1993, 14-15 ; G.F. del Monte, *EVO* 14-15, 1992/1993, 123-127.

⁴⁵⁶ *RGTC* 6, 529 (¹D Ḫulaja) ; 137-138 (Ikuwanija).

« district-frontière » du Pitaša : le KASKAL.KUR (gouffre, grec *bothros* turc *düden*) d'Arimmata (au Pitaša)⁴⁵⁷

2) en direction du mont Ḥuwatnuwanda/Ḥuwalanuwanda : le *ḥallapuwanza* (au pays de Hulaya) et « en arrière » de Kuršawanta « la stèle (*ḫuwaši*) du chien »⁴⁵⁸

3) en direction d'Ušša : Zarata (au Ḥulaya), Ḥazaruwa (au pays d'Ušša)⁴⁵⁹

4) en direction de Wanzataruwa, du mont Kuwa(kuwa)liyatta et de Kunzinaša : le mont Arlanta et Alana (au pays de Hulaya) ; « l'eau (descendant) du mont Arlanta appartient conjointement au Ḥatti et au pays de la rivière Ḥulaya »⁴⁶⁰

5) en direction de Šinnuwanta : le mont Lula avec la cité de Ninainta qui appartient au pays de Ḥulaya mais le domaine du « chef des écuyers d'or qui est au-delà appartient à Mon Soleil »⁴⁶¹

6) en direction de Zarnuša : le « *harmina* » (au Ḥulaya)⁴⁶²

7) en direction de Zarwiša : le mont Šarlaimmi et la « dépression humide »⁴⁶³

8) en direction de la Haute Montagne : Šaliya (au Ḥatti)⁴⁶⁴

9) en direction du « pays étranger » (ennemi) : Walwara et « ses diverses dépendances » : Mata, Šanhata, Šurimma, Šaranduwa, Tatašši⁴⁶⁵, et, « à partir de Šaranduwa toute cité qui sera atteinte par la force des armes appartiendra au pays du fleuve Ḥulaya »

⁴⁵⁷ RGTC 6, 32 (Arimata) ; 105 (HUR.SAG Ḥawa) ; 343 (Šanantarwa) ; 495 (Zarnija).

⁴⁵⁸ RGTC 6, 132 (HUR.SAG Ḥuwatnuwanta) ; 227-228 (Kuršawanša).

⁴⁵⁹ RGTC 6, 86 (Ḥazaruwa) ; 464-465 (Ušša) ; 494 (Zarata).

⁴⁶⁰ RGTC 6, 5-6 (Alana) ; 37-38 (HUR.SAG Arlanta) ; 474 (Wanzatarwa).

⁴⁶¹ RGTC 6, 251 (HUR.SAG Lula) ; 282 (Ninainta) ; 358-359 (Šinuwanta).

⁴⁶² RGTC 6, 495 (Zarnuša).

⁴⁶³ RGTC 6, 353 (HUR.SAG Šarlaimi).

⁴⁶⁴ RGTC 6, 334 (Šalija).

⁴⁶⁵ RGTC 6, 265 (Mata) ; 344 (Šanhata) ; 350 (Šarantuwa) ; 413 (Tatašši).

10) en direction de Walma : Alluprata et Ḥuhhura⁴⁶⁶

« Ceci est la frontière du pays de Tarhuntašša, même un troupeau de chèvre n'entrera pas (sans autorisation) dans ce pays. Mais s'ils conduisent leurs troupeaux du pays de la rivière Ḥulaya au grand rocher de la saline, ils n'auront pas de droits sur la saline. Ils ont été donnés au roi du pays de Tarhuntašša ; lui (seul) prendra toujours le sel. Moi, le Grand Roi j'ai donné la cité de Šarmana avec ses champs, prairies et pâturages de moutons et toute la saline au roi du pays de Tarhuntašša. Aucune autre cité n'aura le droit de prendre le sel de Šarmana⁴⁶⁷. Dans la cité de Dunna⁴⁶⁸, un simple *kuwappala* est dédié au dieu de l'Orage *pīhaššašši*. Il appartient [au roi] du pays de Tarhuntašša. Si Ulmi-Tešub, roi du pays de Tarhuntašša plus tard fonde pour lui-même un nouveau *kuwappala*, qu'il lui soit reconnu. [Quel que soit] le protocole royal qui a été attribué au roi de Karkemiš qu'il soit aussi attribué au roi du pays de Tarhuntašša » (ibid., §4 : ro 33'-37'). La description de la frontière (ZAG) du royaume vassal, en particulier la mention des reliefs montagneux, permet de reconstituer son tracé avec une grande vraisemblance⁴⁶⁹. Le pays de Pitaša, la première province hittite en direction de laquelle est orientée la frontière du pays de Ḥulaya correspond à la région qui s'étendait au nord et au nord-ouest de Konya. J.Garstang et O.R.Gurney l'étendent des Sultan Dağları au Boz Dağ. Elle était limitée vers le Ḥulaya par le *kantanna* (terres céréalières ?, terme glosé) du mont Ḥa(u)wa alors que la dépression humide (*ḥallapuwanza*, terme glosé) située au pied du mont Ḥuwat/lanuwanda formait le second secteur défini par

⁴⁶⁶ RGTC 6, 11 (Aluprata) ; 114 (Ḥuhhura).

⁴⁶⁷ RGTC 6, 353 (Šarmana).

⁴⁶⁸ RGTC 6, 439 (Tuna) ; J.Garstang, O.R.Gurney, *Geography*, cl. Tynna près de Zeive.

⁴⁶⁹ J.Garstang, « The Hulaya River Land and Dadassas. A Crucial Problem of Hittite Geography », *JNES* 3, 1944, 14-37 ; J.Garstang, O.R.Gurney, *Geography*, 1959, 65-72 ; J.Freu, *Luviya*, 1980, 238-246 ; « Les montagnes dans l'historiographie et la géographie hittites », *RANT* 3, 2006, 219-243.

le traité et qu'une stèle, le « *huwaši* » du chien, était la borne en direction du pays d'Ušša que prolongeait le mont Kuwa(kuwa)liyatta, tous reliefs en retrait de la frontière, côté hittite. Les cimes du mont Arlanta, mentionné ensuite, étaient au contraire la ligne de partage des eaux entre les deux pays. Les rivières ou les zones humides qui en dépendaient étaient en effet réparties entre eux (CTH 106, vo 25'-26'). Le fait que ces précisions soient suivies par l'évocation du mont Lula puis du Šarlaimmi (un chaînon avancé du Taurus) permet de fixer la ligne frontière en direction des pays de Pitašša et d'Ušša aux pieds ou sur la crête de hauteurs alignées d'ouest en est qui dominent le plateau. Le cas du ḪUR.SAG Arlanta, le plus oriental, dont les eaux étaient partagées entre Ḫatti et pays de Ḫulaya correspond à l'évidence au Karaca Dağ moderne au pied duquel allaient se perdre ses eaux et celles descendues du Taurus voisin dans la lagune d'Horta, maintenant drainée et asséchée⁴⁷⁰.

Plus à l'ouest H.Otten laissait au Ḫatti, à juste titre, semble-t-il, la ville de Ḫupišna (cl. Kybistra) souvent mentionnées par les textes⁴⁷¹. Il est remarquable que CTH 106 et la tablette de bronze ne mentionnent pas d'importantes cités hittites situées à proximité de la « ligne de démarcation » qui est tracée. Le cas d'Ikkuwaniya (cl. Iconium, Konya) est le plus évident car la tablette de bronze inclut la cité avec le mont Ḫuwat/lanuwanda, le Kizzuwatna (non cité par CTH 106), Ḫurniya et le Pitašša parmi les pays du Ḫatti (Bo 86/299 III 48) auxquels on (les autorités du Ḫulaya) ne peut imposer ni tribut ni corvées (*šahhan*, *luzzi*). Mais cette mention est faite dans un paragraphe indépendant de celui fixant les frontières du Ḫulaya. L'inscription rupestre de Hatip, à 18 km au sud-sud-

ouest de Konya, qui donne à Kurunta le titre de Grand Roi, marquait certainement la frontière de son royaume⁴⁷². Il est donc prudent de ne pas lui annexer les centres hittites importants situés à proximité de celle-ci que CTH 106 ignore. Le terme akkadien 'IŠ-TU' (« en direction de... ») par lequel débutent toutes les phrases des paragraphes géographiques de ce texte montre que les frontières du royaume de Tarḫuntašša s'appuyaient à l'est sur les cimes du Taurus et du Karaca Dağ mais qu'elles passaient au pied des autres reliefs qui faisaient partie intégrante du territoire hittite⁴⁷³. Suivant la crête du Karaca Dağ elles laissaient au nord les autels rupestres d'Emirgazi et se prolongeaient vers le Couchant par les petites chaînes alignées est-ouest du Meke Dağ et de l'Osmancik Dağ qui doivent correspondre au mont Kuwali(kuwali)yatta des Hittites. La zone humide au pied du Boz Dağ, au nord-est de Konya, était traversée par la frontière et cet important massif se confond très probablement, comme le proposait J.Garstang, avec l'antique mont Ḫuwat/lanuwanda⁴⁷⁴. Les divers ruisseaux issus du Ḫulaya (Çarsamba Çay) venaient se perdre à cet endroit. Le ḪUR.SAG Ḫawa, premier sommet dont parle le texte (CTH 106 ro 16'), situé plus à l'ouest, doit se confondre avec l'Erenler Dağ, l'un des pics de la chaîne séparant le lac Caralis du bassin de Konya⁴⁷⁵. H.Otten laissait la cité de Lušna⁴⁷⁶ (cl. Lystre, Hatin Seray) au domaine royal hittite, ce qui semble probable bien qu'elle soit située au sud de Konya (Ikkuwaniya hittite).

⁴⁷² A.Dinçol, « Die Entdeckung des Felsmonuments in Hatip und ihre Auswirkungen über die historischen und geographischen Fragen des Hethiterreichs », *TÜBA-AR* 1, 1998, 27-35 ; A.Dinçol, J.Yakar, B.Dinçol, A.Taffet, « The Border of the Appanage Kingdom of Tarḫuntašša. A Geographical and Archaeological Assessment », *Anatolica* 26, 2000, 1-27, carte p.19.

⁴⁷³ J.Freu, *RANT* 3, 2006, 225-228.

⁴⁷⁴ J.Garstang, *JNES* 3, 1944, 29 ; contra M.Forlanini, *SMEA*, 40, 1998, 225, carte 2 p.253.

⁴⁷⁵ A.Dinçol et al., *Anatolica* 26, carte p.19.

⁴⁷⁶ RGTC 6, 252 (Lušna) ; H.Otten, *Innsbr.Bei.Spr.*, KS 42, carte p.16.

⁴⁷⁰ H.Gonnet, « Les montagnes d'Asie Mineure d'après les textes hittites », *RHA* XXVI/83, 1968, n° 4, p.104; H.Otten, *Innsbr.Bei.Spr.* 42, 1989, Abb.6 (carte) p.17 ; M.Forlanini, « La regione del Tauro nei testi hittiti », *VO* 7, 1988, 129-169, carte p.131 ; contra in « L'Anatolia Occidentale e gli Hittiti », *SMEA* 40, 1998 (Kara Dağ = mont Šarlaimmi).

⁴⁷¹ RGTC 6, 117-119 (Ḫupišna).

A l'est du plateau la frontière se prolongeait du mont Arlanta au Taurus par le mont Lula et le « massif des sphinges » qui correspondent aux hauteurs abritant la forteresse byzantine de Λουλον, pour atteindre le mont Šarlaimmi (« élevé » ou « sublime ») au pied duquel disparaissaient les « eaux du KASKAL.KUR⁴⁷⁷ » (un gouffre avec une rivière souterraine). Ce dernier relief dont le nom précède celui de la « Haute Montagne » était un chaînon avancé du Taurus. Montagne sacrée de Ḫupišna (cl. Kybistra, turc Ereğli) elle doit correspondre à l'Ivrit Dağ qui domine la région au sud de la ville. Depuis A.Götze personne n'a douté que la « Haute Montagne » (par-ga-u-wa-az-ma-aš-ši HUR.SAG-az) ne soit la partie centrale du Taurus, le Bolkar Dağ⁴⁷⁸.

La cité de Šaliya, d'importance stratégique qui en était proche, restait au Ḫatti. Elle avait servi sous Tuthaliya II à définir dans la même région la limite entre le Kizzuwatna (Cilicie plane) et le pays hittite. Mentionnée avec Paduwanda (cl. Podandos, moderne Bozanti), à la sortie de celles-ci, elle contrôlait l'entrée des Portes Ciliciennes, principale voie de passage entre le plateau anatolien et la côte méditerranéenne⁴⁷⁹.

Les frontières du « pays étranger », c'est-à-dire ennemi, s'appuyaient sur les hauteurs de la Cilicie trachée, au sud-ouest de la chaîne du Taurus pour atteindre la mer, sans doute à Šaranduwa. La comparaison entre CTH 106 et la tablette de bronze prouve que le territoire hittite était beaucoup moins étendu dans cette direction quand a été promulgué le traité Ulmi-Tešub que lors de la conclusion du traité Tuthaliya IV-Kurunta, preuve de l'antériorité du premier accord qui se contentait de promettre au roi vassal une éventuelle extension de son territoire obtenue par la force des armes au delà de

⁴⁷⁷ E.I.Gordon, « The Meaning of the Ideogram ^d KASKAL.KUR = Underground Watercourse and its Significance for Bronze Age Historical Geography », *JCS* 21, 1967, 70-88.

⁴⁷⁸ A.Götze, *Kf* I/1, 1927/1930, p.103 ; J.Garstang, O.R.Gurney, *Geography*, 71-72 (fig. p.71).

⁴⁷⁹ RGTC 6, 311 (Patuwanta) ; 334 ; 6/2, 135 (Šalija).

Šaranduwa (peut-être la classique Kelendéris)⁴⁸⁰. Au début du règne de Tuthaliya IV cette perspective d'agrandissement avait été réalisée, par Ḫattušili III certainement, la frontière étant maintenant fixée sur le fleuve côtier Kaštaraya (cl. Kestros, turc Aksu), face à la « localité étrangère » de Parha (cl. Pergé) et au pays de Lukka, ce qui laissait toute la Pamphylie au roi de Tarhuntasša⁴⁸¹. Quand CTH 106 a été conclu la contre-offensive lancée par le Grand Roi après la grande invasion qui avait balayé toute cette région à partir du Lukka n'avait pas encore abouti à un succès complet et de nouvelles opérations étaient envisagées pour élargir vers l'ouest le domaine contrôlé par les Hittites sur la côte méditerranéenne.

La dernière direction indiquée, celle du pays de Walma, est en général considérée comme fermant la boucle des frontières enserrant le royaume de Tarhuntasša. Elle rejoindrait ici la première province hittite nommée au début, le Pitaša. Le nom de Walma est celui du lieu de la victoire remportée par le roi Muršili II sur les armées d'Arzawa. S'agit-il du même toponyme ? Deux cités reconnues au pays de Ḫulaya, Allubrata et Ḫubhura terminent la liste des localités frontières (en Isaurie ?)⁴⁸²

Une précieuse indication est fournie par le rappel des modifications introduites dans le tracé de la frontière, au détriment du prince vassal, par rapport à la première mouture de l'accord :

« Dans le premier traité sa frontière en direction du mont Kuwa(kuwa)liyatta était la cité de Šutašna mais maintenant Moi, le roi, je fais de la cité de Šantimma sa frontière » (CTH 106, ro 22'-24').

Or la tablette de bronze revient sur cette disposition en précisant : « Dans une précédente tablette du traité (faite par) mon père (la frontière était) Šutašna. Puis mon propre père fit de Šantimma la frontière... » (Bo 89/299 ro I 35-38).

⁴⁸⁰ RGTC 6, 350 ; 6/2, 141 (Šarantuwa) ; O.R.Gurney, *AnSt* 47, 1997, n.21 p.138.

⁴⁸¹ RGTC 6/2, 206 (Kaštaraja).

⁴⁸² RGTC 6, 11 (Aluprata) ; 114 (Ḫubhura) ; 473 (Walma).

De même, face au Pitašša la tablette de bronze révèle que « mon père » avait reporté la dite frontière de Nahanta au « *KASKAL.KUR* d’Arimmata » mais que lui, Tuthaliya IV, l’avait rétablie dans son tracé primitif, à Nahanta et Ḫutašša, au bénéfice de Kurunta (Bo 86/299 ro I 22-28). La clause concernant les prairies et les salines de Šarmana et la cité de Tuna est reprise par ce texte en précisant que c’était son père qui l’avait imposée dans un accord précédent (KBo IV 10 ro 34'-37' // Bo 86/299 ro II 8-20)⁴⁸³.

La preuve est ainsi fournie, malgré la tentative de Th. van den Hout de défendre l’option contraire, que le traité Ulmi-Tešup a été l’œuvre de Ḫattušili III et est antérieur à la tablette de bronze rédigée sur ordre de son fils. G.F. del Monte, D. Sürenhagen, S. Alp et d’autres en ont fait la démonstration qui ne peut être remise en cause⁴⁸⁴. Kurunta, dont le nom apparaît en CTH 106 (KBo IV 10 ro 41// ABoT 57 ro 10) bien que celui d’Ulmi-Tešub soit mis en avant dans ce texte, est donc bien le même prince, fils du Grand Roi Muwatalli II, que le personnage au nom hourrite auquel a été destiné le « second traité » rédigé sur ordre de Ḫattušili III.

c) Les autres clauses du traité

Les dispositions concernant les frontières sont suivies par une clause rappelant que « ces tablettes des obligations (du traité) avaient été inscrites auparavant. Qu’elles restent placées à Arinna, devant la déesse Soleil d’Arinna ! », phrase précédant une indication précieuse « sur le premier traité » :

« Mais comme il (Ulmi-Tešup) avait un traité pour la réquisition des troupes et qu’il n’était pas inscrit sur ces

⁴⁸³ O.R.Gurney, *AnSt* 43, 1993, 14-15 ; G. del Monte, *EVO* 14-15, 1991/1992, 123-127.

⁴⁸⁴ G.F. del Monte, « *Ulmitešub Re di Tarḫuntaša* », *EVO* 14/15, 1991/1992, 123-148 ; H. Klengel, *AoF* 18, 1991, 231-232 ; D. Sürenhagen, *OLZ*, 87, 1992, 341-371 ; O.R. Gurney, *AnSt* 43, 1993, 13-28 ; I. Singer, *BiOr* 54, 1997, col.416-423 (compte-rendu de StBoT 38) ; S. Alp, « *Der Datierung des Ulmitešup-Vertrags* », *AoF* 25, 1998, 54-60.

tablettes le Soleil a, par la suite, fait pour lui une tablette décrivant la réquisition pour les troupes » (KBo IV 10+KUB XL 69 ro 38-40)⁴⁸⁵. Le texte du § 6 (KBo IV 10+ ro 40'-47') reprend alors les dispositions de l’édit antérieur traitant de ce sujet (ABoT 57) en précisant que la réduction des effectifs réclamés à Kurunta avait été décidée après une visite du Grand Roi à Tarḫuntaša et en renouvelant l’obligation pour ce dernier de venir au secours de son suzerain si celui-ci était attaqué par un souverain d’un rang égal au sien.

La longue liste des témoins divins (*ibid.*, §7-8, ro 48'-vo 4), les malédictions et bénédictions pour ceux qui trahiraient ou, au contraire, respecteraient leurs serments suivaient très classiquement (*ibid.*, §§9-13, vo 5-20), mais une instance particulière était mise à dénoncer ceux qui feraient des torts à Ulmi-Tešub, son fils et son petit-fils. Etaient exemptées du serment toute demande faite par le Soleil d’une cité ou d’une localité que le roi de Tarḫunta devrait lui céder de bonne grâce et, réciprocement, toute requête (sans précision) faite par le vassal à son suzerain.

Curieusement le § 14 du texte revient sur le problème de la succession, après avoir rappelé que le Grand Roi avait fait graver sur une tablette de fer les domaines qu’il avait attribués à Ulmi-Tešub, en réaffirmant que seul un fils puis un descendant d’Ulmi-Tešub pourrait régner dans le pays de Tarḫuntaša, promesse entérinée par le dieu de l’Orage, roi du ciel, la déesse Soleil d’Arinna, Dame du pays de Ḫatti, Šarruma, Ištar et les « Mille dieux » qui étaient chargés d’éliminer quiconque, et sa descendance, qui chercherait à altérer les termes de la tablette (*ibid.*, § 14, vo 21-27).

Le § 10 de la tablette de Bronze a conservé le souvenir d’un épisode survenu lors de l’installation de Kurunta à Tarḫuntaša. Un dignitaire de Ḫattušili, Marašanta, avait conseillé verbalement au roi d’interdire à Kurunta de s’approcher du mausolée royal (^{NA} *hekur*) et avait obtenu de lui une tablette stipulant cette décision. Mais la mesure avait

⁴⁸⁵ H.A. Hoffner, « *The Ulmitešub Treaty (KBo 4.10=CTH 106) with a new join* », *Fs. T. Özguç*, 1989, 199-201.

été rapportée ensuite au vu d'une inscription placée, certainement par Muwatalli II, le père de Kurunta, sur le *kuntarra* du dieu de l'Orage. Une certaine suspicion existait donc à l'égard d'un prince qui pouvait avoir des prétentions au pouvoir suprême⁴⁸⁶.

d) la liste des témoins : princes, rois et hauts dignitaires

La liste des témoins qui termine le traité donne une idée de la composition de la famille royale au sens large et de la « haute administration » à cette époque. On peut la comparer à l'énumération du même ordre qui conclut la tablette de bronze et à celle des garants de l'héritage du Grand Berger Šahurunuwa (CTH 225). La comparaison entre ces trois textes permet d'établir leurs datations respectives.

Celui concluant le traité Ulmi-Tešub commence ainsi : « Cette tablette <a été écrite> dans la cité d'Urukina ⁴⁸⁷ en présence (de) » :

- 1) Nerikkaili, *tukkant*
- 2) le prince Tašmi-Šarruma
- 3) le prince Ḫannutti
- 4) le prince Ḫuzziya
- 5) Ini-Tešup, roi de Karkemiš
- 6) Ari-Šarruma, roi d'Išuwa
- 7) AMAR.MUŠEN, *uriyanni*
- 8) Ḫalpaziti, commandant des troupes de droite (GAL UKU. UŠ ZAG)
- 9) le prince Ḫešni
- 10) le prince Tattamaru
- 11) le prince Upparamuwa, surintendant des écuyers d'or (UGULA ^{LÚ.MEŠ} KUŠ, GUSKIN)
- 12) le prince Uhaziti
- 13) Šahurunuwa, chef des scribes sur bois (GAL DUB.SAR.GIŠ)
- 14) Ḫattuša-Kurunta, GAL.GEŠTIN (« Grand du vin »)

⁴⁸⁶ R.Beal, « Kurunta of Tarhuntassa and the Imperial Hittite Mausoleum », *AnSt* 43, 1993, 29-39.

⁴⁸⁷ RGTC 6, 460-461.

15) le prince Tarhunapiya

16) LUGAL-^D LAMMA, commandant des troupes de gauche (GAL UKU.UŠ GÙB)

17) Aliziti, chef du personnel du palais (GAL DMU.MEŠ É.GAL)

18) Tuttu, chef de l'entrepôt (EN ABUSSI)

19) Palla, seigneur de Ḫurma

20) Walwaziti, chef scribe (GAL DUB.SAR)

21) Alalimi, chef des échansons (GAL ^{LÚ.MEŠ} SAG.GI.A)

22) Kammaliya, chef des cuisiniers (GAL ^{LÚ.MEŠ} MUHALDIM)

23) Maḥbuzzi, GAL MUBARRI

La comparaison avec les princes et dignitaires énumérés par la tablette de bronze et par l'édit du roi Tuthaliya IV réglant la succession de Šahurunuwa (CTH 225), prouve la proximité chronologique des trois textes. Nerikkaili reste le premier prince inscrit en tête de liste sur la tablette de bronze mais sans le titre de « prince héritier » (que CTH 225 lui donne), témoignage des hésitations du Grand Roi, son (demi-)frère qui lui a ensuite, très vraisemblablement, rendu le titre de *tukkanti* en attendant que le premier de ses fils grandisse et puisse le remplacer. Fils aîné, vraisemblablement, d'un premier mariage de Ḫattušili, Nerikkaili a été privé par la suite de son droit à la succession au profit de Tuthaliya, le fils de Puduhepa. Comme tous les titulaires de la fonction de prince héritier il était un chef militaire⁴⁸⁸. Il est remarquable que son seul exploit guerrier soit connu par la lettre de Ramsès, KBo XXVIII 28 qui, faisant une citation d'un message de son père, lui attribue une expédition menée conjointement avec son demi-frère Tuthaliya contre Iyalanda au pays de Lukka. Le texte est fragmentaire, son nom est écrit Ne-ri-ki-l[i], et il n'y reçoit que le titre de DUMU.LUGAL⁴⁸⁹. Une autre lettre de Ramsès à Ḫattušili, KUB III 27 le mentionne avec Kurunta. E.Edel croyait y voir une allusion à la mort du prince alors qu'il était

⁴⁸⁸ R.Beal, *Hittite Military*, 1992, 319-320.

⁴⁸⁹ H.Klengel, *AoF* 1-, 1989, 187 ; E.Edel, *ÄHK* I, n°80, 188-189 ; II, §147, 285-286.

lancé à la poursuite d'Urhi-Tešub, ce qui est exclu⁴⁹⁰. Devenu le gendre du roi d'Amurru, Bentešina, Nerikkaili est resté loyal sans que disparaisse la suspicion à son égard de Tuthaliya, qui l'avait remplacé en tant qu'héritier du trône⁴⁹¹.

Le second « fils royal » nommé par CTH 106, Tašmi-Šarruma, est ignoré par la tablette de bronze. Il y de fortes présomptions, du fait du rang qu'il occupe dans ce traité, qu'il se confond avec le futur Tuthaliya (IV) désigné ici par son nom hourrite, qu'on retrouve sur ses sceaux, comme le propose S.Alp. Il a été le destinataire d'une lettre du pharaon (KBo XXVIII 44) qui l'appelle « mon fils »⁴⁹². Un texte oraculaire, KUB V 20+ le mentionne au côté d'autres enfants du grand Roi, Huzziya et Gaššulawiya. A la suite d'un mauvais songe Ḫattušili était inquiet de la santé de sa progéniture⁴⁹³.

Le DUMU.LUGAL Ḫannuti qui est le troisième témoin est certainement un fils du couple royal⁴⁹⁴. Dans un texte de Šuppiluliyama (II), KBo XXII 10, qui renvoie à l'époque de son grand-père il est lui aussi mis en rapport avec Iyalanda et mentionné avec sa sœur Gassulawiya. Il doit être identifié au prince Kannuta auquel le pharaon a adressé la lettre KBo XXVIII 46⁴⁹⁵. Absent de la tablette de Bronze, il a dû disparaître avant son père.

Le prince Huzziya, quatrième témoin et fils du Grand Roi, n'est lui aussi qu'un DUMU.LUGAL à cette époque. Très naturellement il deviendra GAL.MEŠEDI dès le début du règne de son frère Tuthaliya au témoignage de la tablette de Bronze (Bo 86/299 IV 31). Cité dans le texte oraculaire KUB V 20+ il semble avoir été fidèle à son souverain mais Tuthaliya a mis sa

⁴⁹⁰ ÄHK I, n°26, 70-73 ; II, §47, 121-122.

⁴⁹¹ Cf. KUB XXVI 18 ; Th.van den Hout, *Der Ulmitešub-Vertrag. Eine prosopographische Untersuchung*, StBot 38, 1995, 96-105.

⁴⁹² S.Alp, « Zur Datierung des Ulmitešup-Vertrags », AoF 25, 1998, 54-60, Abb. 1-5 (sceaux de Tuthaliya/ Tašmišarri), KBo XXVIII 44 pp.58-59 ; E.Edel, ÄHK I, n°17, 46-47 ; II, §27, 72-73.

⁴⁹³ Th.van den Hout, StBot 38, 1995, 106-108.

⁴⁹⁴ Id., 199-203.

⁴⁹⁵ E.Edel, ÄHK I, n°14, 42-43 ; II, §24, 68-69.

descendance sur le même plan que celles de Nerikkaili et de Kurunta dont il fallait craindre l'ambition (KUB XXVI 18). Huzziya, comme Nerikkaili était peut-être le demi-frère de Tuthaliya. Parmi les « bulles » retrouvées au Nişantepe dans les années 90 on remarque celles inscrites aux noms de plusieurs des témoins du traité Ulmi-Tešup : Huzziya, le fils royal bien connu par ailleurs⁴⁹⁶, le Chef des scribes sur bois et Grand Berger, Šahurunuwa, Tarhuntapiya (BONUS/MAGNUS SCRIBA) ainsi que Palla, le seigneur de Ḫurma et Mahuzzu (SCRIBA/REX FILIUS)⁴⁹⁷.

Il est remarquable que trois princes soient placés avant les deux rois de Karkemiš, pourtant en principe inférieur seulement au couple royal et au *tukkanti*, et d'Išuwa.

AMAR.MUŠEN, l'*uriyanni*, qui vient ensuite était aussi un KARTAPPU (aurige, commandant des chars) et donc un chef militaire⁴⁹⁸.

Le huitième témoin, Ḫalpaziti, le commandant des troupes « lourdes » (hoplites) de droite (GAL LÚ. MEŠ UKU.UŠ ZAG-na-aš) est plusieurs fois mentionné avec des princes royaux de cette époque, Tattamaru, Ḫešni, Alalimi. Dans le fragment KUB XXXI 32 il conduit une armée avec Tattamaru, le neveu par alliance de Puduhepa⁴⁹⁹. Le problème est de savoir s'il ne faut pas l'identifier au roi d'Alep homonyme (IBoT I 34 ro 8). On aurait là l'exemple d'un prince vassal membre de la famille royale ayant d'importantes fonctions dans le royaume en plus de la charge de son apanage. Ceci est cependant assez peu probable⁵⁰⁰.

Le cas du prince Ḫešni est plus clair. Le Grand Roi lui a adressé la lettre KBo XVIII 48 où il est soit interpellé comme le

⁴⁹⁶ D.Hawkins apud S.Herbordt, *Die Prinzen-und Beamten Siegel*, 2005, n° 131, p.256.

⁴⁹⁷ D.Hawkins, ibid., nos 346-347, p.269 (Šahurunuwa) ; nos 418-420, p.273 (Tarhuntapiya) ; n°291, p.267 (Palla) ; nos 221-223, p.263.

⁴⁹⁸ R.Beal, *Hittite Military*, 1992, 360-368 (*uriyanni*) ; Th.van den Hout, StBot 38, 1995, 204-206.

⁴⁹⁹ O.R.Gurney, AnSt 43, 1993, 24.

⁵⁰⁰ Th. van den Hout, ibid., 186-193.

« mon fils (DUMU.[YA]) », ce qui semble le plus probable, ou simplement comme DUMU.LUGAL. Il a trempé dans une conspiration contre son probable frère ou demi-frère, le roi Tuthaliya IV⁵⁰¹. Ph.Houwink ten Cate a proposé récemment que le complot mené par le prince ait été dirigé contre « l'usurpateur Kurunta » et non contre le roi, ce qui est invraisemblable⁵⁰².

Tattamaru, DUMU.LUGAL, fils de Šahurunuwa se retrouve ici avant son père, sans doute du fait qu'il avait épousé la nièce (fille de sa sœur) de la reine Puduhepa⁵⁰³. Il reçoit le titre de commandant des troupes UKUŠ.UŠ de gauche (GAL UKU.UŠ GÜB-la-aš) sur la tablette de bronze (Bo 86/299 IV 33). La reine lui a adressé une lettre, KUB XXIII 85, qui précise que le prince est son neveu par alliance mais que l'épouse de ce dernier vient de mourir, ce qui ne rompra pas les liens personnels qu'ils ont établi entre eux⁵⁰⁴. Présent en Amurru auprès de Bentešina avec Taku[wa, l'homme d'Ariyanta et de Piha(š)du, l'envoyé de Ḫattušili auprès du roi de ce pays, il avait brisé contre un mur la tablette que celui-ci lui avait remise et qui était destinée au Grand Roi (KUB VIII 79//KUB XXVI 92)⁵⁰⁵. Comme la question du tribut de Niya est évoquée au début du texte (lettre ou déposition en cour) il est certain que Tattamaru a rempli une importante mission en Syrie. Il a fait campagne en tant que chef des troupes UKU.UŠ de gauche avec Ḫalpaziti qui commandait alors celles de droite. Ph.Houwink ten Cate a voulu lier cette affaire à un supposé retour d'Urhi-Tešub à Niya après sa fuite, ce qui est plus que

⁵⁰¹ R.Stefanini, « La Congiura di Hesni (XXXI 68), *Athenaeum*, 40, 1962, 22-36 ; A.Tani, « More about the 'Hešni Conspiracy' », *AoF* 28, 2001, 154-164.

⁵⁰² Ph.Houwink ten Cate, *The Life and Times of Ḫattušili III and Tuthaliya IV*, 2006, 107- 115.

⁵⁰³ F.Imparati, *RHA* 32, 1974, 43-45 ; G.Mauer, « Die Karriere des Schreibers Tattamaru, Sohn des Šahurunuwa », 32 *RAI*, 1985, 191-195 ; Th. van den Hout, *StBoT* 38, 116-124.

⁵⁰⁴ A.Hagenbuchner, *KdH* n°10, 15-16.

⁵⁰⁵ Ibid., n°304, 398-405.

douteux⁵⁰⁶. Tattamaru a hérité d'une part importante des immenses domaines de son père dont le partage a été entériné par un édit de Tuthaliya IV (CTH 225 : KUB XXVI 43//50)⁵⁰⁷. Son père, Šahurunuwa, Chef des scribes sur bois (GAL DUB.SAR.GIŠ) ici et sur la tablette de Bronze (Bo 86/299 IV 37), qui était aussi « Grand Berger » (GAL NA.GAD⁵⁰⁸) et GAL LÜ.MEŠ UKU.UŠ ne se retrouve qu'au 13^{ème} rang des témoins dans le traité Ulmi-Tešub. Une partie de ses domaines avaient été conquis au fil de l'épée. Ses sceaux, de Tarse et de Boğazköy, comme KBo IV 10, ne lui donnent que le titre d'INFANS +REX (MAGNUS SCRIBA)⁵⁰⁹. On peut donc penser que dans les listes de témoins tous les titres n'étaient pas obligatoirement mentionnés, même si l'inflation de ceux-ci a été due aussi à l'évolution de la carrière de ceux-là.

Il est précédé ici par le « surintendant des écuyers d'or, Upparamuwa et par le prince Uhaziti. Upparamuwa était un chef militaire commandant un corps d'élite des chars⁵¹⁰. Sur la tablette de bronze il reçoit le titre d'*anduwašalli* (Bo 86/299 IV 33). Il est possible, sans que l'identification soit certaine, qu'il se confonde avec le prince de ce nom connu par des textes d'Ugarit (RS 17.148 et 17.423)⁵¹¹ et d'Emar⁵¹². Fils du roi de Karkemiš il aurait, si on admet cette idée, joué un rôle de premier plan aussi bien en Ḫatti que dans les pays syriens⁵¹³. Uhaziti, quant à lui, est simplement désigné comme DUMU.LUGAL. Peu documenté il était peut-être un fils du couple royal, disparu prématurément, ou du roi de Karkemiš⁵¹⁴.

⁵⁰⁶ Ph.Houwink ten Cate, *The Life and Times*, 2006, 3-8.

⁵⁰⁷ F.Imparati, *RHA* 32, 1974, passim.

⁵⁰⁸ R.Beal, *Hittite Military*, 1992, 391-396 (titre militaire).

⁵⁰⁹ SBo 2.9, SBo 2.78 ; Laroche, *Syria* 35, 1968, 256-257 ; F.Imparati, « Una Concessione di Terre da Parte di Tudaliya IV », *RHA* 32, 1974, 11-22 ; Th. van den Hout, *StBoT* 38, 151-154.

⁵¹⁰ R.Beal, *Hittite Military*, 1992, 410-413.

⁵¹¹ J.Nougayrol, *PRU* IV, 193 ; *PRU* VI, 9-11).

⁵¹² E.Laroche, *Heth* 4, 1981, 33.

⁵¹³ Th.van den Hout, *StBoT* 38, 115-116.

⁵¹⁴ Ibid., 211.

Le GAL.GEŠTIN, Grand du Vin, Ḫattuša-^dLAMMA (à lire Ḫattuša-Kurunta ?) était, malgré ce titre aulique, un chef militaire de premier rang⁵¹⁵. Sa place ici semble relativement modeste mais il se retrouve, avec le même titre sur la tablette de Bronze (Bo 86/299 IV 37). Il était peut-être attaché au culte de la divinité Pirwa (KBo XIV 21 ; IBoT II 131)⁵¹⁶.

Tarhuntapiya, qui le suit, est un simple DUMU.LUGAL mais doit se confondre avec le scribe connu par ailleurs et dont on possède divers sceaux (SBo 2.23 : INFANS+REX ; SBo 2.141-145 : SCRIBA ; Boğ. III 10 : INFANS+REX SCRIBA ; TONITRUS/ MAGNUS SCRIBA)⁵¹⁷. Le texte KBo XVI 83+, un inventaire (CTH 242.5) le mentionne avec d'autres membres de la famille royale ou du clan qui l'entourait : Ḫešni, Kammaliya, Kurakura, Šippaziti⁵¹⁸.

Šarruma-^dLAMMA (Šarruma-Kurunta), le témoin suivant est doté du titre de commandant des UKU.UŠ GÚB-aš (de gauche)⁵¹⁹. On le retrouve dans l'édit de Tuthaliya IV organisant la succession de Šahrunuwa (KUB XXVI 43 vo 30// 50 vo 23) avec le même titre et sur des sceaux (SBo 2.74 et 2.230 : INFANS+REX ; REX.CERVUS). Celui publié par P.Neve fait de lui un fils royal : INFANS+REX REGIA INFANS⁵²⁰.

Aliziti, chef du personnel du palais (GAL DUMU.MEŠ É.GAL), avait un poste important mais n'est pas connu par ailleurs et est absent de la tablette de Bronze⁵²¹.

Tuttu, le seigneur de l'entrepôt (EN ABUSSI) dirigeait probablement les magasins royaux, ou plus probablement celui de la capitale et du palais⁵²².

⁵¹⁵ R.Beal, *Hittite Military*, 1992, 342-357.

⁵¹⁶ Th.van den Hout, *StBoT* 38, 154-157.

⁵¹⁷ D.Hawkins apud S.Herbordt, *Die Prinzen-und Beamten Siegel*, nos 418-420, p.273.

⁵¹⁸ Ibid., 211-215.

⁵¹⁹ Ibid., 215-216.

⁵²⁰ P.Neve, *AA* 1992, 315, Abb.7f.

⁵²¹ Th.van den Hout, *StBoT* 38, 1995, 216.

⁵²² Ibid., 169-172.

Pallā, le seigneur de Ḫurma, était un scribe actif qui est mentionné dans l'édit réglant la succession de Šahrunuwa (KUB XXVI 43 vo 32 : EN URU Ḫurme LÚDUB.SAR LÚSAG). Il est peu probable qu'il se confonde avec le personnage homonyme connu à Ugarit (RS 8.93 ; sceau : BONUS₂ VIR₂). Mais il est sûrement le scribe qui a rédigé la tablette KBo XXX 144, le père du scribe Angulli (KUB XXXIII 26 ; XXXII 133). Dans une lettre, vraisemblablement du prince Tuthaliya à sa mère (KBo XVIII 6), il est cité dans le post-scriptum adressé par le rédacteur à deux de ses confrères⁵²³. Il est au contraire peu probable qu'il se confonde avec l'orfèvre de ce nom ou avec Pallā, le seigneur d'Ankušna⁵²⁴.

Walwaziti (UR.MAḪ-ziti) était un chef scribe (GAL DUB.SAR.MEŠ) qui a été un témoin de la tablette de Bronze (Bo 86/299 IV 40) mais était actif dès le règne de Ḫattušili III. Il était le fils de Mittanamuwa et a été le témoin du décret en faveur de son père (KBo IV 12 ro 30). Son frère, Purandamuwa avait succédé à ce dernier devenu sur le tard le « gouverneur » de Ḫattuša lors du départ de la cour à Tarhuntashša. Avec ses autres frères, Alihešni, Adduwa et Naninzi il représentait l'une des grandes familles de la haute administration. Il a rédigé des textes de la fête išuwa, des textes mythologiques et des comptes rendus d'omina et de songes. Comme tous les siens il a soutenu Ḫattušili lors du coup d'état Mentionné dans de nombreux textes il a été actif pendant une longue période mais des personnages homonymes sont sans doute présents dans la documentation⁵²⁵. Lui (ou l'un de ceux-ci) a possédé les sceaux SBo 2.99 (LEO.VIR SCRIBA) et SBo 2.100.

Alalimi, GAL LÚ SAGI.A (grand échanson), est attesté aux côtés de Ḫešni et de Walwaziti (LX 102), de Ḫišmi-Šarruma, Ḫešni, Kammaliya, Kurakura, Šipaziti et Tarhuntapiya (KBo XVI 83+, un inventaire daté de Ḫattušili III) Il est évidemment

⁵²³ A.Hagenbuchner, *KdH* n°16, 25-26 + n°143190-191.

⁵²⁴ Th.van den Hout, *StBoT* 38, 216-225.

⁵²⁵ Ibid., 172-178 ; D.Hawkins apud S.Herbordt, *Die Prinzen-und Beamten Siegel*, nos 511-515, 278 et Excursus n°9.

sans rapport avec le personnage homonyme, marchand actif à Ugarit (RS 17.319)⁵²⁶.

Kammaliya, le « chef cuisinier » (GAL LÚ MUHALDIM) et scribe (KUB XXVI 43 vo 33 ; Bo 86/299 IV 41) est sans doute « l'homme de Tumanna » connu par divers textes (dont l'inventaire KBo XVI 83+). La lettre du Grand Roi à Ḥešni, KBo XVIII 48 concernant la situation de Karkemiš montre que Kammaliya a joué le rôle d'envoyé du souverain auprès du roi de la grande cité aux prises avec la menace assyrienne⁵²⁷.

Le dernier témoin de CTH 106 est le scribe et Chef des *Mubarrû* (DUB.SAR GAL *MUBARRI*), un personnel lié au service du culte. Il a été aussi présent lors du règlement de l'héritage de Šahurunuwa (KUB XXVI 43 vo 33)⁵²⁸. Son probable sceau lui donne les titres de MAGNUS SCRIBA REX FILIUS⁵²⁹.

Cette liste de 23 témoins du traité Ulmi-Tešub donne une idée de la structure administrative du royaume mais il est évident, comme le montre la comparaison d'autres documents de ce genre qu'il ne réunissait pas obligatoirement tous les princes et tous les hauts dignitaires actifs à un moment donné. Les titres auliques (Grand du vin, seigneur des entrepôts, etc.) avaient peut-être, comme dans les monarchies européennes, une signification réelle mais tout montre que la plupart de leurs titulaires avaient surtout des fonctions militaires⁵³⁰.

4) Le traité avec Bentešina d'Amurru

Le calme précaire revenu en Syrie en attendant qu'aboutissent les négociations de paix avec le pharaon qui se sont sans doute engagées assez vite, a permis de consolider la situation du royaume d'Amurru. Il est probable que la population amorrite

⁵²⁶ Th. van den Hout, *ibid.*, 138-142.

⁵²⁷ A.Hagenbuchner, *KdH* n°5, 7-12.

⁵²⁸ Th. van den Hout, *ibid.*, 225-226.

⁵²⁹ D.Hawkins, apud S.Herbordt, *Die Prinzen-und Beamten Siegel*, 2005, nos 217-223, p.263.

⁵³⁰ R.Beal, *Hittite Military*, 1992, passim.

restait attachée à l'héritier légitime de la famille d'Aziru. Il est aussi certain que Bentešina a été réinstallé sur son trône par Muršili III/Urhi-Tešup qui a peut-être déposé le dénommé Šapili, que Muwatalli avait fait roi dans ce pays après la bataille de Qadeš, ou profité de sa mort pour rendre à l'exilé son statut royal et l'Amurru. Ḥattušili qui avait recueilli Bentešina à Ḥakpiš et l'avait bien traité a dû approuver l'acte de son neveu s'il ne l'a pas inspiré. Il s'en approprie le mérite dans son « autobiographie » et dans le traité qu'il a conclu, sans doute rapidement, avec son protégé dont il a fait l'un de ses plus fidèles soutiens en Syrie. Il est remarquable que Bentešina qui a, selon l'accord conclu avec le Grand Roi, souhaité lui-même sa promulgation, soit mentionné, seul parmi les vassaux syriens, dans le traité égypto-hittite conclu par Ramsès et Ḥattušili.

L'introduction historique de CTH 92 (KBo I 8+ KUB III 8+)⁵³¹ rappelle le ralliement d'Aziru, son arrière-grand-père, à Šuppiluliuma, après qu'il eut révoqué la tutelle du pharaon, et le traité qui lui avait été accordé par le Grand Roi (CTH 92 §2, ro 4-6). Les accords conclus ensuite par les successeurs d'Aziru, Ari-Tešub et Duppi-Tešub avec Muršili II étaient présentés comme de simples ratifications du traité Šuppiluliuma-Aziru, ce qui était peu conforme à la réalité (*ibid.*, §3, ro 7-10).

L'action du roi Muwatalli était présentée de façon à éviter toute condamnation de Bentešina :

« Succédant à mon père, mon frère Muwatalli accéda au trône de la royauté. Pour mon frère Muwatalli, Bentešina était mort (politiquement) dans [le pays] d'Amurru. Il le prit en Ḥatti. Je fis alors une demande à mon frère Muwatalli concernant Bentešina et il me le donna. Je l'emménai au pays de Ḥakpiš et je lui donnai un domaine. Il ne souffrit aucune avanie. Je le protégeai », (*ibid.*, §4, ro 11-15). Feignant d'ignorer le règne de son neveu et prétendant avoir succédé à son frère, le Grand Roi affirmait qu'il avait pour la seconde fois (!) rétabli Bentešina en Amurru, lui ayant restitué le trône et tout son

⁵³¹ E.Weidner, *PDK* 1923, 124- 135 ; G.Bekman, *HDT* n° 16, 95-98.

royaume. Il était décidé que son fils Nerikkaili épouserait la fille de Bentešina alors que ce dernier convolerait en justes noces avec la fille du Grand Roi, Gaššulawiya, née sans doute du mariage de celui-ci avec Puduhepa et donc très jeune (*ibid.*, §5, ro 16-21)⁵³².

Bentešina répondait de façon convenue à la décision royale : « Tu m'as donné la vie à moi, un homme mort. Tu m'as renvoyé [pour la seconde fois] au pays d'Amurru, au trône de mon père. Comme à un homme mort tu m'as donné la vie. Que mon seigneur fasse une tablette de traité et de serment », proclamation suivie par une demande de reconnaissance valable pour ses descendants, que Ḫattušili s'empressait d'accepter (*ibid.*, §6, ro 22-27). La nouvelle tablette devait être conforme à celle accordée par Šuppiluliuma à Aziru. Personne ne pourra enlever la royauté à Bentešina et à ses descendants qui seront aussi ceux de la princesse hittite (*ibid.*, §7, ro 28-33) mais en attendant la consommation du mariage et la naissance d'enfants, preuve que Gaššulawiya était encore très jeune à cette date, le roi d'Amurru pourra choisir comme il l'entend un prince (héritier), fils, frère, neveu ou simple sujet sans avoir à affronter l'hostilité du pouvoir hittite (*ibid.*, §7, ro 34-36). En fait le mariage sera fécond et une fille, la « fille de la Grande Dame », épousera le roi d'Ugarit Ammištamru et finira tragiquement⁵³³.

La loyauté de Bentešina envers le Grand Roi et envers Puduhepa devait s'étendre à leurs descendants. Si quelqu'un se révoltait contre Ḫattušili ou ses successeurs, frère, neveu, gendre ou autre, le roi d'Amurru devrait voler à leur secours (*ibid.*, §9, ro 37-44).

L'alliance offensive reprenait la formule canonique qui incluait Babylone parmi les ennemis éventuels que le Grand Roi irait combattre au besoin (les autres noms sont perdus) et la complétait par la mention des pays étrangers proches du territoire du vassal qui deviendraient hostiles. Bentešina violerait ses serments s'il n'accourrait pas au secours de son

⁵³² Ph. Houwink ten Cate, *AoF* 23, 1996, 45-47.

⁵³³ J. Freu, *Histoire politique du Royaume d'Ugarit*, 108-114.

suzerain avec troupes et chars pour faire face à la situation (*ibid.*, §10, vo 5'-11').

L'alliance défensive terminait le texte conservé et comprenait la clause de réciprocité attendue en faveur de Bentešina (*ibid.*, §§ 12-13, vo 22'-29').

Ainsi était définitivement réglé le problème de la fidélité d'un pays sur lequel le pharaon pouvait éléver des prétentions. Toute la documentation montre que Bentešina et ses successeurs sont restés fidèles au Ḫatti jusqu'à l'effondrement final.

5) Le traité de paix et d'alliance avec Ramsès II (1259/1258 av. J.C.)

La trêve qui a mis fin aux hostilités entre Egyptiens et Hittites a peut-être été la dernière décision du roi Muwatalli si on accepte de prolonger son règne jusqu'à l'an X de Ramsès (1270/1269 av. J.C.), ce qui est incertain. Sinon il faut en imputer la responsabilité à Muršili III/Urhi-Tešub.

Des pourparlers en vue d'une paix définitive ont été vraisemblablement engagés entre les cours de Pi-Ramsès et de Ḫattuša assez tôt après l'avènement de Ḫattušili. Les menaces pesant sur son royaume dans les pays louvites et sur l'Euphrate du fait du roi d'Aššur ont encouragé le souverain hittite à accélérer le déroulement des préliminaires afin de conclure rapidement. Des lettres de Ramsès à Ḫattušili, KUB III 51 et KUB III 52+, ainsi que les inscriptions du temple de Karnak, donnent les noms des négociateurs qui ont mis au point le texte de l'accord : côté égyptien « *jdnw n tj-nt ntr 'ntj* » (un officier de chars) du nom de *Nmtj* (?) et *P3-rb-nw3* (Parihnawa); côté hittite Nerikkaili, certainement le fils aîné du roi de Ḫatti, Tili-Tešub, Ramessw, un égyptien d'origine passé au service du roi hittite, et l'envoyé de Karkemiš (*wpwtj n Krkmiš*) *Ypšl/Piyašsili*⁵³⁴.

Le traité a été rédigé en akkadien, la langue diplomatique utilisée à cette époque par toutes les chancelleries, mais le

⁵³⁴ E. Edel, *ĀHK* I, 16-21 ; II § 7, 30-41, tableau p.31.

pharaon a fait graver sur les murs du temple d'Amon à Karnak et du Ramesseum une version hiéroglyphique, assez bien conservée, qui diverge souvent du texte akkadien entériné par les deux parties. En principe le texte du temple d'Amon et du Ramesseum est la copie de la tablette d'argent rédigée à Ḫattuša alors que les tablettes d'argile retrouvées dans la capitale hittite ont reproduit le texte de la tablette d'argent d'origine égyptienne⁵³⁵. Mais la chancellerie du pharaon a ajouté une introduction sur la réception du traité à la cour de Pi-Ramsès, la résidence royale du Delta.

La version akkadienne débutait ainsi :

« [Traité que] Ramsès, [aimé] d'Amon, Grand Roi, [roi d'Egypte, Héros, a conclu] sur [une tablette d'argent] avec Ḫattušili, [Grand Roi], roi de Ḫatti, son frère, afin d'établir une [grande] paix et une grande [fraternité] entre eux pour toujours. »⁵³⁶

Le texte égyptien débute par une introduction beaucoup plus précise et verbeuse :

⁵³⁵ K.A.Kitchen, *KRI* II, 1979, 225-232 ; *KRITA* II, 79-85 ; J.D.Schmidt, *Ramesses II. A Chronological Structure for His Reign*, Baltimore/London 1973, 111-153 ; A.Spalinger, « Considerations on the Hittite Treaty between Egypt and Hatti », *SAK* 9, 1981, 299-358 ; G.Kestemont, *Diplomatique et droit international en Asie occidentale*, Louvain-la-Neuve 1981, 15-78 ; O. Goelet, B.A. Levine, « Making Peace in Heaven and on Earth : Religious and Legal Aspects of the Treaty between Ramesses II and Ḫattušili III », *Fs C.H.Gordon, JSOT, Suppl.Series* 273, Sheffield, 252-299 ; G.Beckman, *HDT* n°15, 90-95 ; E.Edel, *Der Vertrag zwischen Ramesses II von Ägypten und Ḫattušili III von Hatti*, *WVDOG* 85, Berlin 1997, 18-82 et 88-104 ; H.Klengel, *Hattuschili und Ramses. Hethiter und Ägypter -- ihr langer Weg zum Frieden*, Mainz am Rhein 2002, 75-94 ; « From War to Eternal Peace : Ramesses II and Khattushili III », *Bul.Can.Soc. Mesop.St.* 37, 2002, 49-56 ; J.Freu, *Šuppiluliuma et la Veuve du Pharaon*, 2004, 149-157 ; Y.Cohen, « The Hittite-Egyptian Treaty », *HST/ANE*, 2006, 244-248.

⁵³⁶ G.Beckman, *HDT* n° 15, A ro 1-3, p.91.

« An 21, premier (mois) de *prt* (hiver, novembre/décembre), jour 21 sous la majesté du roi User-Ma'at-Rê, élu de Rê, fils de Rê, Ramsès, aimé d'Amon, qu'il vive pour toujours et à jamais, le bienaimé d'Amon-Rê-Harakhty, de Ptah au sud de son mur, Seigneur de vie des Deux-terres, de Mut dame d'Ishru et Khonsu-nefer-hetep, qui apparaît sur le trône d'Horus, vivant comme son père Rê-Harakhty pour toujours et à jamais. En ce jour Sa Majesté était dans la cité de Per-Ramsès bien-aimé d'Amon, accomplissant le rituel de son père Amon, etc.

(Alors) arriva le député et envoyé... en compagnie de [T3r]-*Tsb*, l'envoyé du Ḫatti ... [portant la tablette d'argent que] le Grand Chef de Ḫatti, Ḫattušili [avait choisi] de transmettre à la cour, V.F.S., pour obtenir l'accord de Sa Majesté le roi User-Ma'at-Rê], etc. Copie de la tablette d'argent, etc.»

Après avoir donné les titres et une généalogie des deux partenaires se limitant aux grands-pères (A ro 3-7), le texte akkadien soulignait que la divinité n'avait jamais accepté qu'un conflit éclatât entre l'Egypte et le Ḫatti. A l'avenir le dieu Soleil (égyptien) et le dieu de l'Orage (hittite) ne permettront plus qu'une guerre les oppose de nouveau (A, ro 7-13). Fraternité et paix régneront désormais entre Ramsès et Ḫattušili. Cette bonne entente sera éternelle et s'étendra à leurs héritiers (A, ro 13-21). La clause formelle de non-agression et d'alliance défensive suivait ces déclarations solennelles d'intention (A, ro 22-39) : « Si [Moi, Ramsès, aimé] d'Amon, Grand Roi, roi d'Egypte, quelqu'un d'autre, un ennemi, vient contre le Ḫatti et que Ḫattušili,[Grand Roi, roi de Ḫatti] m'envoie (la demande) : « Viens à moi, à mon aide contre celui-ci ! », alors [Ramsès, aimé] d'Amon, Grand Roi, roi d'Egypte, enverra son infanterie et ses chars, et ils vaincront [cet ennemi et] ils vengeront le Ḫatti ». Il en était de même en cas de révolte et la réciproque en faveur du pharaon était énoncée à la suite dans le cas d'une attaque extérieure ou d'une révolte. Une intervention des troupes et des chars du pharaon était prévue en faveur du fils de Ḫattušili en cas de succession contestée en pays hittite (§ 13, A ro 40-43). Cette clause sans réciprocité s'explique par l'usurpation dont Ḫattušili s'était

rendu coupable, par la menace que l'ancien roi exilé, Urhi-Tešub, représentait toujours pour le Grand Roi hittite et son successeur et par les rivalités qui pouvaient opposer ses propres fils et ses neveux. C'est à dessein que le roi hittite et Puduhepa ont favorisé un échange de correspondance entre le prince Tašmi-Šarruma, sûrement le futur Tuthaliya IV, et le pharaon⁵³⁷. Ramsès, assuré de sa légitimité, n'avait pas à évoquer sa succession (A, ro 40-43).

Le problème des fugitifs et des transfuges, est longuement traité dans cet accord. Une nette distinction est établie entre le cas des transfuges de haut rang et celui des « gens du commun » (A, ro 43-70 et la suite très mutilée). Deux articles considérés comme des clauses additionnelles par le texte hiéroglyphique prévoient que les transfuges, personnages importants, qui seront renvoyés dans leur pays d'origine bénéficieront d'une amnistie pleine et entière, qu'eux et leurs familles ne subiront aucun traitement qui puisse altérer leur intégrité physique, en ce qui concerne leurs yeux, leurs oreilles, leur bouche ou leurs jambes et qu'ils ne seront plus mis en cause et punis pour leur « trahison » (texte hiéroglyphique, Karnak/Ramesséum, 32-36). Ces précisions se retrouvaient à la fin du texte cunéiforme dont A.Goetze a réussi à restaurer la teneur en comparant les fragments de tablettes et l'inscription hiéroglyphique⁵³⁸.

Le « traité akkadien » est très clair à ce sujet dans les articles qui suivent ceux consacrés au problème de la succession en pays hittite et qui prévoient les conséquences de futures défections éventuelles. Les §§ 12-19 sont caractérisés par l'alternance régulière dans chaque clause du cas des « nobles » ou des « hauts dignitaires » d'une part et des gens de peu d'importance d'autre part qui s'enfuirraient à l'avenir de l'un ou l'autre pays: « [Si un noble] fuit du Hatti, ou si la population d'un territoire du roi de Hatti [allait (se réfugier) chez] Ramsès, bien-aimé d'Amon Grand Roi, [roi d'Egypte], alors

⁵³⁷ E.Edel, *ÄHK*, n°17, I, 46-47 ; II, §27, 72-73 ; S.Alp, *AoF* 25, 1998, 58-59 (KBo XXVIII 44).

⁵³⁸ A.Goetze, *ANET*, 201-203 ; G.Beckman, *HDT* n° 15, 94-95.

Moi, Ramsès, [bien-aimé] d'Amon], je devrai les saisir et [les remettre] aux mains [de Ḫattušili, Grand Roi, roi de Hatti. Et si] un homme seul, ou si deux [hommes vont chez Ramsès, bien-aimé d'Amon] dans l'intention d'entrer à son service, alors [Moi, Ramsès, bien-aimé d'Amon, je devrai les saisir et les renvoyer à] Ḫattušili, roi de Hatti » (A §§12-13, vo 43-48). Le paragraphe 14 envisage qu'un noble ou des « gens de peu » fuient chez le roi d'Amurru, Bentešina qui devra les renvoyer à Ḫattušili qui se chargera de les remettre au pharaon (A vo 49-51). Les lignes suivantes reprennent les mêmes considérations en insistant sur la réciprocité parfaite qui doit régner entre les deux parties en ce domaine. Comme dans la version égyptienne, promesse est faite d'une amnistie pleine et entière en faveur de ceux qui avaient « déserté », de ne pas attenter à leur intégrité physique et de respecter leurs familles et de leurs propriétés (A vo 52-70).

Le texte égyptien, alors que les tablettes retrouvées dans la capitale hittite ne possèdent pas d'introduction historique, revient sur les serments prêtés antérieurement entre les deux parties. Ce passage est énigmatique car il parle des termes du serment existant à l'époque de Šuppiluliuma I, ce qui renvoie sans doute au vieux « traité de Kuruštama » toujours en vigueur au temps de ce Grand Roi mais fait ensuite référence, du point de vue du roi hittite, aux « termes du serment qui existaient au cours du règne de Muwatalli, le Grand Chef de Hatti, mon père (!) » (Karnak, I.14)⁵³⁹. Si l'erreur porte sur le nom il faut lire Muršili (II), père de Ḫattušili III ; si elle porte sur la parenté il faut lire « frère » au lieu de « père ». On peut se demander si les deux lectures ne sont pas également valables. En effet l'absence de toute documentation concernant des opérations militaires opposant forces hittites et égyptiennes de l'an X de Muršili II (1309 av. J.C.) correspondant à l'an XII du pharaon Horemheb, ou à peu près, à l'an I de Séthi I (1290) ; puis de l'offensive de ce pharaon à la guerre menée

⁵³⁹ E.Edel, *Der Vertrag*, 1997, 105-107 ; J.D.Schmidt, *Ramesses II. A Chronological Structure of His Reign*, Baltimore/London, 1973, 115, 131.

par Ramsès jusqu'en l'an X de son règne (1270), permet de mieux comprendre le caractère d'un conflit qui a pris l'aspect d'une « guerre de cent ans » comportant plus de périodes de trêves que d'années de belligérance véritable.

La liste des dieux témoins hittite est conservée sur les murs des temples égyptiens. Les chefs de file des Mille dieux de Ḫatti ont leur noms transposés à la manière égyptienne : *P3-R'*, seigneur du ciel, *P3-R'* de la cité d'Arinna, *Sutb*, seigneur du ciel, *Sutb* de la cité d'Arinna, *Sutb* de Ḫatti, *Sutb* de la cité de Zippalanda, etc., sont les déguisements des dieux hittites bien connus du panthéon anatolien : ^d UTU (Soleil du ciel), déesse Soleil d'Arinna, dieu de l'Orage du ciel (Tarhunda/Tešub), dieu de l'Orage d'Arinna, dieu de l'Orage de Ḫatti, dieu de l'Orage de Zippalanda, etc.

Le texte hiéroglyphique a conservé *in fine* la description des sceaux figurant sur la tablette d'argent envoyée à Pi-Ramsès par la partie hittite. Elle commence ainsi :

« Ce qui est sur la tablette d'argent, à l'avers : une gravure de *Sutb* embrassant une image du Grand Chef de Ḫatti entouré par la légende disant : « Le scellement de *Sutb*, le seigneur du ciel (est) le sceau des termes (de l'accord) que Ḫattušili, le Grand chef de Ḫatti, le vaillant, a fait, le fils de Muršili, le Grand Chef de Ḫatti, le vaillant, etc. »

Au revers une forme de déesse embrassait l'image de Puduhepa gravée sur son sceau. Ainsi était décrite par les scribes égyptiens la classique *Umargmungsszene* présente sur les sceaux royaux hittites à partir de cette époque.

6) Le développement des relations égypto-hittites

a) La correspondance entre les deux cours

La conclusion du traité de paix éternelle et d'alliance a été suivie par la multiplication des échanges entre les cours de Ḫattuša et de Pi-Ramsès. Les va-et-vient des messagers des deux souverains entre le Ḫatti et la vallée du Nil et les visites de princes hittites en Egypte se sont multipliés. Une abondante correspondance a été échangée entre les deux pays dont une centaine de pièces, souvent réduites à l'état de fragments ont

survécu. La plupart des messages sont, comme attendu, rédigés en akkadien mais quelques « brouillons » hittites de lettres adressées à la cour d'Egypte en akkadien ont été conservés. Des découvertes récentes faites sur le site de Pi-Ramsès, dans l'est du Delta ont mis au jour un petit fragment de cette correspondance. Il a gardé une partie du nom de Ramsès et son titre, EN.KUR.KUR.MEŠ (« seigneur des pays »)⁵⁴⁰. Dans son admirable travail d'édition E.Edel (ÄHK) a distingué les grands dossiers entre lesquels se répartissent les textes épistolaires⁵⁴¹ :

- 1) les messages envoyés lors de l'échange des instruments de ratification (les tablettes d'argent) et à la suite de la conclusion de la paix, correspondance à laquelle ont participé les reines et plusieurs princes au côté des deux souverains⁵⁴²
- 2) la correspondance afférente à la situation et aux pérégrinations du roi déchu Urhi-Tešub qui semble avoir gagné au cours de son exil le territoire égyptien et avoir parcouru les pays dépendants du pharaon et du roi hittite en Syrie sans que personne ne veuille ou n'ose l'arrêter, affaire qui provoquera un regain passager de tension entre les deux rois⁵⁴³.
- 3) les « Heiratsbriefen » qui ont concerné le projet de mariage d'une fille des souverains hittites avec Ramsès puis sa réalisation (en l'an XXXIV de Ramsès) après des années d'échanges épistolaires dans lesquels la reine Puduhepa a joué un grand rôle⁵⁴⁴.
- 4) les « *insibja-Briefe* », lettres tardives écrites de l'an 42 à l'an 56 (1238 à 1224 av. J.C.) appartenant aux « Heiratsbriefen » qui donnent au pharaon ce nouveau titre, abréviation de *nj-sw(t)-bj(t)* *nbw t3wj*, « celui du roseau et de l'abeille,

⁵⁴⁰ E.B.Pusch, S.Jakob, « Der Zipfel des diplomatischen Archivs Ramses' II. », *AgLev* 13, 2003, 143-153.

⁵⁴¹ E.Edel, *Die ägyptisch-hethitische Korrespondenz aus Boghazköi in babylonischer und hethitischer Sprache* (ÄHK), I/II, Abh.rhein-west.Akad.Wiss. Band 77, Opladen 1994.

⁵⁴² Id., ÄHK, I, nos 2-19, pp.16-49 ; II, §§6-29, pp.27-74.

⁵⁴³ Id., ÄHK I, nos 20-33, pp.50-91 ; II, §§30-54, pp.74-143.

⁵⁴⁴ Id., ÄHK I, nos 34-109, pp.90-229 ; II, §§55-128, pp.144-257.

seigneur des Deux-Terres ». Toutes ont été sûrement adressées à Tuthaliya IV après la mort de son père (c.1240)⁵⁴⁵.

5) une lettre de caractère médical (*ibid.*, I, 178-179).

b) Les relations égypto-hittites après le traité

Le fragment KUB III 51, lettre de Ramsès à Ḫattušili, est le texte épistolaire le plus ancien du dossier. Le pharaon adresse ses bons voeux au Grand Roi de Ḫatti alors qu'il attend l'arrivée de la tablette d'argent qu'a rédigée la chancellerie hittite. Une longue liste de cadeaux destinés au roi et à « ma sœur », la reine Puduhepa, termine la lettre. Celle-ci se retrouve, plus ou moins importante selon le rang des destinataires, dans tous les messages destinés aux souverains et à divers princes hittites : or, argent, cuivre, récipients d'or et d'argent (dont la poids est souvent précisé), tissus de byssus et de lin de qualité ainsi que des « captifs », hommes et femmes du pays de Meluhha (Nubie). Dans ce message il est précisé qu'ils seront apportés par le messager égyptien Piriḥnawa et l'envoyé hittite qui avaient participé aux négociations entre les deux cours⁵⁴⁶. Dans la lettre KUB III 52, de peu postérieure, le pharaon qui a reçu la tablette d'argent renouvelle ses envois de cadeaux⁵⁴⁷. D'autres messages reprennent le même thème et soulignent que la dite tablette a été déposée devant le dieu Soleil (Rê) à Ana (=Iunu/Héliopolis du Delta)⁵⁴⁸.

En KBo VIII 14 Ramsès ferait allusion, selon la restauration proposée par E. Edel, à une déclaration du roi d'Aššur traitant le souverain hittite de « semblant de Grand Roi », l.10' (« der Ersatz eines Grosskönig »). Bien que cette interprétation soit controversée et que C.Zaccagnini favorise une attribution de cette tablette à la correspondance assyro-hittite, ce qui est très douteux, elle reste la plus probable⁵⁴⁹. KUB III 43+ signalait la

⁵⁴⁵ Id., ÄHK I, nos 69-74, pp.168-177 ; II, §§ 129- 140, pp.257-268.

⁵⁴⁶ Id., ÄHK I, n°3, pp.16-19 ; II, §§ 6-8, pp.27-35.

⁵⁴⁷ Id., ÄHK I, n°4, pp.20-21 ; II, §10, 39-41.

⁵⁴⁸ Id., ÄHK I, nos 5-6, pp.24-29 ; II, §§11-12, 41-52.

⁵⁴⁹ C.Zaccagnini, c.rdu d'ÄHK, OR 69, 2000, 439-442, p.441 ; cf. A.Hagenbuchner *KdH*, n°238, 349-350 (KBo VIII 14).

venue en Egypte de trois princes hittites, Hešni, Upparamuwa et Tuttu⁵⁵⁰ avec la « tablette des serments ».

Les nombreuses missives qui ont eu Ramsès comme expéditeur et Ḫattušili comme destinataire ont été accompagnées de lettres adressées par des princes égyptiens, fils du pharaon ou autres, au roi hittite, avec toujours le même assortiment de cadeaux⁵⁵¹. Parmi leurs auteurs on trouve des membres éminents de la cour de Pi-Ramsès dont le fils royal Šutahapšap⁵⁵², le vizir Pašijara et des « Grands »⁵⁵³. Un bon exemple de cette correspondance est fourni par la lettre de Šutahapšap :

« [Ainsi (parle)] Šutahapšap, [fils] du Grand Roi, le roi d'Egypte. Dis à Ḫattušili, Grand Roi, [roi] de Ḫatti, mon père : Que pour toi, Grand Roi, roi de Ḫatti, mon [père], tout aille bien et que pour tes [pays] tout aille bien ! [Maintenant moi, ton fils] je vais bien et [les pays] du Grand Roi, le roi d'Egypte, ton frère, vont bien. Maintenant le Grand Roi, le roi de Ḫatti, mon père, m'a écrit pour avoir des nouvelles de la santé de son fils et je me suis réjouis que mon père se préoccupe des nouvelles de ma santé. Que le dieu Soleil et le dieu de l'Orage se préoccupent de la santé du Grand Roi, le roi de Ḫatti, mon père et qu'ils assurent la paix et la fraternité pour toujours entre le Grand Roi, le roi d'Egypte et le Grand Roi, le roi de Ḫatti, son frère. Qu'ils assurent aussi que les ans du Grand Roi, le roi d'Egypte et les ans du Grand Roi, le roi de Ḫatti, soient prolongés puisqu'ils sont pour toujours en bon état de paix et de fraternité. J'envoie à présent un cadeau de salutation à mon père aux bons soins de Pariḥnawa : Une [coupe] à boire d'or pur, incrustée, avec en avant un taureau

⁵⁵⁰ Th.van den Hout, *StBoT* 38, 1995, 115-116 (Upparamuwa) ; 206-211 (Hešni). 169-172 (Tuttu).

⁵⁵¹ KBo XXVIII 47 ; ÄHK, I, n°7, 30-31 ; II, § 16, 54-57.

⁵⁵² KUB III 70 ; ÄHK, I, n°9, pp.34-37 ; II, § 18, 59-61 ; cf. E.Edel, « Der Brief der Kronprinzen Šutahapšap », *Nachr.Ak. Wiss. Göttingen,ph.hist.Kl.*, 1978 Nr.4, 129-136.

⁵⁵³ KBo XXVIII 48 ; ÄHK I, n°8, pp.32-35 ; II, § 17, 57-59 ; cf. E.Edel, « Der Brief des Wesirs Pašijara », *ibid.*, 120-129.

dont les cornes sont en pierre blanche, et [dont les yeux] sont en pierre noire. [Son poids] est de 93 sicles d'or pur ; un nouveau [vêtement de lin] de bon fil de qualité ; une nouvelle couverture de lit aux deux côtés faits de bons fils de lin »⁵⁵⁴.

Il est remarquable que, comme à l'époque amarnienne, la valeur des cadeaux, surtout des objets faits de métal précieux, soit précisée. Les échanges d'objets précieux ou de qualité devaient être soigneusement équilibrés entre les deux partenaires.

Une seule lettre adressée par Ramsès à Puduhepa au cours de cette première période a été conservée⁵⁵⁵. C'est plus tard lorsque le projet d'un mariage de l'une de ses filles avec le roi d'Egypte se précisera, que la correspondance échangée entre les deux souverains se multipliera.

On a retrouvé deux lettres de la mère de Ramsès, la reine-mère Tuja à Hattušili. Il s'agit de vœux protocolaires suivis de l'affirmation que l'expéditrice se réjouit du fait que les dieux d'Egypte et du Hatti ont assuré la paix entre les deux pays et les deux monarques et d'une liste de présents⁵⁵⁶.

La reine Nefertari (Naptera en akkadien) a écrit à Puduhepa en des termes semblables et en précisant que Parihnawa était chargé d'apporter les cadeaux qu'elle destinait à sa « sœur »⁵⁵⁷. Ramsès s'est par ailleurs adressé à divers princes hittites dont certains ont visité la vallée du Nil. On a retrouvé des messages adressés au prince Kannuta (=Hannuti)⁵⁵⁸, au prince Tešub-

⁵⁵⁴ G.Beckman, *HDT* n°22A, p.122.

⁵⁵⁵ KBo XXVIII 17 ; *ÄHK* I, n°19, pp.48-49 ; II, §29, 74.

⁵⁵⁶ KUB XXXIV 2 ; KBo XXVIII 50 ; E.Edel, « Zwei Originalbriefe des Königsmutter Tūja in Keilschrift », *SAK* 1, 1974, 105-146 ; *ÄHK* I, nos 10-11, pp.36-39 ; II, §§ 19-20, 61-62.

⁵⁵⁷ KBo I 29+ ; *ÄHK* I, n°12, pp.40-41 ; II, § 21, 63-64 ; cf. E.Edel, « Die Rolle der Königinnen in der ägyptisch-hethitischen Korrespondenz aus Boğazköy », *IF* 60, 1949, 72-85 ; « Der Brief der Naptera, Gehmalin Ramses'II. (KBo I 29 +IX 43) », *Nachr.Ak.Wiss.Göttingen, ph.hist.Kl.*, 1978, Nr.4, 136-143.

⁵⁵⁸ KBo XXVIII 46 ; *ÄHK* I, n°14, pp.42-43 ; II, §24, 68-69.

Šarruma⁵⁵⁹, au prince Tašmi-Šarruma, très probablement le futur Tutaliya IV⁵⁶⁰, et à deux princes anonymes⁵⁶¹.

Les lettres du pharaon à Tašmi-Šarruma, dont on a retrouvé un exemplaire, avaient sans doute une importance particulière aux yeux des souverains hittites. La reine Puduhepa y voyait certainement une habile façon de mettre en avant un fils qui n'était alors que le second dans la hiérarchie des princes et venait après le *tuhkanti* Nerikkaili. Ramsès s'adressait à lui avec une brièveté royale:

« [Ainsi (parle) Wašmuaria] satepnaria (= User-Ma'ât-Rê Setepenrê), [Grand Roi, roi du pays d'Egypte, fils du dieu Soleil (Rê), Ramsès], bienaimé d'Amon, [Grand Roi, roi] d'Egypte : [Dis à] Tašmi-Šarruma, mon fils : Que pour toi, fils du Grand Roi de Hatti, mon frère, tout aille bien ! J'envoie à présent à mon fils un cadeau au bon soin de mon messager. Qu'il en soit informé : une coupe d'or fin, son poids est de 49 sicles ; un vêtement teint de byssus⁵⁶² ; deux tuniques teintes de byssus ».⁵⁶³

L'un des traits originaux de cette correspondance est l'importance prise, à côté des vœux polis formulés pour la santé du destinataire du message, de l'évocation des maladies de ces hauts personnages. La réputation des médecins égyptiens, comme celle de leurs confrères babyloniens, permet de comprendre les demandes formulées à leur sujet par la cour hittite. Un exemple étonnant, qui avait des aspects « politiques », a été la requête formulée par Hattušili concernant sa sœur Matanazi (Maššanauzi), à laquelle le pharaon faisait une réponse positive mais ironique:

⁵⁵⁹ KUB IV 95+ ; *ÄHK* I, n°16, pp.44-47 ; II, § 26, 70-72.

⁵⁶⁰ KBo XXVIII 45 ; *ÄHK* I, n°17, pp.46-47 ; II, § 27, 72-73.

⁵⁶¹ KBo XXVIII 36 et KBo II 10 ; *ÄHK* I, nos 15 et 18, pp. 42-45 et 48-49 ; II, §§25 et 28, pp.69-70 et 73-74.

⁵⁶² C.Zaccagnini préfère traduire mot à mot 'lulubti šarri' (ég. ss̩r nswt), « vêtement royal », plutôt que byssus, *OR* 69, 2000, 441.

⁵⁶³ G.Beckman, *HDT* n°22C, pp.123-124 ; cf. S.Alp, *AoF* 25, 1998, 58-59.

«Ce que mon frère] m'a écrit [concernant sa sœur] Matanazi : « Que mon frère m'envoie un homme pour préparer des médicaments pour elle afin qu'elle puisse donner naissance (à un enfant) ». C'est ce que mon frère m'a écrit » (KBo XXVIII 30, ro 8-14). La réponse du pharaon était réaliste :

« Maintenant Moi, le roi, ton frère, je sais (ce qu'il en est) concernant la sœur de mon frère. On dit qu'elle a un âge de cinquante ou soixante ans. Il n'est pas possible de préparer des médicaments pour une femme qui a accompli cinquante ou soixante ans de telle façon qu'elle puisse enfanter ! » (ibid., ro15-vo 5)

Ramsès, tout en affirmant que seul un miracle dû au dieu Soleil et au dieu de l'Orage pourrait aboutir à un tel résultat, annonçait l'envoi à la cour de son « frère » d'un prêtre incantateur et d'un médecin qui prépareraient les médicaments destinés à favoriser une grossesse (ibid., vo 6-13). La lettre se terminait par une liste de cadeaux (lacunaire)⁵⁶⁴.

Matanazi avait été mariée, selon la version de l'affaire fournie par KUB XXI 33, au prince Mašduri, fils du roi de Šeħa, Manapa-Tarhunda, alors en disgrâce, par une décision d'Urhi-Tešup qui contrariait ainsi la volonté de son père. Le traité conclu par Tuthaliya IV avec le roi d'Amurru Šaušgamuwa attribue, comme déjà vu, à Muwatalli la responsabilité de cette union. La princesse, fille de Muršili II et née au plus tard vers 1310 av. J.C., avait au moins quarante ans lors de son mariage. Ramsès ne se trompait pas sur son âge lorsqu'il a rédigé sa réponse au roi hittite. Le problème de la succession au pays de Šeħa n'a pas été résolu par l'intervention de médecins égyptiens et une crise a secoué la vallée après la mort de Mašduri.

E.Edel avait publié en 1976 les textes connus à l'époque concernant l'envoi de praticiens originaires de la vallée du Nil au pays de Hatti à la demande des souverains de ce pays. Il les a repris dans son grand ouvrage exhaustif consacré à la

⁵⁶⁴ E.Edel, *Ägyptische Ärzte und ägyptische Medizin am hethitische Königshof*, Opladen 1976, 31-44. ; *ÄHK* I, n°75, 178-181 ; II, §142, 270-272 ; T.Bryce, *The Kingdom*, 2005, 284.

correspondance égypto-hittite. Le tableau qui résume l'ensemble des données montre qu'un médecin en particulier a été un véritable « ambassadeur médical » à la cour de Ḫattuša, Pariamaḫū, et qu'il a été chargé, souvent avec un confrère, des soins dispensés à Ḫattušili, Puduhepa, Kurunta et des princesses, en particulier pour des problèmes oculaires dans le cas des trois souverains. Un prêtre incantateur, Lēja, l'a parfois accompagné⁵⁶⁵. La double lettre *insibja*, écrite entre l'an 42 et l'an 56 du pharaon (1238-1224 av.J.C.), tardive, qui mentionne le départ du scribe et médecin Pariamaḫū chargé de soigner « Kurunta, roi de Tarhuntašša » a certainement été adressée par Ramsès II à Tuthaliya IV après la mort de Ḫattušili III (c.1240 av. J.C.)⁵⁶⁶.

c) Urhi-Tešub

Le roi détroné avait reçu lors de son exil des domaines (des « forteresses », Hatt. IV : 32) en Syrie, à Niya et en Nuhašše. On a supposé qu'il avait eu aussi d'importantes prérogatives et des responsabilités en ce qui concernait les royaumes vassaux de la région. A Ugarit en effet divers textes mentionnent un Urhi-Tešup qui est en relation avec les autorités de la cité. On peut exclure des candidats à une identification avec le roi détroné le prince de ce nom qui a été le contemporain de la dernière génération des dignitaires d'Ugarit connu par la tablette RS 88.2009 (et CAT 2.68, alphabétique)⁵⁶⁷. Une majorité d'auteurs acceptent, au contraire, que l'ancien roi soit intervenu et ait prononcé un jugement dans une affaire opposant un marchand hittite, Mašanda, au préfet d'Ugarit : « Le préfet a dit : « Mašanda a pris en fraude 4000 sicles d'argent ». Mašanda a dit : « Le roi d'Ugarit volait les caravanes des marchands ! Nous avons comparu devant Urhi-

⁵⁶⁵ E.Edel, *ÄHK* II, §141, 269 (tableau).

⁵⁶⁶ E.Edel, *ÄHK* I, nos71-72, 170-173 (KUB III 67//III66+) ; II, §§ 133-137, 260-264 ; T.Bryce, *Letters of Great Kings*, 2003, 125.

⁵⁶⁷ F.Malbran-Labat, *RSO* XI, 1995, 39-40 ; I.Singer, *HUS* 1999, 644-646 (RS 88.2009) ; cf. D.Pardee, *AfO* 31, 1984, 213-215 ; J.L.Cunchillo, *TO* II/LAPO 14, 359-361.

Tešub. Il a fait le compte de ces caravanes et il a mis un talent et un tiers de talent à la charge du roi d'Ugarit. Et Urhi-Tešub a fait une tablette scellée (à ce propos)» (RS 17.346)⁵⁶⁸. Mais le verdict final a été rendu par le roi de Karkemiš, Ini-Tešub (c.1260/1255-1220 av. J.C.), connu avant tout par une riche documentation contemporaine du Grand Roi Tuthaliya IV bien qu'il soit sûrement monté sur le trône alors que Ḫattušili III régnait en Hatti. Si Urhi-Tešub exilé a bien exercé une autorité en Syrie il est sûr que c'était aux dépens des prérogatives du roi de Karkemiš qu'il l'a fait, peut-être en profitant de la vieillesse de Šahurunuwa (qui a régné une cinquantaine d'années ou plus). Une seconde tablette, fragmentaire, peut-être un verdict d'un Grand Roi, nomme Mašanda et Bentešina, RS 17.406⁵⁶⁹. Il semble difficile d'y voir la « tablette d'Urhi-Tešub » dont parle le jugement du roi de Karkemiš. Sinon il faudrait en faire un texte de Muršili III avant sa déposition, ce qui semble impossible.

Urhi-Tešup aurait donc, peut-être, joué le rôle d'un « haut-commissaire » en Syrie hittite pendant quelques années mais il avait surtout profité de sa situation pour faire plus ou moins rapidement des ouvertures au roi de Babylone, dont il avait peut-être épousé la fille, au souverain du pays d'Aḥhiyawa et au roi d'Aššur, Salmanasar, auquel il a fait parvenir une lettre que le successeur de celui-ci, Tukulti-Ninurta, enverra plus tard au roi hittite en gage de bonne volonté⁵⁷⁰. Ḫattušili avait alors expédié son neveu « vers (un pays situé sur) la mer » (A.AB.BA *ta-pu-ša*, Hatt. IV : 36), ce qui est équivoque. On a

⁵⁶⁸ J.Nougayrol, *PRU* IV, 1956, 176-177 ; S.Lackenbacher, *TAU*, 2002, 159-160 et nn.499-508.

⁵⁶⁹ J.Nougayrol, *ibid.*, 181 ; S.Lackenbacher, *ibid.*, 159-160 et n.502 ; I.Singer, *HUS*, 1999, 644-646.

⁵⁷⁰ KUB XXVI 70 ; H.Otten, *AfO. Beiheft* 12, 1959, 67-68 ; M.B.Rowton, *JNES* 25, 1966, 249-252 ; A.Hagenbuchner, *KdH* n° 194, 265-267 ; C.Mora, M.Giorgieri, *Le Lettere tra i Re Ittiti e i Re Assiri*, *HANE/M* 7, 2004, 198-202.

pensé à Alaşıya (Chypre), à Ugarit et à l'Amurru⁵⁷¹. Il est curieux que Ḫattušili ne précise pas cette destination. Alaşıya a été plusieurs fois un lieu de déportation choisi par les rois hittites et l'Amurru était un pays ami dont le prince était devenu le gendre ou était le futur gendre du Grand Roi. Quoique qu'il en soit de son second lieu d'exil Urhi-Tešub, qui disposait apparemment de troupes, avait gagné un territoire égyptien, sans doute en Syrie, provoquant une vive réaction de Ḫattušili et une période de tension entre le roi hittite et son nouvel allié. Il semble en effet certain que la « fuite » d'Urhi-Tešub en Egypte ou plutôt dans un pays placé sous le contrôle des autorités égyptiennes s'est produite après la conclusion du traité de l'an XXI et non avant. E.Edel a regroupé les lettres qu'il estimait avoir été échangées à ce propos entre le pharaon et le roi hittite mais la restauration du nom du « fuyard » n'est pas assurée dans tous les cas⁵⁷². Le long message adressé par Ḫattušili à son allié, le roi de Babylone, Kadašman-Ellil II, est un témoin de cette crise. Après avoir rappelé que le père de son correspondant, Kadašman-Turgu, avait établi des relations d'amitié et d'alliance avec lui et évoqué l'hostilité à son égard du « vizir » Itti-Marduk-balātu pendant la jeunesse du roi kassite ainsi que la question de l'attitude à adopter envers l'Assyrie, Ḫattušili en venait au problème de la querelle qui l'avait opposé au pharaon au cours du règne précédent:

« [De plus, mon frère : concernant] le messager du roi d'Egypte au sujet duquel mon frère m'a écrit, j'écris

⁵⁷¹ I.Singer, « The Urhi-Tešub Affair in the Hittite-Egyptian Correspondence », in Th.van den Hout, Z.H. van Zoest (éd.), *The Life and Times of Ḫattušili III and Tuthaliya IV, Symp. J.de Roos*, Leiden, 2006, 27-38, p.33.

⁵⁷² E.Edel, *ÄHK* I, nos 20-32, pp.50-89 ; II, §§30-54, pp.74-143 ; cf. Ph.Houwink ten Cate, « The Early and Late Phases of Urhi-Tessub's Career », *Anatolian Studies*, *Fs H.G.Güterbock*, 1974, 123-150, pp. 137-147 ; « Urhi-Tessub revisited », *BiOr* 51, 1994, col.233-259, col.243-248 ; « A Sudden Return of Urhi-Tešub to his Former Place of Banishment in Syria », in Th.van den Hout, Z.H. van Zoest (éd.), *Symp. J. de Roos*, Leiden 2006, 1-8 ; I.Singer, *ibid.*, 27-38.

maintenant comme suit à mon frère [concernant le messager du roi] d'Egypte : [Quand ton père] et moi avons établis des relations amicales et sommes devenus frères nous avons parlé [comme suit] : « Nous sommes frères. A l'ennemi de l'un ou l'autre [nous serons hostiles et avec] l'ami de l'un ou l'autre nous serons amicaux ». Et quand le roi d'Egypte [et moi] sommes devenus hostiles [l'un envers l'autre] j'ai écrit à ton père, Kadašman-Turgu : « [Le roi d'Egypte] est devenu hostile envers moi ». Alors ton père m'a écrit ce qui suit : « [Si tes troupes] vont contre l'Egypte, alors j'irai avec toi. Si tu vas [contre l'Egypte] ja te fournirai tant de troupes et de chars que tu pourras y aller ... » Mais ai-je [jamais] accepté ? Mon ennemi [s'était échappé] vers un autre pays et était allé chez le roi d'Egypte. Quand j'écrivis à celui-ci : « Renvoie mon ennemi » il ne me renvoya pas mon ennemi ; [Alors, à cause de cela, moi et le roi] d'Egypte devîmes hostiles l'un envers l'autre. Alors j'écrivis à ton père : « [Le roi d'Egypte] vient en aide à mon ennemi ! » [Alors ton père] chassa [le messager du roi] d'Egypte. Quand toi, mon frère [tu devins roi] tu envoyas [ton messager au roi] d'Egypte... et le roi] d'Egypte accepta [tes présents] et tu acceptas [ses présents]. [Maintenant tu es un adulte. Si] tu envoies [ton messager au roi d'Egypte], te le reprocherai-je d'aucune façon ? »⁵⁷³

Le règne de Kadašman-Turgu peut être daté de 1268 à 1251 av. J.C. et celui de Kadašman-Ellil II de 1250 à 1244. La crise évoquée par le message de Ḫattušili a précédé de quelques années l'avènement du jeune roi de Babylone et le souverain hittite reconnaît qu'elle n'a pas abouti à une confrontation. Il est donc très probable qu'il faille la dater de la période qui a suivi la conclusion de l'alliance et de la paix éternelle entre le pharaon et le roi de Hatti.

⁵⁷³ KUB III 72+KBo I 10 ; A.Hagenbuchner, *KdH* n°, 281-300 ; A.L.Oppenheim, *Letters from Mesopotamia*, Chicago 1967, 139-146 ; G.Beckman, *HDT* n°23, 132- 137 ; N.Na'aman, « The Closing Paragraphs of Letter KBo I 10 », *AoF* 25, 1998, 61-67.

Dans la correspondance égypto-hittite rassemblée par E.Edel il faut distinguer, comme I.Singer l'a montré⁵⁷⁴, les lettres qui mentionnent expressément Urhi-Tešub et celles où sa présence est une simple conjecture. Le dossier le plus important portant sur cette affaire est formé par les lettres parallèles de Ramsès au roi hittite, KBo I 15+ et KUB III 30+⁵⁷⁵. Dans le premier message Ramsès revient sur la bataille de Qadeš et ses suites et sur les opérations menées par Muwatalli et Ḫattušili très avant en territoire égyptien. Il se plaint du ton inamical d'un message de son correspondant en rappelant la paix éternelle conclue entre eux et les serments échangés. Le passage où figure le nom d'Urhi-Tešub énumère une série de pays qui, comme le soutient E.Edel, sont certainement ceux que le fugitif a traversé après avoir quitté le territoire égyptien : Kizzuwatna, Halba, Subaru, Kinza (Qadeš). Ni les autorités du Kizzuwatna, qui n'a plus de roi à cette époque⁵⁷⁶, ni les rois d'Alep et de Qadeš n'avaient tenté de l'arrêter d'autant plus qu'il disposait d'une escorte armée et qu'il était accompagné d'une « fille de roi » sans doute celle du roi de Babylone Kadašman-Turgu, comme le suppose E.Edel⁵⁷⁷. Ph.Houwink ten Cate a défendu l'idée qu'Urhi-Tešub avait réoccupé son « fief » de Niya au cours de ses pérégrinations (le 'second stay in Niya')⁵⁷⁸. La lettre KUB VIII 79// XXVI 92 (KdH n°304) adressée par le Grand Roi ou le roi de Karkemīš à un dignitaire intéressé par les affaires syriennes traite de deux questions, d'une part du sort d'un certain Kurabu, menacé de mort, et d'autre part de problèmes

⁵⁷⁴ I.Singer, *Symp. J. de Roos*, 2006, 29-32 et passim.

⁵⁷⁵ ÄHK n°24 et n°25, I, 58-69, II §§ 39-46, 95-121.

⁵⁷⁶ E.Edel restaure le texte en attribuant des rois au Kizzuwatna et au Subaru, ce qui est exclu à l'époque de cette correspondance, ÄHK I, n°24 (KBo I 15+, vo 22-28) ; II, §§39-46, 95-121 ; contra I.Singer, ibid., n.24 p.32.

⁵⁷⁷ E.Edel, ÄHK I, n°29, p.78-79 ; contra I.Singer qui préfère introduire ici le prince Nerikkaili, qui a en effet visité l'Egypte et qui était le gendre du roi d'Amurru, ibid., p.32, ce qui est moins probable.

⁵⁷⁸ Ph.Houwink ten Cate, « The Sudden Return of Urhi-Tešub », *The Life and Times of Ḫattušili III and Tuthaliya IV*, 2006, 1-8.

d'administration, « l'affaire des villes (et) l'affaire du tribut (arkammman) de la cité de Niya » (KdH n°304, vo 20'//5'). Le message comporte une série de déclarations. Bentešina est l'adversaire de Kurabu et a sans doute accusé celui-ci d'avoir levé des tributs insuffisants de diverses villes syriennes, sans doute sises en Nuhašše. Bentešina, accompagné de Taku[wa, « l'homme d'Ariyanta » et de l'envoyé Piha(š)du, avait en main une tablette du palais et l'avait donnée à Tattamaru, le neveu par alliance de la reine, avec ordre de la faire parvenir au Grand Roi. Mais Tattamaru l'avait brisée contre un mur (*ibid.*, vo 24'//8'-26'//11'). Cette affaire serait en rapport, selon Ph. Houwink ten Cate avec le retour d'Urhi-Tešub dans son premier lieu d'exil, ce qui est douteux. Dans la lettre KUB I 15+, de Ramsès à Ḫattušili, le nom de Niya ne figure pas parmi ceux des nombreux pays et des diverses cités qu'aurait traversés Urhi-Tešub dans sa fuite. En fait, quel qu'ait été alors l'endroit qui lui a servi de refuge, des partisans du roi déchu étaient allés plaider sa cause devant le pharaon (KBo I 15+, vo 35-41). Ramsès se défendait de toute connivence avec un homme apparemment insaisissable qui avait des appuis en Syrie et que personne ne souhaitait ou ne pouvait arrêter. Un message de Ḫattušili à Bentešina, roi d'Amurru, rapportait une déclaration de ce dernier : « Concernant ce que tu m'as écrit au sujet de l'ennemi de Mon Soleil, mon seigneur : « capture-le et envoie-le moi ! », je ne sais pas s'il est en Egypte ou dans quelque autre pays ». La lettre a perdu ses premières lignes et les noms de son expéditeur et de son destinataire ont disparu mais la mention de « Mon Soleil », certainement son expéditeur, et de Šaušgamuwa, le fils du roi d'Amurru, dont la visite à la cour hittite avait été un succès laissent peu de place au doute. Il est aussi remarquable que « l'affaire du roi de Zulapa/ Zulabi » soit évoquée dans le même texte (KUB III 56 vo 2'-8'). Il semble que le roi d'Egypte soit accusé d'avoir offert argent et or à ce prince de Syrie septentrionale alors que celui-ci régnait sur un pays de la zone d'influence hittite. Il s'agissait là d'une seconde cause de tension entre le roi de Ḫatti et le pharaon à cette date alors que, s'il y a bien eu envoi de cadeaux à ce petit roi de la part de Ramsès, un projet de

mariage en ait été probablement la raison⁵⁷⁹. Le roi de Ḫatti et Puduhepa ont fini par admettre que la meilleure solution était que le pharaon donne refuge à Urhi-Tešub. Malgré les doutes avancés par I.Singer et T.Bryce il est impossible de rejeter l'affirmation nette de la reine hittite faisant appel au témoignage de l'exilé installé en Egypte, certainement à la cour de Ramsès, dans une lettre adressée au pharaon peu avant le mariage de sa fille avec celui-ci⁵⁸⁰.

La réponse de Ramsès au vieux roi de Mira, Kupanta-Kurunta, qui l'avait interrogé sur son attitude envers Urhi-Tešub est d'autant plus intéressante qu'elle apporte la preuve que la crise provoquée par les pérégrinations de celui-ci avait bien éclatée après la conclusion du traité de l'an XXI et qu'elle avait des répercussions dans les pays louvites. Le pharaon avait envoyé un exemplaire de sa lettre, celui qui a été retrouvé à Boğazköy, au roi de Ḫatti, comme preuve de sa loyauté. Après les salutations d'usage Ramsès déclarait : « Maintenant Moi, le Grand Roi, le roi d'Egypte j'ai entendu toutes les affaires au sujet desquelles [tu m'as écrit]. Concernant l'affaire d'Urhi-Tešub il n'en est pas ainsi ! Je n'ai pas fait à ce propos ce que tu m'écris. En réalité [l'affaire] est différente. [Voir], la bonne relation que Moi, le Grand Roi, le roi d'Egypte, j'ai établie avec le Grand Roi, [le roi de Ḫatti], mon frère, en bonne fraternité et en bonne paix, le dieu Soleil et le [dieu de l'Orage l'ont garantie] pour toujours. De plus, vois, l'affaire d'Urhi-Tešub au sujet de laquelle tu m'as [écrit], le Grand Roi, le roi de Ḫatti, a agi selon [mes souhaits]. Il m'a écrit à plusieurs reprises à son sujet comme suit : « Que le Grand Roi, le roi d'Egypte affaiblisse ses troupes et [ses chars] et confisque son or, son argent, ses chevaux, son cuivre et [ses équipements]

⁵⁷⁹ KUB III 56, vo 9'-11' ; A.Hagenbuchner, *KdH* n° 267, 379-382 ; Ph.Houwink ten Cate, *BiOr* 51, 1994, 245-246.

⁵⁸⁰ KUB XXI 38 ; E.Edel, *ÄHK* I, 216-223 ; II, 322-344 ; G.Beckman, *HDT* n°22E, 125-129 ; T.Bryce, *Letters of the Great Kings*, 2003, 217-218 ; *The Kingdom*, 2005, 281 et n.66 p.467, rejette l'affirmation de la reine ; I.Singer, *The Life and Times of Ḫattušili III and Tuthaliya IV*, 2006, p.34, met en doute la véracité de XXI 38 vo 11'-12'.

afin de prendre Ur[bi]-Tešub en Egypte. Qu'il l'empêche de devenir fort] et d'entreprendre la guerre [contre le Ḫatti... C'est ce que le Grand Roi, le roi de [Ḫatti mon frère m'a écrit...]] » Une lacune précède la suite de la réponse de Ramsès qui, au revers de la tablette, rejette de nouveau toute accusation de collusion avec Urhi-Tešub et repousse en particulier l'idée qu'il aurait reconnu celui-ci comme un souverain légitime. Ses lèvres n'ont jamais proféré de mensonges et le fait que la tablette des serments échangés avec le roi hittite a été placé aux pieds du dieu de l'Orage et des grands dieux (de Ḫatti) et aux pieds de Rê et des grands dieux (d'Egypte) à On (Héliopolis du Delta) est la preuve de sa sincérité.

La conclusion est sans appel : « J'ai fait un serment et je ne le trahirai pas. Dans ta tête ne [crois pas] les mensonges que tu entends. Ils ne signifient rien. Je suis pour toujours en [bonne] relation de [fraternité] et de paix, à laquelle je me tiens, avec le Grand Roi, [le roi de Ḫatti, mon frère] »⁵⁸¹.

La traduction des verbes exprimant la demande du roi hittite en ce qui concerne les forces dont disposait Urhi-Tešub n'est pas sûre mais il semble évident qu'il s'agissait pour Ḫattušili d'obtenir du pharaon qu'il désarme son adversaire⁵⁸². La lettre de Puduhepa montre, malgré les réticences exprimées ici ou là, que le fuyard, après un périple en Syrie, a bien fini par trouver refuge à la cour de Pi-Ramsès et que la crise qui avait menacé de rompre la « paix éternelle » conclue entre l'Egypte et le Ḫatti s'est terminée par un compromis, les souverains hittites ayant renoncé à demander une extradition qui leur aurait posé d'insolubles problèmes.

Il est difficile d'apprécier la durée du refroidissement provoqué par cette affaire dans les relations entre les deux pays. Il est

⁵⁸¹ KBo I 24+KUB III 23+84 ; ÄHK n°28, I, 74-77 ; II, 125-130 ; G.Beckman, HDT n°22D, 124-125.

⁵⁸² La forme verbale '*ana šunuhi*', 1.15, a été traduite par « calmer » (E.Cavaignac, *RHA* III/18, 1935, 25-29), « make weak » (W.Wouters, *JCS* 41, 1989, 226-234), « bemühen lassen » (E.Edel, ÄHK I, 74-77), « exert themselves » (G.Beckman, HDT n°22D), « exhaust » (I.Singer, *ibid.*, 2006, 30 et n.18).

probable qu'il n'a été sensible que pendant quelques années et a été heureusement terminé par l'engagement de nouveaux pourparlers concernant le mariage d'une princesse hittite, fille de Ḫattušili et de Puduhepa, avec le pharaon.

On a par ailleurs supposé qu'Urhi-Tešub, dont on refusait qu'il ait terminé ses jours en Egypte ou dans un territoire contrôlé par le pharaon, avait fini par redevenir le souverain d'un « royaume en exil » situé au sud-est de l'Asie mineure. On a fait appel à ce propos au témoignage des inscriptions hiéroglyphiques du Kızıldağ, du Karadağ et de Burunkaya qui ont été l'œuvre du « Grand Roi Hartapu, fils de Mursili ». Ce personnage, en général considéré comme l'héritier des rois de Tarhuntashša, ce qui est possible, était le fils d'un Muršili qu'on veut maintenant identifier à Urhi-Tešub (et parfois à Muršili II !), ce qui est invraisemblable. Hartapu a vécu à une époque tardive, postérieure à l'effondrement du royaume hittite et son père Muršili n'a sûrement rien à voir avec Urhi-Tešub⁵⁸³. Hartapu n'a sûrement pas affronté le Grand Roi Šuppiluliyama comme on l'a prétendu. Un tel « royaume », s'il avait existé, aurait barré la route des Grands Rois en direction d'Ura et de la Syrie. Une lettre du roi de Tarhuntashša adressée au dernier roi d'Ugarit, Ammurapi, très tardive, assure que vers 1200 avant notre ère ou plus tard, de bonnes relations existaient entre le souverain de ce pays et un vassal du Grand Roi (et avec ce dernier)⁵⁸⁴. Tuthaliya IV, quant à lui, s'est seulement interrogé sur l'attribution de domaines aux « fils d'Urhi-Tešub » en compensation des pertes subies par leur père⁵⁸⁵.

⁵⁸³ I.Singer, « Great Kings of Tarhuntashša », *SMEA* 38, 1996, 63-71 ; A.M.Jasink, « Šuppiluliuma and Hartapu :Two 'Great Kings' in Conflict ? », *IV IKH, StBoT* 45, 2001, 235-240 ; T.Bryce, « A Kingdom in Exile ? », *Letters of the Great Kings*, 2003, 220-221 ; contra J.Freu, « Des Grands Rois de Tarhuntashša aux Grands Rois de Tabal », *RANT* 2, 2005, 399-418, pp.401-407.

⁵⁸⁴ RS 34.139 ; F.Malbran-Labat, *RSO* 7, 1991, n°15, 42-43.

⁵⁸⁵ Th.van den Hout, *The Purity of Kingship*, 188-189.

7) Les mariages de l'an XXXIV et de l'an XL (?)

Les alliances dans l’Orient ancien, comme à l’époque médiévale et plus tard, étaient en général accompagnées par la conclusion d’un mariage entre les deux familles régnantes⁵⁸⁶. Celui de la fille de Ḫattušili et de Puduhepa avec le pharaon était donc un événement prévisible. Or il a fallu attendre treize ans pour assister à sa célébration. Les problèmes posés par la fuite d’Urhi-Tešub et le refroidissement qui en est résulté entre les deux cours expliquent en partie ce long délai. Par ailleurs il était impossible d’imaginer que la princesse hittite puisse devenir la « Grande épouse royale », ce qui était l’ambition de ses parents, tant que vivait la reine Nefertari.

E.Edel a regroupé tous les fragments conservés des lettres qui ont précédé et suivi le mariage de Ramsès avec la princesse hittite⁵⁸⁷. Beaucoup sont antérieurs à l’arrivée de celle-ci en Egypte. Leur abondance montre que les pourparlers concernant cette union ont été longs et difficiles alors que le pays hittite et sa capitale n’avaient pas encore effacé toutes les traces de la guerre civile qui avait opposé Ḫattušili à son neveu. La lettre de la reine Puduhepa au pharaon, écrite peu avant le départ de la « fiancée », est l’un des messages les plus révélateurs sur la situation du Hatti à cette époque. Bien que la nature de la lettre, rédigée en hittite et qui est donc un « brouillon », ne laisse planer aucun doute sur l’identité des correspondants, les premiers traducteurs et commentateurs ont hésité à désigner son destinataire. On a voulu voir en KUB XXI 38 une missive

⁵⁸⁶ F.Pintore, *Il Matrimonio interdinastico nel Vicino Oriente durante i secoli XV-XIII*, OrAntCol XIV, Roma 1978, passim, « I matrimoni hittiti di Ramses II », pp.33- 46 ; Ph.Houwink ten Cate, « The Hittite Dynastic Marriages of the Period between ca.1258 and 1244 B.C. », *AoF* 23, 1996, 40-75.

⁵⁸⁷ E.Edel, « E. Die Heiratskorrespondenz Ramses’II. kurz vor und nach der Heirat mit der Hethiterprinzessin », *ÄHK* I, nos 34-68, pp.90-167 ; II, §§55-128, pp.144-257.

adressée au roi d’Alašiya⁵⁸⁸ ou à celui d’Aḥhiyawa⁵⁸⁹. W.Helck a démontré qu’elle appartenait à la correspondance égypto-hittite⁵⁹⁰ et il a été suivi par tous les spécialistes, W.Wouters⁵⁹¹, E.Edel⁵⁹² et G.Beckman⁵⁹³.

La reine devait répondre à un correspondant qui s’étonnait de ses atermoiements :

« Concernant le fait que toi, mon frère, tu m’as écrit comme suit : « Ma sœur m’a écrit : [« Je te donnerai] ma fille » [mais tu l’as gardée et] maintenant tu es en colère [contre moi]. Pourquoi ne me l’as-tu pas donnée ?[En effet j’ai gardé ma fille]. Tu ne me désapprouveras pas pour cela ; tu m’approuveras pour cela. En ce moment [je ne puis] te la [donner]. Comme tu le sais, mon frère, l’entrepôt (É.KUR) de Ḫattuša, ne le [sais-tu pas, a été trans]féré ?⁵⁹⁴ Et Urhi-Tešub a donné ce qui restait à un grand dieu. Puisque Urhi-Tešub est là-bas, demande-lui s’il en est ainsi ou non. A qui pourrai-je comparer la fille du ciel et de la terre que je donne à mon frère ? Pourrai-je la comparer avec la fille de Babylone, de Zulabi ou d’Assyrie ? » (KUB XXI 38 ro 7'-14')

La reine mettait alors en doute la générosité du pharaon : « Est-ce que mon frère ne possède rien du tout ? Si le fils du dieu Soleil, le fils du dieu de l’Orage et la Mer n’ont rien, alors tu n’as rien ! Mais, mon frère, tu voudrais t’enrichir toi-même quelque peu à mes dépens. Ceci n’est digne ni de ton renom ni

⁵⁸⁸ R.Stefanini, *Una lettera delle regina Puduhepa al re di Alašija* (KUB XXI 38), Firenze 1964 ; F.Pintore, *Il Matrimonio*, 1978, 35-37.

⁵⁸⁹ F.Sommer, *AU*, 253- 260 ; cf. A.Hagenbuchner, *KdH*, n°222, 325-327, une critique des diverses attributions.

⁵⁹⁰ W.Helck, « Urhi-Tešup in Ägypten », *JCS* 17, 1963, 87-97.

⁵⁹¹ W.Wouters, *JCS* 41, 1989, 226-234.

⁵⁹² E.Edel, *ÄHK* I, n° 105, 216-223 ; II, §181, 324-344.

⁵⁹³ G.Beckman, *HDT*, 1996, n°22 E, 125-129.

⁵⁹⁴ I.Singer, *Acts III ICH, Çorum*, Ankara, 1998, 537-538, restaure à juste titre [arḥa a]rnuwan, « a transféré » (lors du départ pour Tarḫuntaša) au lieu de la lecture retenue [arḥa wa]rnuwan, « a brûlé » ; de même, *BiOr* 57, 2000, col.641. Aucun incendie n’a ravagé la capitale hittite à cette date.

de ta grandeur. » (ibid., ro 15'-16') Puduhepa abordait ensuite le problème des « captifs (NAM.RA.MEŠ), du gros et du petit bétail », qu'elle destinait à la dot de sa fille, et celui de la circulation des envoyés (et des tablettes qu'ils transportaient). Elle avait envoyé un écuyer (*kartappu*), un intime du roi, Zuzzu, mais les discussions s'étaient poursuivies alors que l'hiver était survenu, suspendant les transferts (ibid., ro 17'-24'). Au pharaon qui lui avait écrit : « Ne retiens pas la fille qui m'est destinée plus longtemps ! » elle répliquait que sa sincérité était entière mais que les circonstances faisaient que la princesse et son escorte devraient passer l'hiver au Kizzuwatna, où était arrivé Alalimi, le surintendant des échansons (UGULA LÚ.ŠU.DU_g.A) et un envoyé égyptien (ibid., ro 25'-33'). Ramsès avait renouvelé ses protestations : « J'écris à ma sœur que retenir la fille [n'est pas juste !] », ce à quoi Puduhepa répliquait en accusant celui-ci de ne pas avoir respecté « dans son esprit » son statut de « sœur » et sa dignité alors que la question des messagers et des « cadeaux » n'était pas réglée (ibid., ro 24'-46').

La reine demandait alors si « la fille de Karduniaš (Babylone) et la [fille] d'Amurru » qu'elle avait prises (comme brus)⁵⁹⁵ n'avaient pas été pour elle une « source de louanges » alors que les messagers de leurs pères ou de leurs frères venaient les voir à sa cour et qu'elle aurait pu trouver au besoin des princesses en Ḫatti pour remplir leur rôle? (ibid., ro 47'-52') Elle s'interrogeait : « Mon frère n'a-t-il pas du tout d'épouse ? », avant de demander que Ramsès respecte la fraternité et la dignité qui devaient les unir. Celui-ci avait épousé une princesse de Babylone mais, semble-t-il, formulait des réserves sur le rang du roi kassite. A quoi la reine hittite qui avait fait épouser une princesse babylonienne, fille probablement de Kadašman-Turgu, à son fils Tuthaliya alors que l'une de ses filles avait convolé en justes noces avec le jeune roi de Karduniaš, fils du précédent, sûrement Kadašman-Ellil II⁵⁹⁶,

⁵⁹⁵ Ph.Houwink ten Cate, *AoF*23, 1996, 42-43.

⁵⁹⁶ H.G.Güterbock, *SBo* I, 8-9 ; F.Pintore, *Il Matrimonio*, 1978, Appendix 1 ; G.Beckman, *JCS* 35, 1983, 109-110 ; I.Singer, *UF* 23,

répliquait : « Si tu dis : le roi de Karduniaš n'est pas un Grand Roi, alors mon frère tu ignores le rang du roi de Karduniaš (Babylone) ! » (ibid., ro 53'-56')⁵⁹⁷. Puduhepa revenait alors sur la protection des divinités qui avait fait d'elle une reine et sur l'admiration que lui vouait le peuple de Ḫatti du fait de sa fécondité et de ses qualités de mère nourricière de tous les enfants élevés dans son palais dont elle avait fait des dignitaires et des officiers. Sa fille ferait preuve des mêmes qualités à la cour de Ramsès (ibid., ro 57'-65').

Le pharaon lui ayant demandé qu'elle lui écrive elle lui annonçait qu'elle se rendait en Amurru, près des frontières égyptiennes et qu'elle lui ferait part de ses sentiments sur les affaires en cours. Ramsès ne pourra que l'approuver car pour elle l'affaire sera réglée « quand la fille arrivera au lit de mon frère » (ibid., vo 16-). La reine évoquait ensuite un incident fâcheux. Les messagers babyloniens avaient été tenus à l'écart alors qu'ils rendaient visite à la fille de leur roi épousée par Ramsès. Puduhepa tenait la chose de l'envoyé de Karduniaš, Ellil-bel-niše, et le pharaon ayant manifesté son mécontentement au sujet de ce « ragot », elle déclarait ne plus vouloir l'affliger alors que « l'Egypte et le Ḫatti formeraient bientôt un seul pays » puisque le pharaon allait devenir son gendre (ibid., vo 7-16). La suite est perdue dans la lacune finale.

La réponse de Ramsès semble se trouver dans la lettre KUB XXI 36⁵⁹⁸. Après les salutations d'usage le pharaon précisait où en était la situation : « Maintenant Tili-Tešup, le messager de ma sœur, est arrivé devant moi, accompagné de Reamašia, (l'autre) messager de ma sœur, de Pariḥnawa, mon messager et de Zinapa et Mania, aussi mes messagers. Ils m'ont fait part de la [santé] de ma sœur, de la santé du [Grand Roi, le roi de Ḫatti], mon frère et [de la santé de ses fils]. Et je me suis réjoui quand j'ai entendu (ce qu'il en était) de la santé de mon frère et

1991, 330-332 ; Ph.Houwink ten Cate, ibid., 43-45 ; cf. KUB XXVI 88 et KBo XVIII 1.

⁵⁹⁷ I.Singer, *UF* 23, 1991, 331-332.

⁵⁹⁸ E.Edel, ÄHK I, n° 106,224-225 ; II, §182, 344-346 ; G.Beckman, *HDT* n°22F, 129-131 ; cf. F.Pintore, *Il Matrimonio*. 1978, 39.

de la santé de ma sœur : « Ils vont bien, [sont saufs] et en bonne santé ». Et quand j'ai vu la tablette que [ma sœur] m'a envoyée, quand j'ai entendu tout ce que ma sœur m'a écrit, quand j'ai reçu le présent que ma sœur m'a envoyé et quand j'ai vu qu'il était approprié et en bon état je me suis réjoui de nouveau. Le dieu Soleil et le dieu de l'Orage nous donneront fraternité et paix, dans cette bonne relation même où nous nous trouvons pour toujours. Et nos messagers circuleront constamment entre nous apportant fraternité et paix » (*ibid.*, 11-29). Le pharaon exprimait sa satisfaction de ce que lui écrivait sa correspondante au sujet de sa fille. Les deux grands dieux étaient satisfaits des dispositions prises au sujet de la princesse : « Elle sera installé dans le palais du roi, ton frère, puisqu'elle est destinée à régner sur l'Egypte ». Ainsi, en se retranchant derrière la volonté des dieux Ramsès reconnaissait que la princesse hittite serait la Grande Epouse royale (*t3 hmt.nsw.wrt*) dans le Double-Royaume, ce qui était un privilège inouï qui avait été toujours refusé aux filles des autres souverains, du Mitanni et de Babylone en particulier. L'acharnement montré en ce domaine par Puduhepa avait abouti à un succès complet après de longues négociations (*ibid.*, 30-43). Ramsès en venait alors à une demande récurrente, formulée encore une fois par Tili-Tešup, de renvoyer en Ḫatti les « fils de Mašniyalli », qu'on suppose avoir été employés comme pages à la cour d'Egypte. Le pharaon prétendait que les autres messagers, Reamašia, Parihnawa Zinapa et Mania, ainsi qu'un interprète, n'avaient pas entendu parler de cette demande. Cependant il avait accepté de les renvoyer par l'intermédiaire de Tili-Tešup « au Grand Roi, le roi de Ḫatti et à la Grande Reine de Ḫatti ». C'est Tili-Tešup qui refusait maintenant de s'en charger tant qu'il n'aurait pas reçu de nouvelles instructions de ses maîtres à ce sujet. Ramsès réclamait une clarification des intentions de sa « sœur », se déclarant prêt à satisfaire ses demandes sur le champ. Il renvoyait de suite ses envoyés et ceux de sa « sœur » avec des présents destinés à celle-ci (*ibid.*, 44-79).

Le voyage et la réception de la princesse ont été l'occasion d'un nouvel échange de courrier⁵⁹⁹. Puduhepa renouvelait ses assurances. Sa fille avait reçu l'onction d'huile sur la tête. Les déportés (dont 500 Gasgas), le gros et le petit bétail promis étaient remis à un nouvel envoyé égyptien dont le nom est cassé (KUB III 24+59 vo 6' : [...]pitta)⁶⁰⁰. Ramsès devait reconnaître que la dot de la princesse hittite était sans commune mesure avec celles qui avaient été le lot des filles de Babylone et de Zulabi. Ramsès avait donné les ordres convenables pour escorter la fille des souverains hittites et sa nombreuse suite au gouverneur (^{LÚ} ŠAKIN) de la province d'Upi (Ube, Damascène) siégeant à Riamašeša mai-amana (Kumidu, l'actuelle Kamid el-Loz), Suta et à celui de Canaan, Ataḥmašši⁶⁰¹.

Une lettre parallèle à celle destinée à Ḫattušili avait été adressée à Puduhepa⁶⁰². Cette dernière y répondait en précisant qu'un fils royal, sans doute Nerikkaili, accompagnerait la promise jusqu'en Egypte⁶⁰³ et Ramsès se félicitait de la venue du contingent de troupes hittites chargé d'escorter les déportés gasgas, le gros et le petit bétail ainsi que les autres présents offerts par les rois hittites⁶⁰⁴.

La caravane partie du Ḫatti (du Kizzuwatna) à l'automne 1246 av. J.C. a franchi sans encombre l'Amanus et traversé les pays gouvernés par des vassaux fidèles, le roi d'Alep, le roi de Qadeš et d'autres, avant d'être prise en charge par les autorités égyptiennes d'Upi et de Canaan aux frontières de ces deux provinces. Il semble que Puduhepa a accompagné sa fille jusque là mais n'a pas voulu aller plus loin. Atramhašši, le gouverneur de Canaan a organisé la dernière étape du voyage.

⁵⁹⁹ Cf. E.Edel, *JKF* 2, 1951/1953, 262-273 ; *ÄHK* I, nos 53-68, 90-167 ; II, §§106-121, 215-243.

⁶⁰⁰ *ÄHK* I, n°53, 138-141 ; II, § 106, 215-217 (KUB XXIV+59).

⁶⁰¹ *ÄHK* I, n°54, 140-143 ; II, § 107, 217- 218 (KUB III 37+KBo I 17).

⁶⁰² *ÄHK* I, n°55, 144-145 (KUB III 57) ; II, §§ 108-112, 218-229.

⁶⁰³ *ÄHK* I, n°56, 146-147 (KUB III 40) ; II, §113, 229-231.

⁶⁰⁴ *ÄHK* I, n°57, 148-149 (KBo I 21) ; II, §114, 231-234.

La princesse et son escorte sont entrées à Pi-Ramsès au 3^e mois de *prt* (hiver) de l'an XXXIV du pharaon (février 1245 av. J.C.). Ramsès a été presqu'aussi fier de cet événement que de sa « victoire de Qadeš ». Des inscriptions commémoratives ont été gravées pour le magnifier à Karnak, Eléphantine, Aksha, Abu Simbel et Amara-ouest. Une version abrégée a orné les murs du temple de la déesse Mut à Karnak⁶⁰⁵. Après avoir énuméré ses titres et ses mérites le pharaon proclamait que c'est pour obtenir ses faveurs que le « Grand Chef de Ḫatti » avait décidé de lui donner sa fille en mariage :

« Alors il fit amener sa fille, la ‘Grande Princesse’ (*s3t wrt* = DUMU SAL.GAL)⁶⁰⁶ et un « tribut » splendide d’or, d’argent, de bronze en abondance, d’esclaves et de chars innombrables, de gros et de petit bétail, de chèvres et de bœufs par dizaines de milliers en tant que dons innombrables qu’ils apportèrent au roi du Sud et au roi du Nord de l’Egypte (le royaume des Deux-Terres), Usimare Setepenrê, le fils de Rê, Ramsès doué de vie. On lui fut agréable en proclamant : « Voyez, le Grand Chef du Ḫatti a envoyé sa fille de premier rang avec un riche tribut. La princesse et les Grands du Ḫatti ont parcouru une longue route pour l’apporter. Ils ont traversé de hautes montagnes et des défilés dangereux et ils ont à présent atteint la frontière de Votre Majesté. Que l’armée et les dignitaires aillent les accueillir ! » Alors Sa Majesté se réjouit dans le palais lorsqu’il entendit ces événements merveilleux, inconnus de l’Egypte. Il ordonna à son armée et à ses dignitaires d’aller les accueillir. Sa Majesté ayant réfléchi, dit : « Comment feront-ils ceux que j’ai envoyé en Syrie en ces jours de pluie et de neige hivernaux ? » Alors il offrit une riche oblation à son père Seth (dieu de l’Orage), disant : « Le ciel est entre tes

⁶⁰⁵ Ch.Kuentz, « La ‘stèle du mariage’ de Ramsès II », *ASAE* 25, 1925, 181-238 ; J.A.Wilson, *ANET*, 256-258 ; K.A.Kitchen, *KRI* II/5, 233-257 ; *ibid.*, 256-259 (temple de Mut) ; H.Klengel, « Die dynastischen Ehen des Ramses mit Töchtern Hattuschilis », in *Hattuschili und Ramses. Hethiter und Ägypter -- ihr langer Weg zum Frieden*, Mainz am Rhein 2002, 121-143.

⁶⁰⁶ I.Singer, « The Title ‘Great Princess’ », *UF* 23, 1991, 333-334.

mains, la terre est sous tes pieds, quoi qu’il advienne tu l’as ordonné, – aussi puisses-tu n’envoyer ni pluie ni vent glacé ni neige jusqu’à ce que la merveille que tu as choisi pour moi me rejoigne ! »

Bien entendu le dieu avait répondu favorablement à la demande du roi et l’arrivée en Egypte des troupes et des dignitaires des deux pays confondus en un seul corps et partageant leurs repas en frères, avait eu lieu par un temps agréable.

La caravane avait atteint Pi-Ramsès le troisième mois d’hiver (saison de *prt*) de l’an XXXIV du pharaon. « Puis la fille du Grand Chef de Ḫatti fut introduite devant Sa Majesté avec sa suite (et) un important « tribut ». Alors Sa Majesté la vit comme une personne de belle apparence, la première des femmes, que les Grands (prirent pour) une déesse ! »⁶⁰⁷ La nouvelle reine (« grande épouse royale ») d’Egypte, dont on ignore le « nom de naissance » hittite, a été dotée d’un nom égyptien, Maat-nefrurê / *M3.t-nfrw-R'* (« Celle qui voit la splendeur de Rê ») ou plutôt *M3t-Hrw nfrw-R'* (« Celle qui voit Horus, la splendeur visible de Rê »)⁶⁰⁸. Elle a donné naissance à une fille, sans doute la *Nfrw-R'* des listes d’Abydos et de Luxor, comme nous l’apprend la copie d’une lettre de Ramsès au roi de Ḫatti, KBo I 23⁶⁰⁹.

Mais ensuite la nouvelle reine a été reléguée dans le harem royal situé à Gurob sur les rives du Fayum (lac Moeris) où un papyrus retrouvé à cet endroit a conservé une liste de ses parures⁶¹⁰. Les vêtements, les vases, les bracelets, le miroir et les tubes de kohl accompagnés de tessons de vases mycéniens brûlés et enterrés sous le plancher d’une demeure, avec les corps des défunt, selon la coutume hittite lors du décès d’une

⁶⁰⁷ *KRIT* II n°66, 94 ; K.A.Kitchen, *Ramsès II*, 1985, 125-126.

⁶⁰⁸ *KRI* II/5, 234 l.11 ; E. Edel, *ÄHK* II, 257.

⁶⁰⁹ *ÄHK* I, n°68, II, §128,254-257 ; F.Pintore, *Il Matrimonio*, 126-127 et 141.

⁶¹⁰ Pap. Gurob U., ll.2-3 ; A.Gardiner, *Ramesside Administrative Documents*, Oxford 1948, pp.X-XI, 23-24 ; F.Pintore, *Il Matrimonio*, 1978, 41 ; *RTA* II, 155-157.

épouse, trouvés à Gurob, peuvent avoir appartenu à la petite colonie hittite ayant accompagné la reine dans ce lieu, bien loin de la cour de Ramsès⁶¹¹.

Le second mariage a laissé beaucoup moins de témoignages et il n'est pas sûr qu'il ait été conclu du vivant de Hattušili III. Il est possible que la reine Puduhepa qui a conservé tout son pouvoir pendant une grande partie du règne de son fils Tuthaliya IV ait négocié cette seconde union avec le pharaon avec l'espoir de maintenir l'alliance des deux pays au cours de cette nouvelle époque. La stèle « poétique » de Coptos, presque complète, et celle très mutilée d'Abydos apportent la preuve que cette seconde union a bien eu lieu. La *nudunnū* apportée par la princesse, chevaux, gros et petit bétail rappelle celle du premier mariage. Sa conclusion soulignait, selon les scribes, que le roi d'Egypte n'avait plus besoin de la force des armes pour obtenir la soumission et les « tributs » des pays étrangers. La puissance de Ptah (le dieu de Memphis) et des autres dieux suffisaient pour cela :

« Le Grand Chef de Ḫatti envoya un « butin » du Ḫatti riche et massif, un riche et massif butin de Kaška, un riche et massif butin d'Arzawa, un riche et massif butin de Qode inégalé pour le roi des Deux-Terres et maints chars, maints troupeaux de gros et de petit bétail, maints troupeaux de chèvres, maintes paires de gros gibier, qui précédait sa fille qu'il envoya à Sa Majesté, en Egypte, pour la seconde fois. Ce ne furent ni les troupes ni les chars qui les amenèrent mais la puissance des dieux d'Egypte et des dieux de chaque pays qui firent que les Grands Chefs de chaque terre l'apportent (le « butin ») sur leurs épaules à Sa Majesté ». Le tableau est complété par l'énumération des autres éléments du « tribut » : or, argent, vaisselle de jade, troupeaux, gibier. Ptah-Tatenen père de dieux, avait mis tous les pays sous les pieds de « ce beau dieu » (Ramsès)⁶¹².

⁶¹¹ J.Politi, « Gurob, The Papyri and the 'Burnt Group' », *GM* 182, 2001, 197-111.

⁶¹² *BARE* III, §§ 427-428 ; *KRI* II/5, 282-284 ; K.A.Kitchen, G.A.Gaballa, « The Second Hittite Marriage of Ramesses II »,

Ce second mariage a eu lieu, semble-t-il, vers l'an XL du pharaon (1240/1239 av. J.C.), c'est-à-dire à la date que l'on peut considérer comme la plus probable pour le décès de Hattušili III. Mais il a pu être plus tardif. K.A.Kitchen le situe entre l'an XL et l'an XLV du règne de Ramsès⁶¹³. Peut-être a-t-il été négocié du vivant de Hattušili et célébré après sa mort. Aucune correspondance entre les deux cours se rapportant à l'événement n'a été retrouvée.

Il est certain qu'un voyage du roi hittite en Egypte a été sérieusement envisagé après la conclusion du traité de paix et d'alliance éternelle en l'an XXI de Ramsès et sans doute après la fin de la crise provoquée par la « fuite » d'Urhi-Tešub⁶¹⁴. Ramsès a même offert d'aller à sa rencontre au pays de Canaan : « Le dieu Soleil et le dieu de l'Orage, mes dieux et les dieux de mon frère, écrivait Ramsès, feront que mon frère rencontre son frère et que mon frère (en attendant) me fasse une bonne proposition en vue de son voyage et de sa visite. Quand nous pourrons nous voir l'un en face de l'autre à l'endroit où le roi (Ramsès) siège sur son trône. Aussi irai-je en Canaan pour rencontrer mon frère et le verrai-je en face et le recevrai-je au milieu de mon pays ». ⁶¹⁵

Mais Hattušili était vieux et souffrait d'une inflammation des pieds. Un songe de Puduhepa en rapport avec le voyage projeté lui avait inspiré de faire un vœu à la déesse Ningal pour obtenir la guérison de son époux⁶¹⁶. Le roi hittite, remis sur pied, semble avoir préparé ou même entamé le voyage en

Ramesside Varia II, ZÄS 96, 1969, 14-18 ; K.A.Kitchen, *Ramsès II*, 1985, 132-133.

⁶¹³ K.A.Kitchen, *Ramsès II*, 1985, table chronologique, p.332.

⁶¹⁴ E.Edel, « Der geplante Besuch Ḫattušili III. in Ägypten », *MDOG* 92, 1960, 15-20 ; *KRI* II/5, 233 ; cf. M.Liverani, « Hattushili alle prese con la propaganda ramesside », *OR* 59, 1990, 207-217.

⁶¹⁵ *ÄHK* I, n°4, 22-25 (KBo XXVIII 1) ; II, §10, 39-41; T.Bryce, *The Kingdom*, 2005, 284-285.

⁶¹⁶ H.G.Güterbock in A.L.Oppenheim, *The Interpretation of Dreams in the Ancient Near East*, Philadelphia 1956, n°32, p.255.

direction de Pi-Ramsès mais aucun texte n'assure qu'il ait pu l'accomplir et rencontrer le pharaon.

E.Edel a placé la lettre d'invitation de Ramsès au tout début de la correspondance échangée entre les deux cours. Il faut alors supposer que la détérioration des relations entre les deux souverains résultant de « l'affaire Urhi-Tešub » ne s'était pas encore produite. Il est peut-être préférable de situer le projet après le mariage de l'an XXXIV alors que la vieillesse du roi hittite et ses infirmités expliquent pour le mieux sa vraisemblable renonciation à un voyage long et fatigant. La seconde référence supposée à celui-ci, en KBo VIII 14, est douteuse⁶¹⁷. L'une des prières de Puduhepa montre bien que la santé de son mari, probablement à la fin de sa vie, le rendait inapte à des déplacements tels que celui qui était envisagé et qui devait le conduire jusqu'en Egypte :

« Ḫattušili, votre serviteur, est malade... Si Ḫattušili est maudit et si Ḫattušili, mon époux, est devenu haïssable aux yeux de vous, les dieux, ou si quelqu'un des dieux supérieurs ou inférieurs ont pris offense de lui ; ou si quelqu'un a fait une offrande aux dieux afin que le mal retombe sur Ḫattušili, n'approuve pas ces mauvaises paroles, o déesse, ma Dame ! Que le malheur ne frappe pas Ḫattušili, ton serviteur ! O dieux ne préférez pas nos adversaires, ceux qui nous envient et ceux qui font appel à vous [contre nous]. Déesse, ma Dame, donne-lui vie et sois son intermédiaire avec les dieux, tes égaux, ... A Ḫattušili, ton serviteur, et à Puduhepa, ta servante, donne de longues années, (de longs) mois et (de longs) jours ! »⁶¹⁸. D'autres prières votives évoquent la maladie oculaire du Grand Roi qui l'avait affligé dès l'époque du grand traité avec Ramsès.

⁶¹⁷ ÄHK I ; n°5, 24-25 ; II, 41-43.

⁶¹⁸ KUB XXI 27 ; H.G.Güterbock in A.L.Oppenheim, *Dreams*, 1956, p.255 ; T.Bryce, *The Kingdom*, 288.

8) La Syrie hittite sous le règne de Ḫattušili III

a) Karkemiš⁶¹⁹

Le petit-fils de Šuppiluliuma, Šaḥurunuwa⁶²⁰, monté sur le trône de Karkemiš en l'an IX de Muršili II (1310 av. J.C.) a eu un très long règne, qu'on peut évaluer à une cinquantaine d'années, son fils et successeur, Ini-Tešub étant surtout connu comme un contemporain du Grand Roi Tuthaliya IV. Il est certain que Šaḥurunuwa, témoin du traité d'Alep conclu par Muršili II avec son cousin Talmi-Šarruma et de la rénovation de cet accord par Muwatalli, a mobilisé les forces des vassaux syriens du Ḫatti au cours du conflit avec l'Egypte mais il n'est pas assuré qu'il ait participé lui-même à la bataille de Qadeš du fait de son âge⁶²¹. Son « ambassadeur », Piyašili⁶²² a participé aux négociations de paix avec la cour égyptienne. Le nom de ce diplomate était identique à celui (hittite) du fondateur du royaume, le fils de Šuppiluliuma, Piyašili (devenu Šarri-Kušuh sur le trône de Karkemiš), et il est possible qu'il ait appartenu à la famille royale de Karkemiš. Malheureusement le nom de son maître n'est pas mentionné et il est difficile de savoir si Šaḥurunuwa vivait encore lors de la conclusion de l'accord ou si déjà son fils Ini-Tešub lui avait succédé. On peut hésiter entre c.1260 et c.1255 pour dater la fin de son règne. Il est probable que l'un de ses fils, Tili-Šarruma ait eu d'étroits rapports avec Ugarit. Un acte juridique prévoyait le rachat par le roi d'Ugarit pour 200 sicles d'argent d'un dénommé Yapa'u et de ses fils à « deux hommes de la maison privée de Tili-Šarruma, fils du roi de Karkemiš », Amanmašu et Ḫattuḫu. Pour éviter toute contestation de personnes ayant « de l'argent au service de Yapa'u », Tili-Šarruma avait « déclaré pur » ce

⁶¹⁹ H.Klengel, « Nochmals zur Rolle der Herrscher von Ḫalab und Karkamiš in der hethitischen Grossreichzeit », *Kulturgeschichten*, Fs V.Haas, Saarbrücken 2001, 191-196.

⁶²⁰ H.Klengel, GS I, 1965, 76-80.

⁶²¹ H.Klengel, ibid., 60, l'admet.

⁶²² E.Edel, ÄHK II, tableau p.31.

dernier⁶²³. L'attribution de ce contrat de vente au règne de Ḫattušili III est assurée par le fragment RS 18.114 qui fait du Grand Roi de ce nom le responsable d'un jugement concernant deux frères qui s'étaient enfui d'Alašiya, dont il avait attribué la propriété au roi de Karkemiš et que celui-ci s'était empressé de transférer à son fils Tili-Šarruma⁶²⁴.

Par ailleurs et avant tout Šahurunuwa était le responsable de la frontière de l'Euphrate. La lettre KBo I 14 adressée par Ḫattušili au roi d'Aššur, Adadnirari, signalait les pillages effectués par les Hourites de Turira sur les terres du roi de Karkemiš⁶²⁵. La découverte de sceaux gravés au nom de Ḫattušili et de Puduhepa à Tell Fray, sur la rive orientale du fleuve prouve que les positions hittites ont été maintenues à l'est du fleuve pendant la plus grande partie du règne de Šahurunuwa. Il n'en a plus été de même vers 1260 avant notre ère lors de la grande opération menée par le roi d'Aššur, Salmanasar I qui a abouti à la conquête et à la destruction du royaume de Ḫanigalbat. Le vieux roi de Karkemiš plutôt que son successeur a été vraisemblablement le témoin impuissant de l'évacuation des positions hittites tenues à l'est du grand fleuve. Karkemiš est devenue la seule grande forteresse chargée de défendre la frontière orientale du royaume.

Il est possible de faire de lui, ou de son fils, le destinataire de la lettre de son « serviteur », Lupakki, dont ne subsiste qu'un fragment mentionnant le couple royal du Ḫatti⁶²⁶.

Ini-Tešub a succédé à son père et ses sceaux insistent sur la lignée et la mention de ses ancêtres⁶²⁷. Certains se contentent de nommer son père mais l'exemplaire CS1 étend sa généalogie jusqu'à Šuppiluliuma : « Ini-Tešub, roi du pays de

⁶²³ RS 17.028 ; J.Nougayrol, *PRU* IV, 1956, 109-110 ; S.Lackenbacher, *TAU*, 171-172.

⁶²⁴ *PRU* IV, 108 ; cf. A.Tsukimoto, « Eine Urkunden des Tili-Šarruma, Sohn des Königs von Karkemiš », *ASJ* 6, 1984, 65-74.

⁶²⁵ A.Goetze, *Kizzuwatna*, 1940, 27-30 (KBo I 14).

⁶²⁶ KBo IX 81 ; H.Klengel, *GS* I, 1965, 61-62 ; A.Hagenbuchner, *KdH* n°96, p.148.

⁶²⁷ H.Klengel, *GS* I, 80-87.

Karkemiš, serviteur de Kubaba, fils de Šahurunuwa, petit-fils de Šarri-Kušuh, descendant de Šuppiluliuma, Grand Roi, roi de Ḫatti, Héros, (aimé de) Šarruma »⁶²⁸.

Lui-même va régner longtemps (c.1260/1255-1220 av.J.C.) et jouer un rôle de premier plan dans la « surveillance » des vassaux syriens du Grand Roi. Cependant son action, à Ugarit en particulier, est connue avant tout par des textes rédigés au cours du règne de Tuthaliya IV. Ce déséquilibre de la documentation est un phénomène général dû aux méthodes d'archivage des diverses chancelleries et aux hasards des fouilles. Tant que les recherches archéologiques menées à Jerablus (Karkemiš) ne pourront pas reprendre et permettre d'atteindre les couches profondes du tell la situation restera ce qu'elle est et réduira l'histoire du grand centre hittite de l'Euphrate à ce que nous en disent les archives de la capitale hittite, d'Ugarit et d'Emar.

Une tablette du Boston Museum of Fine Arts provenant d'Emar date certainement du début de son règne. La contestation survenue entre un dénommé Ari-Tešub, un assyrien, et Pasūri-Dagan, un émariote est aplanie par la mère d'Ini-Tešub, ^{fd}U-ÌR-mi qui fait octroyer à Pasūri-Dagan un champ ayant la valeur de sa créance de 45 sicles d'argent⁶²⁹.

b) Alep⁶³⁰

Malgré les fouilles récentes entreprises sur la citadelle d'Alep l'absence de tablettes trouvées *in situ* réduit à peu de choses

⁶²⁸ E.Laroche, *Ugaritica* III, 1956, 121-127 (RS 17.128 ; RS 17.146 ; RS 17.59 ; RS 17.158) ; Ch.Dezzi Bordeschi, « Further Studies on the Ini-Tešub Sealing I », *AoF* 28, 2001, 246-266 ; II, *AoF* 30, 2003, 306-320 ; L. d'Alfonso, *AoF* 28, 2001, 267-275.

⁶²⁹ D.Owen, « Pasūri-Dagan and Ini-Tešup's Mother », in Z.Evit *et al.* (éd.), *Solving Riddles and Untying Knots. Fs J.C.Greenfield*, Winona Lake, 1995, 573-584 ; G.Beckman, *NABU* 1996, n°122, 107-108.

⁶³⁰ H.Klengel, « Die historische Rolle der Stadt Aleppo im vorantiken Syrien », in G.Wilhelm, *Die orientalische Stadt : Kontinuität, Wandel, Bruch*, Saarbrücken 1997, 359-374.

nos connaissances de l'histoire de ce grand centre du culte du dieu de l'Orage dont la mise au jour des ruines du temple de cette divinité a été le principal résultat des recherches entreprises sur le site. Cependant la découverte, ancienne, d'une inscription hiéroglyphique donnant le nom et la généalogie de Talmi-Šarruma, le « grand prêtre », a révélé le plus vieux monument hittite de ce genre découvert en Syrie⁶³¹. Un roi d'Alep, probablement le fils de Talmi-Šarruma a participé à la bataille de Qadeš et a dû être repêché dans l'Oronte à en croire les représentations des bas-reliefs de Karnak. Son nom peut être rétabli à partir des hiéroglyphes égyptiens (*Rabasuru) comme un probable *Halpašulu<pi>⁶³². Il aurait régné de c.1285 à c.1265 av.J.C. Son successeur, Halpaziti a été le contemporain de Ḫattušili III. Il est connu par la lettre du dernier roi de Ḫanigalbat, IBoT I 34, adressée au Grand Roi lors de l'offensive de Salmanasar qui a abouti à la destruction définitive de l'ancien Mitanni vers 1260 avant notre ère⁶³³. Ce message apporte la preuve que le roi de Karkemiš, probablement alors très âgé, Šaḫurunuwa, n'était pas le seul à jouer un rôle politique en Syrie et que le roi d'Alep, associé ici avec le roi d'Išuwa, Eħli-Šarruma (I), avait lui aussi le sien.

Mais de telles notations sont plus que rares. Halpaziti est sans doute mentionné par les tablettes KUB XXII 35, XLII 103 et LII 92, textes qui parlent des « dieux de la cité de Ḫalpa » et des fils de Halpaziti. Le même personnage est appelé « le prêtre » (SANGA) en LX 129, texte de procédure où il figure comme témoin, preuve que la promesse faite à Télipinu, fils de Šuppiluliuma et premier roi hittite de la cité, selon laquelle ses descendants conserveraient la prétrise du dieu de l'Orage de la cité a bien été tenue. Halpaziti avait peut-être été lié à Arma-

Tarḫunta et aux partisans d'Urbī-Tešup lors du coup d'état⁶³⁴. Il était rentré en grâce par la suite et était actif au début du règne de Ḫattušili III.

c) Ugarit et le Mukiš (Alalah)

Le règne de Niqmepa VI (c.1310-1260 av. J.C.) a été longtemps connu avant tout par le texte du traité de vassalité que lui avait imposé le Grand Roi Muršili II et par celui qui avait entériné la sécession du petit royaume de Šiyannu/Ušnatū au sud d'Ugarit. La datation correcte de la « lettre du général » (RS 20.033) a montré que ses troupes avaient activement contribué à la lutte contre les Egyptiens, sans doute à plusieurs occasions et, en particulier, à la bataille de Qadeš et aux dernières phases du conflit qui ont suivi la célèbre rencontre.

Une « lettre-édit » de Ḫattušili III qui a reçu l'empreinte du sceau bilingue du Grand Roi et de la reine Puduhepa, RS 17.130 lui a été adressée⁶³⁵. Le roi d'Ugarit et ses sujets avaient à se plaindre des agissements des marchands hittites d'Ura, le grand port situé à l'ouest du Kizzuwatna, au pays d'Ugarit. Niqmepa avait déclaré devant le Grand Roi :

« Les marchands, fils d'Ura, sur le pays de ton serviteur pèsent lourdement » (RS 17.130 : 6-7).

Ḫattušili et la reine, qui avaient besoin de l'appui de tous leurs vassaux restés fidèles au début de leur règne, ont répondu favorablement à la requête du roi d'Ugarit. Leur décision a consisté en une réglementation renforcée des conditions de séjour de leurs marchands dans le pays. Après avoir fait leurs affaires à la bonne saison ceux-ci devraient quitter le pays d'Ugarit pendant l'hiver (*ibid.*, 11-15). Ils n'avaient pas le

⁶³⁴ A.Archi, *AoF* 6, 1979, 82 ; Th.van den Hout, *The Purity of Kingship*, 1998, 55-59.

⁶³⁵ PRU IV, 102-105 ; TAU, 154-155 ; H.Klengel, GS I, 360-370 ; G.Beckman, *HDT* n°32, 162-163 ; M.Liverani, *Storia di Ugarit*, Roma 1962, 80-82 ; J.Aboud, *Die Rolle des Königs und seiner Familie nach den Texten von Ugarit*, FARG 27, Münster 1994, 95-97 ; I.Singer, *A Political History of Ugarit*, HUS, 1999, 638 et 660 ; J.Freu, *Histoire Politique du Royaume d'Ugarit*, 2003, 87-88.

⁶³¹ E.Laroche, « L'inscription hiéroglyphique d'Alep », *Syria* 33, 1956, 131-141.

⁶³² J.Freu, *Histoire du Mitanni*, 2003, 192 (Table).

⁶³³ H.Klengel, OR 32, 1963, 280-291 ; J.Freu, *ibid.*, 188-191.

droit d'acquérir des maisons et des terres dans le royaume vassal (*ibid.*, 16-19). En cas de procès d'affaire un débiteur d'Ugarit serait au besoin livré aux gens d'Ura mais ceux-ci ne pourraient prétendre obtenir maisons ou terres du roi d'Ugarit en compensation de leurs pertes (*ibid.*, 20-34). Niqmepa est mort vraisemblablement peu après avoir obtenu satisfaction de son suzerain sur cette question.

Son règne d'une cinquantaine d'années a été marqué par un rapprochement avec son voisin, le royaume d'Amurru auquel le liait l'accord conclu avec Aziru vers 1330 av. J.C. Un mariage, comme on pouvait s'y attendre, a été la conséquence du rapprochement des deux vassaux du Grand Roi que ce dernier semble avoir favorisé de son côté. La reine Aḥatmilku, peut-être la seconde épouse de Niqmepa, est surtout connue par des textes rédigés sous le règne de son fils ou beau-fils, le roi Ammištamru III. De celui de son mari a subsisté « la tablette des meubles de la reine Aḥatmilku qui fait une longue énumération des « trésors » qui avaient constitué sa dot (RS 17.146+161)⁶³⁶. Curieusement au sceau d'Ari-Tešub qui, d'après le texte, devait servir à authentifier la tablette a été substitué un sceau anépigraphe déjà utilisé par Aziru. La reine qui a survécu longtemps à son mari était sûrement la fille de Duppi-Tešub et pas celle de son père Ari-Tešub⁶³⁷. Une lettre de sa probable mère, Ulmi, RS 16.111, adressée à la reine d'Ugarit, évoque l'incendie de son palais et une période de troubles qu'on peut mettre en rapport avec la bataille de Qadeš

et la crise qui a affecté l'Amurru après la mort de Duppi-Tešub et la capture de Bentešina par les troupes hittites⁶³⁸.

Le fils de Niqmepa, Ammištamru III, a succédé à son père sans doute à l'époque de la négociation du grand traité égypto-hittite. La conclusion de la paix a favorisé l'essor du commerce et de la circulation des hommes entre le Ḫatti et l'Egypte. Bien que la documentation conservée intéresse surtout la seconde partie du règne et les relations avec un nouveau Grand Roi, Tuthaliya IV, il est possible d'attribuer à celui de Ḫattušili III un certain nombre de tablettes.

La seconde mouture de la « lettre-édit » concernant le séjour des marchands hittites en Ugarit a sans doute été adressée par Ḫattušili et Puduhepa au roi Ammištamru. Elle a confirmé les dispositions prises à la demande de son prédécesseur pour limiter les activités de ceux-ci dans le pays à la bonne saison et les obliger à rentrer chez eux ensuite sans pouvoir acquérir de propriétés à Ugarit. Mais RS 34.179 étend ses prescriptions à une seconde catégorie de négociants originaires de la ville de Kutupa, sans doute proche d'Ura. Comme il s'agit de la seule mention de cette cité alors qu'une abondante documentation concerne les marchands d'Ura il est probable qu'il s'agissait d'une localité côtière de moindre importance⁶³⁹.

De la même époque doit dater le message du prince hittite Šukur-Tešub, gouverneur de la province du Mukiš, à Ammištamru, RS 20.003. Cette tablette est un précieux témoin de la diversité du système administratif hittite en Syrie. Alors que deux princes de la famille royale régnent à Karkemiš et à Alep et que les autres principautés ou royaumes vassaux se partageaient la plus importante partie du territoire soumis au Grand Roi, certains pays avaient été annexés à ce que l'on peut appeler le « domaine royal » hittite. Un prince ou un haut dignitaire hittite avait pris la place d'un « roi » indigène en

⁶³⁶ PRU III, 182-186 ; TAU, 289-291 ; GS II, 166-167 ; F.Pintore, *Il Matrimonio*, 1978, 81 ; J.Aboud, *Die Rolle*, 1994, 77-78 ; I.Singer, « A concise History of Amurru », apud Sh.Izre'el, *Amurru Akkadian*, II, 1991, 159-162 ; *Political History*, 1999, 641-642 ; J.Freu, *Histoire Politique du Royaume d'Ugarit*, 2003, 88-89.

⁶³⁷ W.H.van Soldt, « The Queens of Ugarit », *JEOL* 29, 1985/1986, 70 ; *Studies in the Akkadian of Ugarit*, *AOAT* 40, 14-15 ; contra I.Singer, *ibid.*, 1999, 641 et n.113.

⁶³⁸ PRU III, 13-14 ; TAU, 295 ; I.Singer, *ibid.*, 1999, 643 et n.118 ; J.Freu, *ibid.*, 2003, 89-90.

⁶³⁹ F.Malbran-Labat, *RSO* VII, 1991, n°115 ; I.Singer, *A Political History of Ugarit*, 1999, 660 ; J.Freu, *Histoire Politique du Royaume d'Ugarit*, 2003, 95-96.

règle générale, règle qui ne semble pas avoir subi d'exception, à la suite d'une révolte. Tel a été le cas du pays de Mukiš après sa rébellion contre Šuppiluliuma et de celui du Nuhašše après l'insurrection menée contre Muršili II. Mais ce « royaume » était divisé en plusieurs petits états et il est possible que de petits princes aient continué à gouverner quelques unes de ses cités après « l'annexion » du pays. C'est à Niya qu'un « fief » a été donné à Urhi-Tešub lors de son exil et ses fils obtiendront apparemment des domaines dans la même région sous le règne de Tuthaliya IV⁶⁴⁰.

Le gouverneur du Mukiš, sans doute envoyé en Syrie par Ḫattušili après sa prise de pouvoir, Šukur-Tešub, écrivait ceci au roi d'Ugarit, Ammištamru III, après les salutations d'usage : « Voici que d'auprès de Mon Soleil je suis venu (ici) et que je réside à Alalah. Tu es donc mon voisin de frontière. Sois bien disposé à mon égard. Je serai, moi aussi, bien disposé à ton égard.»

Il envoyait en Ugarit des *SARIPUTU*, un personnel de serviteurs et d'artisans, chargés de teindre des étoffes de laine que le maire (*hazannu*) de Šalmyia, une localité du pays, devrait prendre en charge et faire le nécessaire pour subvenir à tous leurs besoins. Aucune taxe ne devait leur être imposée au cours de leur voyage et nul ne devait les retenir⁶⁴¹. Le dignitaire hittite formulait des vœux de bon voisinage à l'adresse d'Ammištamru mais lui parlait sur un ton marqué de supériorité. Il donnait des ordres qu'on n'avait pas à discuter. C'est avec le règne de ce roi d'Ugarit que les exemples d'intrusion de dignitaires hittites dans la vie du pays vassal vont se multiplier. Il est probable que c'est la pauvreté de la documentation afférente aux périodes antérieures qui explique ce décalage. Il est vraisemblable que le roi de Karkemiš, Šahurunuwa, a été aussi actif que son fils Ini-Tešub dans ses interventions dans les pays syriens. Mais, à l'exception de la « lettre du général » son action a laissé peu de traces. Il en a été

⁶⁴⁰ Th.van den Hout, *The Purity of Kingship*, 1998, 55.

⁶⁴¹ *Ugaritica* V, n°26, 91-94 ; *TAU*, 95-96 et nn.276-280 ; I.Singer, *ibid.*, 660 ; J.Freu, *ibid.*, 96-97.

de même pour les autres autorités hittites, en particulier pour les dignitaires qui séjournaient à Ugarit.

Il est certain que Šukur-Tešub a été envoyé à Alalah dans le cadre de la réorganisation de l'administration hittite qui a suivi le coup d'état de Ḫattušili. Des fidèles ont été installés aux centres stratégiques. Peut-être le gouverneur d'Alalah avait-il la charge de surveiller Urhi-Tešub à Niya.

RS 20.003 est, avec le fragment d'un texte divinatoire rédigé en langue nésite, AIT 454, un témoin indiscutable de la mainmise du pouvoir hittite à Alalah et au Mukiš⁶⁴². Il est impossible dans ces conditions d'imaginer, comme le proposait naguère E.Lipiński, qu'une « guerre du Mukiš » ait opposé ce pays et Ugarit à l'époque de la reine-mère Ahatmilku (identifiée à Šarelli !)⁶⁴³.

Des actes royaux édictés par Niqmepa VI et Ammištamru III concernent des personnages ayant été les témoins de la succession à Ugarit. Ceux qui ont été scellés par Ammištamru et qui datent de la première partie de son règne alors qu'il était le « serviteur » de Ḫattušili III témoignent du renforcement du pouvoir hittite en Syrie à cette époque. Par ailleurs la paix avec l'Egypte a été suivie par une vive reprise des échanges entre le Hatti et la vallée du Nil à laquelle Ugarit a grandement contribué. Dans un message destiné au pharaon (une copie ou une tablette qui n'a pas été envoyée), le roi d'Ugarit, très probablement, intervient à propos d'un litige survenu entre gens d'Ugarit et de Canaan, sans doute des marchands, portant sur une somme de un talent et 500 sicles d'argent. Or l'expéditeur s'adresse à son correspondant comme un vassal à son suzerain :

« A [Ramsès], roi du pays d'Egypte... roi guerrier, maître de tous les pays, [mon maître, dis] : Ainsi (parle) ton serviteur : Aux pieds de mon maître [deux fois sept fois je m'effondre]. »

⁶⁴² O.R.Gurney, apud D.J.Wiseman, *The Alalakh Tablet*, London 1953, 116-118 (AIT 454).

⁶⁴³ E.Lipiński, « Ahat-Milki, reine d'Ugarit et la guerre du Mukiš », *OLP* 12, 1981, 79-115 ; contra J.Freu, *Histoire Politique du Royaume d'Ugarit*, 2003, 97 et n.256.

D'autres exemples de lettres destinés au pharaon et ayant le même ton montrent que les autorités hittites, qui étaient sûrement au courant de ces pratiques, toléraient que leur vassal s'adresse de cette façon servile à leur grand allié, d'autant plus qu'Ugarit avait fait partie jusqu'à l'époque amarnienne des dépendances de l'Egypte. La date de RS 20.182 A(+)B est assurée par la mention du dénommé Burhunuwa, chargé probablement de régler l'affaire. Il ne fait aucun doute que ce personnage se confond avec l'envoyé de Ramsès auprès de la cour hittite qui avait négocié le traité de paix⁶⁴⁴.

L'une des seules tablettes rédigée en langue nésite (hittite) retrouvée à Ras Shamra, RS 17.109, porte sur le règlement d'une affaire opposant le préfet (*zakinnu*) d'Ugarit à un percepteur hittite⁶⁴⁵. Le témoignage d'un certain Teħi-Tešub est y évoqué. Ce dignitaire au nom rare est sûrement le messager (*mâr šipri*) dont le seau accompagne celui de Tili-Tešub, « le messager qu'il (Hattušili) a envoyé en Egypte », sur la tablette RS 17.137, laquelle porte sur une affaire comparable à celle narrée par RS 17.109⁶⁴⁶. On sait que lors de la conclusion du traité de l'an XXI les envoyés du roi hittite à Pi-Ramsès étaient Tili-Tešub et Ramose. Il apparaît que sur leur chemin ces grands dignitaires intervenaient dans les affaires des pays traversés, à Ugarit et ailleurs. L'essor du commerce a été la conséquence de la paix. Ammištamru a alors accordé licence de faire du commerce « à partir des routes d'Egypte et à partir des routes du Ḫatti » à deux personnages, [Bi]n-yašuba et Bi[n]-..., qui étaient certainement des *tamkāru* du palais et à leurs descendants. Ils étaient exemptés des

corvées dues au palais et à son intendant mais versaient le prix de leur charge (*mundatšunu*) à ce dernier⁶⁴⁷.

Comme l'a montré H.A.Hoffner les « marchands » hittites étaient avant tout des agents du roi chargés de percevoir les tributs et d'assurer les échanges de produits de luxe entre les cours du Ḫatti, d'Egypte, de Babylone, etc.⁶⁴⁸ Ceux d'Ugarit et des ports de Syrie et de Canaan faisaient quant à eux un véritable commerce au profit de leur maître, le roi de leur cité, mais aussi à leur propre profit.

Un haut dignitaire d'Ugarit bien connu, Takuħli(nu), *kartappu* (commandant des chars), intendant du palais et « comte de la reine » (*mūdū šarrati*) a été au début du règne du roi Ammištamru III le représentant de son maître auprès du roi de Karkemiš, Ini-Tešub. Dans une lettre au frère de ce dernier, Ḥišmi-Tešub, le roi d'Ugarit évoque le temps où Takuħli<nu> était chargé de lui faire parvenir les chevaux que le « roi » (de Karkemiš) lui offrait.⁶⁴⁹

Un texte, de caractère probablement juridique plutôt qu'épistolaire, KUB VIII 79//XXVI 92⁶⁵⁰, a trait au versement du tribut par la cité de Niya et, vraisemblablement, des ville du Nuhašše, sûrement après la fuite d'Urhi-Tešub, et surtout d'une affaire de tablette que le roi d'Amurru, Bentešina, avait remise au prince Tattamaru, destinée au Grand Roi, et que celui-ci avait brisé contre un mur, incident auquel était mêlé Takuħli<nu> et un envoyé hittite auprès du roi d'Amurru, Piħa(š)du⁶⁵¹. Ce dernier se confond avec l'un des ambassadeurs envoyés en Egypte pour négocier le mariage de la fille des souverains hittites avec Ramsès II en l'an XXXIV du pharaon

⁶⁴⁴ J.Nougayrol, *Ugaritica* V, 111-113 ; note de J.Yoyotte, 113-114 ; E.Edel, *ÄHK* I, 17-19 ; 30-47 ; 58-65, 100-109 ; 130-133 ; II, 364 (Pi/ar(i)ħna/uwa ; I.Singer, *A Political History*, 1999, 674).

⁶⁴⁵ E.Laroche, *Ugaritica* V, 1968, 769-771.

⁶⁴⁶ PRU IV, 105-106 (RS 17.137) ; E.Laroche, *Ugaritica* III, 1956, 135-137 (« Teħi-Tešub et Tili-Tešub ») ; E.Edel, *ÄHK* II, §7, 367 (Tili-Tešub).

⁶⁴⁷ RS 16.386 ; PRU III, 165-166 ; TAU, 240 et nn.817-820.

⁶⁴⁸ H.A.Hoffner, « Some Thoughts on Merchants and Trade in the Hittite Kingdom », in Th.Richter, D.Prechel, J.Klinger (éd.), *Kulturgeschichten, Fs V.Haas*, Saarbrücken 2001, 179-189.

⁶⁴⁹ *Ugaritica* V, 97-100 (RS 20.184) ; TAU, 93 et nn.268-272.

⁶⁵⁰ A.Hagenbuchner, *KdH*, n°304, 398-405 ; H.Klengel, *GS* II, 63-64, 228 et n.128, p.243

⁶⁵¹ E.Laroche, *NH* n°969, p.140 (Piħašdu/Pikašta) ; E.Edel, *ÄHK* I, 52-53 ; 88-91 ; 140-143 ; II, 366.

(1246/1245 av. J.C.). Tattamaru, quant à lui, était le fils du « Grand Berger » Šahurunuwa, l'époux d'une nièce de la reine Puduhepa et, comme son père, un haut dignitaire de la cour de Ḫattuša⁶⁵².

Il est donc certain que la plus grande partie de la documentation rassemblée par I.Singer, en particulier les deux lettres, l'une trouvée à tell Aphek, en Palestine, l'autre à Ugarit, qui montrent Takuḥli<nu> en relation d'affaires avec le haut-commissaire égyptien en Canaan (le *rabišu*), Ḫaya, doit être datée des années 1260-1240 av. J.C. et du règne de Ḫattušili III, confirmant ainsi qu'Ammištamru III a été pendant longtemps le contemporain de ce Grand Roi⁶⁵³.

Les exemples d'intervention des princes ou dignitaires hittites à Ugarit et de celui, prépondérant, du roi de Karkemiš vont se multiplier à partir de cette époque sans que cela prouve qu'ils étaient moins nombreux auparavant. Ainsi le prince Ḫišmi-Kušuh, installé en pays hittite après un séjour à Ugarit, écrit au préfet (*sakinu*) de la ville, son « frère », sans doute à cette époque, pour lui annoncer l'arrivée d'un « envoyé du Soleil », auquel il est interdit de réclamer les taxes douanières sur les produits de son trafic⁶⁵⁴. Tout dignitaire était un *tamkāru* en puissance.

Le poids de la domination hittite a pesé très lourdement sur Ugarit et les autres royaumes vassaux de Syrie, en partie du fait du roi de Karkemiš, des ses parents et de ses dignitaires, en partie du fait du haut personnel de la cour et de l'administration hittites dont les membres séjournait régulièrement dans ces pays, intervenaient dans leurs affaires et tiraient profit de leur situation pour participer au

« commerce » qui s'est considérablement développé après le rétablissement de la paix entre l'Egypte et le Ḫatti.

d) L'Amurru

Le royaume d'Amurru redevenu un important état vassal du Ḫatti a été gouverné pendant de longues années par Bentešina. Il semble certain qu'il avait succédé à son père Duppi-Tešub avant l'offensive du pharaon Séthi I (1290 av. J.C. et années suivantes) et que c'est lui, peut-être sous la pression de son « opinion publique » et alors qu'il était jeune, qui avait trahi le roi Muwatalli et rallié le camp égyptien. Déporté en Anatolie et recueilli par Ḫattušili à Ḫakpiš il avait repris son trône par la volonté du Grand Roi, Muršili III/Urhi-Tešup, d'accord dans la circonstance avec son oncle. Si on admet que l'événement s'est produit vers 1267 av. J.C. et que le traité avec Ḫattušili a été conclu au début du règne de celui-ci (1265/1264) il en résulte que Bentešina a régné une trentaine d'années après son retour en Amurru et est mort plus de 50 ans après son premier passage sur le trône. Il sera en effet un témoin du traité conclu entre Kurunta de Tarhuntassa et Tuthaliya IV, en compagnie de son fils Šaušgamuwa (mentionné avant lui en tant que beau-frère du Grand Roi), au début du règne de ce dernier⁶⁵⁵.

Le double mariage qui était la conséquence de la réconciliation entre les deux familles royales a fait de Bentešina le mari de Gassulawiya, la fille, vraisemblablement encore très jeune, de Ḫattušili et de Puduhepa alors que le fils du Grand Roi, le *tukkanti* Nerikkaili, épousait sa propre fille. Il devenait ainsi le beau-frère de son gendre. Le roi d'Amurru, comme le signale I.Singer, a joui d'un statut privilégié parmi les vassaux du roi hittite⁶⁵⁶. Il a régulièrement correspondu avec la cour de Ḫattuša et joué un grand rôle dans le développement des relations diplomatiques et commerciales entre le Ḫatti et l'Egypte après la conclusion du grand traité de paix et

⁶⁵² E.Laroche, *NH* n°1303, 181 ; *Ugaritica* III, 1956, 104-106 ; I.Singer, « Takuḥlinu and Ḫaya : Two Governors in the Ugaritic Letter from Tel Aphek », *Tel Aviv* 10, 1983, 3-25.

⁶⁵³ D.L.Owen, « An Akkadian Letter from Ugarit at Tel Aphek », *Tel Aviv* 8, 1981, 1-17 ; I.Singer, ibid., 1983, 3-6 (lettre d'Aphek), 18-23 (Ḫaya).

⁶⁵⁴ PRU III, 1955, 15-16 ; TAU, 97 et n.286 (RS 15.033).

⁶⁵⁵ H.Otten, *Die Bronzetafel, SBoT, Beiheft 1*, 1988, Bo 86/299 IV 36.

⁶⁵⁶ I.Singer, « A Concise History of Amurru », in Sh.Izre'el, *Amurru Akkadian : A Linguistic Study*, Atlanta 1991, Appendix III, 134-195, pp.164-171.

d'alliance entre Ḫattušili et Ramsès en l'an XXI de ce dernier (décembre 1259). Les fragments, souvent très abîmés, des tablettes de sa correspondance avec la cour hittite montrent que Puduhepa a été la destinataire de ses messages aussi bien que le Grand Roi.

L'un d'eux, KBo XXVIII 54, débute ainsi : « A la Grande Reine (MUNUS.LUGAL GAL), ma Dame, dis : Message de Pendišeni (=Bentešina), ton serviteur. Aux pieds de ma Dame deux fois sept fois je tombe. Ma Dame, Pihašdu avec [Naḥḥa] et Zinubi, mes messagers, est arrivé en Amurru. Que ma Dame le sache. » La suite du texte est très lacunaire mais une notation intéressante concerne le départ du roi d'Egypte de la ville de Ḫa-[...] et son arrivée, sans doute à Pi-Ramsès, ainsi que le probable envoi d'un message de Pihašdu (*ibid.*, vo 15-17). Le verso de la tablette mentionne « mon père, le Soleil (ou le père du Soleil) (*a-bi* ⁴ UTU-ši), qui est venu (ou qui était venu)» avant la lacune finale⁶⁵⁷. La présence de Pihašdu/Pikašta, envoyé de la reine, prouve que KBo XXVIII 54 a été écrit dans la période qui a suivi le traité de l'an XXI et montre le rôle joué par le roi d'Amurru dans le développement des relations égypto-hittites. Il ne reste que les premières lignes de la lettre KBo XXVIII 55 qui avait la même destinataire Elle mentionne le nom d'un certain Ululiya (un hapax)⁶⁵⁸.

Parmi les tablettes adressées au Grand Roi la mieux conservée, KBo VIII 16, semble un message parallèle à celui adressé à Puduhepa, KBo XXVIII 54. Pihašdu et Na[ḥḥa], messagers du Soleil (et) le messager du roi d'Egypte sont arrivés en Amurru, certainement au retour d'un voyage en Ḫatti ou en Egypte. Bentešina avait la charge de recevoir, de protéger et d'escorter les diverses missions diplomatiques qui circulaient entre Ḫattuša et Pi-Ramsès. Il n'est jamais précisé qu'elle était sa résidence, sans doute Tunip. Il est étonnant que le verso de la tablette revienne sur le passé. Le Soleil lui avait écrit : « Quand ton père vint en Arzawa... », phrase suivie par le

rappel d'une action diplomatique entreprise par lui qui reste énigmatique⁶⁵⁹.

La tablette KBo XXVIII 56, adressée au Grand Roi portait d'abord sur un problème de chevaux qui restait à régler. L'affaire des serviteurs appartenant à Intaraši/wa (au nom védique) ou de débiteurs de celui-ci et de la rançon qu'ils étaient astreints à verser obligeait Bentešina à intervenir. Il avait écrit au frère de l'intéressé et décidé d'envoyer les « serviteurs » et leur maître au Grand Roi, certainement pour être jugés. Une deuxième affaire était évoquée dans la lettre, celle des forteresses tenues par un certain Yaraziti. Le roi d'Amurru terminait son épître en réclamant une prompte réponse⁶⁶⁰. L'appel au suzerain pour régler les questions administratives, judiciaires et autres était donc aussi régulier en Amurru qu'à Ugarit, ce que ce petit lot de lettres, incomparablement plus réduit que la correspondance échangée entre Ugarit et les autorités hittites de Karkemiš ou du Ḫatti suffit à montrer. Karkemiš n'est pas mentionné dans ces lettres, ce qui est certainement dû à la limitation de cette correspondance, d'autant plus que le petit royaume de Siyannu-Ušnatu qui séparait l'Amurru de l'Ugarit avait rejeté la tutelle d'Ugarit pour passer sous la « protection » de Karkemiš.

Il ne reste que les adresses des tablettes KBo XXVIII 53 et KBo XXVIII 58 adressées par Bentešina au Grand Roi, Ḫattušili III plus probablement que Tuthaliya IV⁶⁶¹.

Du fait de sa parenté avec la famille royale hittite et de ses relations privilégiées avec Ḫattušili le roi d'Amurru était assuré de l'indulgence de son suzerain lorsqu'il était mis en cause dans telle ou telle affaire. Bentešina était intervenu, comme on l'a vu, dans la question du tribut de Niya et des cités proches (situées en Nuhašše probablement). Un certain Takuwa, l'homme d'Ariyanta, avait déclaré, sans doute dans une déposition faite devant une cour : « Bentešina a présenté la

⁶⁵⁷ A.Hagenbuchner, *KdH* n° 263, 375-377 ; Sh.Izre'el, *Amurru Akkadian. A Linguistic Study*, Atlanta 1991, II, 100-102.

⁶⁵⁸ *KdH* n° 264, 377 ; Sh.Izre'el, *ibid.*, 104-105.

⁶⁵⁹ *KdH* n° 260,370-372 ; Sh.Izre'el, *ibid.*, 103-104.

⁶⁶⁰ *KdH* n°262, 373-375 ; Sh.Izre'el, *ibid.*, 105-107.

⁶⁶¹ *KdH* n° 261, 273 ; n°365, 467 ; Sh.Izre'el, *ibid.*, 107-108.

tablette du palais. Et il l'a donnée à Tattamaru : fais-la tenir à Mon Soleil. Mais celui-ci l'a brisée contre un mur ». Il est précisé ensuite que Piḥaddu/Piḥašdu, « l'ambassadeur » bien connu, était alors près de Bentešina. Deux autres dignitaires sont cités avant la lacune finale, Takuḥli et Ḫillanni⁶⁶². Tattamaru, fils du Grand Berger et Chef des scribes sur bois, Šahurunuwa, avait épousé une nièce de Puduhepa. Il a été un témoin du traité Ulmi-Tešub. Son altercation avec Bentešina reste inexpliquée et on ne voit pas qu'elle ait compromis sa position à la cour.

Plus graves étaient les accusations portées par le roi de Babylone à l'encontre de Bentešina. Des marchands du Karduniaš avaient été tués en Ugarit, en Amurru et dans un autre pays dont le nom est cassé. Par ailleurs les hommes du roi d'Amurru n'hésitaient pas à razzier des territoires du royaume kassite. Dans sa lettre à Kadašman-Ellil II le Grand Roi cherchait à minimiser les « agressions » de son vassal et affirmait que ce dernier avait de son côté une créance de trois talents d'argent sur les marchands babyloniens, ce qui expliquait sinon justifiait ses agissements⁶⁶³.

En mariant sa fille, née de la « Grande Dame », c'est-à-dire de la princesse hittite Gaššulawiya, avec le roi d'Ugarit Ammištamru, Bentešina a renforcé sa situation en Syrie. Le fait que cette union mal assortie ait abouti à une catastrophe sous le règne de Tuthaliya IV a été l'aboutissement inattendu d'une politique habile et en général bien menée.

e) Emar et l'Aštata

Vassal pendant longtemps des rois de Mitanni le royaume d'Aštata dont la capitale, Emar, était un important port situé

⁶⁶² KUB VIII 79//XXVI 93 ; A.Hagenbuchner fait de ce texte une lettre, *KdH* n° 304, 398-405 ; contra Ph.Houwink ten Cate, « The Sudden Return of Urhi-Tešub », in *The Life and Times of Hattušili III and Tuthaliya IV*, *Fs J.de Roos*, Leiden 2006, 4-7, qui y voit une « deposition in court », cf. H.Klengel, *GS* II, 63-64, 73, 221 et n.128 p.243 ; Th.van den Hout, *Ulmiteshub*, 149-150.

⁶⁶³ KBo I 10+, II 14-33.

sur le coude de l'Euphrate à l'endroit où le fleuve changeait de direction pour s'orienter vers le sud-ouest avait un rôle important sur le plan économique mais réduit sur le plan politique. La cité était le point de départ des routes en direction de la côte méditerranéenne, d'Ugarit en particulier, ce qui explique son rôle de premier plan dans le développement des échanges commerciaux entre les royaumes mésopotamiens et les pays de l'Ouest qui est bien attesté par les textes découverts à Ras Shamra⁶⁶⁴. Šuppiluliuma avait soumis l'Aštata et conclu un accord de vassalité avec les autorités de la ville mais c'est Muršili qui était 'intervenu pour réorganiser toute la région après avoir réprimé les mouvements de révolte qui avaient éclaté en Syrie. Il est probable que c'est lui qui a donné le trône d'Emar à une nouvelle famille royale en la personne de Yaşı-Dağān (1310 av. J.C.). Mais l'ensemble de la documentation retrouvée sur place montre que les détenteurs du trône d'Emar avaient des pouvoirs restreints⁶⁶⁵. Les rois de Karkemiš disposaient d'un large pouvoir de contrôle sur le royaume et un dignitaire hittite, le « surintendant (ou le contrôleur) du pays » (LÚ.UGULA.KALAM.MA) supervisait toutes les activités administratives, religieuses et économiques des autorités locales. L'imprécision chronologique qui résulte de la nature des documents publiés rend difficile une évaluation de la situation du pays d'Emar au cours du règne de Hattušili III. Le texte RAE 201 a conservé le texte d'un « décret » du roi de Karkemiš, Ini-Tešub, confirmant la décision du Grand Roi, Muršili II (écrit Murzili), et de son père, Šahurunuwa, d'attribuer au devin (LÚ.HAL), Zu-Ba'la, à titre de don royal, les biens d'un certain Ba'al-Malik, son probable père⁶⁶⁶. Zu-

⁶⁶⁴ J.Freu, *Histoire politique du royaume d'Ugarit*, 2006, 200-203.

⁶⁶⁵ M.R.Adamthwaite, *Late Hittite Emar*, *ANES Suppl.8*, 2001, passim ; D.E.Fleming, « A Limited Kingship : Late Bronze Emar in Ancient Syria », *UF* 24, 1992, 59-71.

⁶⁶⁶ D.Arnaud, *Recherches au Pays d'Aštata. Emar VI.3*, Paris, 1986, 210-213 (RAE 201) ; A.Skaist, « The Chronology of the Legal Texts from Emar », *ZA* 88, 1998, 45-71, pp.46-47 ; 50-51 ; 57-59 ; F. di

Ba'la était alors un homme âgé qui avait plusieurs fils. L'aîné de ceux-ci, Ba'al-qarrād héritait de la charge de devin (LÚ.HAL)⁶⁶⁷. Ce texte certifie que Zu-Ba'la, un agent du pouvoir hittite, a été le contemporain d'Ini-Tešub pendant quelques années à la fin de sa vie. Il est en effet assuré que le long règne de Šahurunuwa (1310-c.1260/1255 av. J.C.) s'est achevé alors que Ḫattušili III occupait le trône du Ḫatti. Ini-Tešub, son fils, a, lui aussi, occupé longtemps le trône de Karkemiš (c.1255-1220) et a été le contemporain de Ḫattušili III et de Tuthaliya IV. Les faibles rois d'Emar qui se sont succédé à cette époque et dont la chronologie reste très indécise, ont été Ba'al-kabar, fils du fondateur de la dynastie (c.1285-1260) et ses fils, Abbanu (c.1260-1250) et Pilsu-Dagan (c. 1250-1230)⁶⁶⁸. La charge de LÚ.UGULA. KALAM. MA était exercée au début du règne d'Ini-Tešub et dans la seconde partie de celui de Ḫattušili, par le dénommé Puhi-Senni⁶⁶⁹.

9) Les relations avec le royaume kassite (Babylone)

a) La lettre KBo I 10+

Le royaume de Karduniaš avait été fondé par les chefs « barbares » des Kassites, un peuple descendu du Zagros. Ils avaient réunié la basse Mésopotamie au seizième et au quinzième siècle avant notre ère et ces souverains étrangers étaient devenus tout naturellement les héritiers des anciens rois de Babylone. Ils avaient favorisé la renaissance de l'antique culture suméro-akkadienne dans les domaines des lettres et des arts. Babylone était restée le grand centre du pays mais une

Filippo, « Notes on the Chronology of Emar Legal Tablets », *SMEA* 46, 2004, 175-214, pp.179-181.

⁶⁶⁷ M.Yamada, « The Family of Zū-Ba'la the Deviner and the Hittites », *IOS* 18, 1998, 323-334.

⁶⁶⁸ A.Skaist, « The Order of the Rulers of Emar », *Fs J.Klein*, Bethesda 2005, 568-574, propose de faire de Zū-Aštarti le septième et dernier roi de la dynastie et non le fils de Ba'al-kabar I.

⁶⁶⁹ F. di Filippo, *ibid.*, 184-188.

nouvelle résidence royale avait été installée plus au nord, à Dur-Kurigalzu (Aqarquf)⁶⁷⁰.

Des relations amicales avaient été établies entre Hittites et Kassites lors du raid de Muršili I contre Babylone et cette opération avait grandement contribué à faciliter l'installation du pouvoir kassite dans la Mésopotamie du sud, à Babylone et dans les pays de Sumer et d'Akkad.

La formation et l'expansion du Mitanni avaient rompu les liens entre l'Anatolie et le royaume de Karduniaš mais les victoires de Šuppiluliuma et le déclin de la puissance hourrite avaient entraîné le rétablissement de relations régulières et amicales entre le Ḫatti et les rois kassites. Le Grand Roi a épousé la fille de Burnaburiash II et lui a donné le nom prestigieux de Tawananna. Cette dernière a été « disgraciée » par son beau-fils, Muršili II, qui l'accusait des pires méfaits, mais cette affaire ne semble pas avoir affecté les relations diplomatiques entre les deux cours. Il est exclu que la mention du pays de Karduniaš, dans des traités hittites, comme d'un pays dans lequel le Grand Roi était susceptible de faire campagne signifie une rupture entre les deux états, ce que certains admettent. Il s'agit là de textes stéréotypés sans signification réelle. Il est vrai cependant que nous ignorons presque tout des relations maintenues entre Ḫattuša et Babylone au cours des règnes de Muršili et de Muwatalli. On sait par un message de son frère, Ḫattušili III, que celui-là avait fait venir à sa cour un prêtre incantateur et un médecin babylonien.

La longue lettre adressée par Ḫattušili III au jeune roi kassite Kadašman-Ellil II retrace l'évolution des relations entre les deux pays dans la première partie de son règne⁶⁷¹.

Après les salutations d'usage Ḫattušili rappelait à son « frère » les relations qu'il avait établies avec le père de ce dernier (Kadašman-Turgu) plusieurs années auparavant :

⁶⁷⁰ J.Brinkman, *Materials and Studies for Kassite History*, Chicago 1976, passim.

⁶⁷¹ L.Oppenheim, *Letters from Mesopotamia*, Chicago 1967, 139-142 ; A. Hagenbuchner, *KdH* n°204, 281-298 ; G.Beckman, *HDT* n°23, 132-137.

« Quand ton père et moi avons établi des relations amicales et sommes devenus des frères affectionnés, nous ne devîmes pas frères pour un seul jour. N'avons-nous pas établi des relations de fraternité et d'amitié pour toujours ? Nous avons [alors] établi [un accord] l'un envers l'autre comme suit : « Nous sommes mortels. Le survivant protégera les enfants de celui qui le premier sera allé à son destin ». Hattušili avait versé des larmes lors de la mort de son « frère » et envoyé un message aux « Grands (LÚ^{MES} GAL.MEŠ-ti/rabūti) du pays de Karduniaš » pour leur offrir ses services. Ils devaient protéger l'héritier de son frère qui était mineur, les menaçant d'attaquer leur pays s'ils lui étaient hostiles mais affirmant qu'il viendrait à leur aide en cas contraire pour les aider contre tout ennemi qui les menacerait. Le roi hittite déplorait que son interlocuteur, jeune à l'époque, n'ait pas eu connaissance de ses messages. Il demandait que les scribes survivants lui lisent maintenant ces tablettes qui prouvaient ses bonnes intentions. Le vizir Itti-Marduk-balaṭu qui avait exercé la « régence » après la mort de son maître et que les dieux, au grand dam de Hattušili, « avaient fait vivre 3600 (ans) ! », n'avait pas eu une bonne opinion de l'intervention hittite et avait jugé inadmissible l'immixtion de Hattušili dans les affaires de son pays. Il lui avait répondu : « Tu ne nous a pas écrit comme un frère. Tu nous traites comme si nous étions tes sujets. » (KBo I 10 I 7-24)

Ce qui indignait l'auteur du message : « Que mon frère me réponde : « Les aurai-je opprimés comme s'ils étaient mes sujets ? Est-ce que le peuple de Karduniaš a jamais opprimé le peuple de Hatti ? Et réciproquement est-ce que le peuple de Hatti a jamais opprimé le peuple de Karduniaš ? Je leur avais écrit avec de bonnes intentions : « La descendance de mon frère Kadašman-Turgu sera protégée ». Itti-Marduk-balaṭu lui avait répondu de façon brutale. Le roi hittite déclare n'avoir pas pris à cœur les rebuffades du vieux « régent » mais doit avouer que les relations entre les deux pays ont été gelées pendant la minorité de Kadašman-Ellil (ibid., I 25-35).

La reprise de celles-ci avec un jeune roi libéré de la tutelle de son mentor et devenu adulte n'était d'ailleurs pas facile, ce

dernier prétextant de la menace des Aḥlamu (futurs Araméens), tribus semi-nomades installées aux alentours de la vallée du moyen Euphrate, pour arrêter l'envoi de messagers en direction du Hatti. Hattušili lui répondait avec ironie :

« Comment se peut-il que toi, mon frère, tu ais interrompu l'envoi de tes messagers sous prétexte des Aḥlamu ? La puissance de ton royaume est-elle si faible ? Ou peut-être Itti-Marduk-balaṭu a-t-il parlé défavorablement à mon frère pour que mon frère interrompe l'envoi de ses messagers ? Dans le pays de mon frère les chevaux sont plus nombreux que les fétus de paille ! Aurai-je dû envoyer 1000 chars pour rencontrer ton messager à Tuttul afin qu'il échappe aux Aḥlamu ? Et si mon frère dit [ceci] : « Le roi d'Aššur ne laissera pas mon messager [entrer dans] son pays », les guerriers et les chars du roi d'Aššur sont-ils en mesure d'affronter [les armées] de ton pays ?... Le roi d'Aššur retiendrait-il ton messager [alors que mes messagers] traversent (la frontière) continuellement. Le roi d'Aššur retiendrait-il tes messagers au point que toi, [mon frère], tu ne puisses aller vers mon [pays] ? Mais, mon frère, tu es un Grand Roi... », affirmation qui était suivie par l'expression de nouveaux regrets concernant l'interruption des ambassades entre les deux capitales (ibid., I 36-54).

Il semble certain que le roi hittite cherchait, sans l'avouer, à entraîner son « frère » dans une coalition anti-assyrienne alors que lui-même était en butte aux menaces de Salmanasar sur le haut Euphrate. Pour encourager un allié réticent il en venait aux relations avec l'Egypte et à l'attitude de Kadašman-Turgu lors de la crise qui avait éclaté entre le pharaon et lui, certainement à propos de la fuite d'Urhi-Tešub. Le roi kassite avait alors mobilisé ses forces pour combattre au côté du roi hittite et renvoyé l'envoyé égyptien présent à sa cour. En fait il n'avait pas eu l'occasion de faire la guerre, l'affaire ayant été réglée à l'amiable. Aussi Hattušili, magnanime, ne voyait-il plus d'inconvénients à ce que son interlocuteur ait de bonnes relations avec le pharaon et accepte ses cadeaux (ibid., I 55-75). Après avoir rappelé l'alliance conclue avec Kadašman-Turgu (ibid., I 76- II 8) le roi hittite en venait aux différents

« commerciaux » survenus entre des ressortissants des deux pays ou plutôt entre des sujets du roi de Babylone et ceux des vassaux du roi de Ḫatti. Un procès impliquant des marchands babyloniens dont le messager Adad-šar-ilani était le témoin, était en cours devant le roi de Karkemiš, Ini-Tešub, et Ḫattušili promettait de prendre l'affaire en main si on lui envoyait les « opposants » au jugement annoncé (*ibid.*, II 9-13). Plus importantes étaient les affaires de meurtres de marchands du souverain kassite tués en Amurru, à Ugarit et dans un troisième pays dont le nom est cassé, dont les coupables n'avaient pas été inquiétés alors qu'ils auraient dû être livrés aux parents des victimes, qui les auraient jugés et, au besoin, laissé vivre. Les lieux du crime auraient dû être purifiés. Ḫattušili, en réponse, donnait une leçon de droit à son interlocuteur en précisant que si les parents du mort n'acceptaient pas une compensation en argent ils avaient le droit de réduire le coupable du meurtre en esclavage. S'il n'était pas permis de tuer un homme ayant commis une offense contre le roi qui s'était enfui à l'étranger, était-il admissible alors qu'on tue un marchand ? Il n'était pas capable de dire si les Subariens (Hourrites) avaient tué ces gens et il demandait qu'on lui envoie les parents des marchands assassinés afin qu'il juge leur affaire (*ibid.*, II 14-25).

Bentesina, roi d'Amurru, familier et gendre de Ḫattušili, était accusé d'attaquer le pays du roi de Babylone. Le roi de Ḫatti répliquait qu'il avait interrogé Bentešina mais que celui-ci lui avait répondu que les gens de Karduniaš lui devaient trois talents d'argent. Un serviteur de Bentešina était parti pour négocier à ce sujet avec le roi kassite. Quant aux attaques perpétrées contre le pays de Karduniaš, le roi d'Amurru avait juré de son innocence devant les dieux du Ḫatti en présence de l'envoyé babylonien, Adad-šar-ilani. Ḫattušili prétendait avoir fait pression sur Bentešina, son « serviteur » :

« S'il avait offensé mon frère, ne m'aurait-il pas offensé aussi ? » (*ibid.*, II 26-33)

Le roi hittite en venait alors au problème des médecins babyloniens qui étaient venus en Ḫatti à sa demande. L'un d'eux, qui « avait fait de bonnes choses », avait succombé à la maladie malgré les soins qui lui avait été prodigués. Le

messager hittite devait accompagner au pays de Karduniaš les serviteurs du défunt qui pourraient témoigner à la fois des succès de leur maître et de la générosité du roi de Ḫatti qui l'avait comblé de cadeaux consistant en chars, en chevaux, en argent raffiné et en étoffes de lin. Cependant Ḫattušili devait se défendre de l'accusation d'avoir retenu abusivement le praticien décédé. Il prétendait que lorsque son frère, le roi Muwatalli, avait retenu trop longtemps un prêtre incantatoire et un médecin à sa cour il avait protesté auprès de lui. Il était vrai que le prêtre était décédé mais le médecin, Raba-ša-Marduk (ou « le grand médecin de Marduk »), s'était marié sur place avec une parente du Grand Roi et possédait un beau domaine en Ḫatti. S'il désirait cependant revenir dans son pays natal il serait libre de le faire (*ibid.*, II 34-48)⁶⁷².

Félicitant son « frère » d'être maintenant un adulte adonné à la chasse Ḫattušili n'hésitait pas à le railler pour son absence de combativité qu'il opposait aux exploits de son père Kadašman-Turgu, exhortant le destinataire de son message à l'action : « Va contre le pays ennemi et défait l'ennemi ! [Contre quel pays mon frère] sortirait-il ? Va contre un pays sur lequel tu disposes d'une supériorité trois ou quatre fois plus grande » (*ibid.*, II 49-55).

Il y a peu de doute que l'auteur de cette remarque visait le roi d'Aššur qu'il incitait Kadašman-Ellil à attaquer en profitant d'une supériorité soi-disant écrasante. Ce dernier ne suivra pas ce conseil et évitera tout conflit avec un voisin redoutable.

Ḫattušili en venait alors à des demandes précises formulées avec une insistance marquée. Il réclamait l'envoi d'un sculpteur (ou d'un graveur) en rappelant qu'il avait renvoyé celui que Kadašman-Turgu lui avait adressé et qu'il laisserait de même le nouvel artiste retourner en Karduniaš une fois sa besogne accomplie. Il soulignait que les chevaux, en particulier les étalons, qui lui avaient été offerts étaient « bons mais trop

⁶⁷² G.Bekkman, « Mesopotamians and Mesopotamian Learning at Ḫattuša », *JCS* 35, 1983, 97-114, pp.106-107 ; T.Bryce, « Babylonian physicians at the Hittite court », in *Letters of the Great Kings*, 2003, 126-128.

petits ». Il en réclamait d'autres, de jeunes étalons surtout, d'autant plus que les vieux chevaux ne pouvaient survivre aux hivers rigoureux de son pays (*ibid.*, II 58-66).

La fin, mutilée, de la tablette, comportait des récriminations de Ḫattušili au sujet de la mauvaise qualité du lapis-lazuli offert par son correspondant et une demande d'argent pour un travail d'orfèvrerie ainsi que la promesse de cadeaux destinés au roi de Kardunias⁶⁷³.

Cet exemplaire unique de la correspondance échangée entre les cours de Ḫattuša et de Dur-Kurigalzu prouve que des relations du roi hittite étaient aussi étroites avec le roi kassite qu'avec le pharaon. Les médecins et les spécialistes des pratiques d'incantation d'origine mésopotamienne étaient prisés par les Hittites à l'égal de leurs confrères égyptiens et le roi hittite cherchait à attirer les uns et les autres à son service. La demande de sculpteurs (ou de graveurs) babyloniens pour tailler des « effigies » des souverains ou de dignitaires hittites est notable et n'a pas d'équivalent dans les messages échangés avec le roi d'Egypte.

b) Les mariages

Le mariage entre Šuppiluliuma et une fille du roi de Babylone Burnaburiaš II, à laquelle il a attribué le nom prestigieux de Tawananna, vers 1330 avant notre ère, semblait un exemple à suivre. En effet la disgrâce de Tawananna, accusée des pires méfaits par son beau-fils, Muršili II, avait sans doute amené un certain refroidissement des relations entre les cours hittite et kassite mais des rapports cordiaux avaient été rétablis au cours du règne de Muwatalli II. Prêtres incantateurs et médecins babyloniens étaient revenus à la cour hittite. Il se peut, bien que les arguments avancés par E.Edel à ce sujet soient contestés, qu'Urhi-Tešub ait épousé une princesse babylonienne et l'ait traînée avec lui lors de son périple en Syrie⁶⁷⁴.

⁶⁷³ N.Na'aman, « The Closing Paragraphs of Letter KBo I 10 », *AoF* 25, 1998, 61-67.

⁶⁷⁴ E.Edel, *ÄHK* I, n°29, 78-79 ; contra I.Singer, *Fs de Roos*, 2006, 32.

L'alliance conclue entre Ḫattušili III et Kadašman-Turgu a naturellement eu pour conséquence la reprise de négociations en vue de nouvelles unions matrimoniales entre les deux familles régnantes.

La lettre de Puduhepa à Ramsès II, KUB XXI 38, est le principal témoin de leur aboutissement :

« La fille du pays (URU !) de Karduniaš (et) [la fille] du pays d'Amurru que moi, la reine, j'ai pris pour moi-même (comme brus), n'ont-elles pas été une source d'éloges pour moi devant le peuple de Ḫatti ? C'est moi qui fit cela et (moi qui) ai pris la fille d'un Grand Roi, une étrangère, comme belle-fille » (KUB XXI 38 : 47-49).

Le double mariage avec la maison d'Amurru a fait de Bentešina le gendre des souverains hittites alors que le *tuhkanti* Nerikkaili devenait son propre gendre⁶⁷⁵. Il est donc probable qu'un double mariage a aussi été conclu avec le roi de Babylone. Il n'y a aucun doute que c'est une fille de Kadašman-Turgu (1268-1251 av. J.C.) qui a convolé en justes noces avec le fils aîné et préféré du couple royal hittite, le futur Tuthaliya IV⁶⁷⁶. Bien que son nom soit ignoré il est sûr qu'elle est demeurée l'épouse du roi de ce nom après la mort de Ḫattušili. Mais Puduhepa a conservé son titre de Grande Reine et ses prérogatives au cours de la majeure partie du règne de son fils et il n'est pas certain que la « Grande Princesse » (DUMU.MUNUS GAL) kassite soit devenue Grande Reine à son tour. Une vive tension opposera d'ailleurs la reine et sa bru au cours du règne de Tuthaliya IV⁶⁷⁷.

⁶⁷⁵ CTH 92, KBo I 8 :18-20 ; E.Weidner, *PDK* 2, 128-129.

⁶⁷⁶ F.Pintore, *Il Matrimonio Interdinastico nel Vicino Oriente Durante i Secoli XV-XIII, OrAntCol* XIV, Roma 1978, 69-71 ; G.Bekerman, *JCS* 35, 1983, 109-110 ; Ph.Houwink ten Cate, « The Hittite Dynastic Marriages of the Period between ca.1258 and 1244 B.C. », *AoF* 23, 1996, 40-75, pp.42-43 et 54-65 ; cf. I.Singer, « The title 'Great Princess' in the Hittite Empire », *UF* 23, 327-338, pp.330-332 et nn.12-17.

⁶⁷⁷ A.Ünal, *Ein Orakeltext über die Intrigen am hetitischen Hof* (KUB XXII 70=Bo 2011), Heidelberg 1978.

La réciprocité entre les deux souverains imposait qu'une fille du roi hittite et de Puduhepa épouse le fils de Kadašman-Turgu. Sa grande jeunesse a imposé d'attendre que Kadašman-Ellil II soit débarrassé de son « tuteur », Itti-Marduk-balaṭu, très hostile à une mainmise hittite sur le royaume kassite, pour que le mariage soit conclu. Celui-ci est attesté par un second passage de la lettre de Puduhepa au pharaon : « N'a-t-il pas (le roi de Babylone) pris une fille du Grand Roi, du roi de Ḫatti, le puissant roi, comme épouse ? Si tu dis : « Le roi de Karduniaš (Babylone) n'est pas un puissant roi, alors, mon frère, tu ignores le rang du roi de Karduniaš ! » (KUB XXI 38 : 55'-56')⁶⁷⁸.

Une tablette rédigée en hittite et très fragmentaire, KUB XXVI 88, est sans doute le « brouillon » d'un message adressé par Ḫattušili à un partenaire de rang égal désigné comme « mon frère » (ŠEŠ-YA) mais aussi comme « mon bien-aimé fils », qui est sans aucun doute Kadašman-Ellil, le jeune roi de Babylone. La mention de son père et du fait qu'à cette époque ce dernier avait déclaré : « une fille n'est pas disponible » montre que les négociations matrimoniales en vue du mariage du prince Tuthaliya avaient rencontré des difficultés sous le règne de Kadašman-Turgu avant d'aboutir à une conclusion heureuse. Son fils et la princesse hittite qu'il a fini par épouser étaient encore très jeunes à cette époque et les « rebuffades » dont parle la lettre ont sans doute été le fait du redoutable Itti-Marduk-balaṭu au cours de la « régence » de Kadašman-Ellil⁶⁷⁹. Il est très probable que celui-ci a fini par épouser la princesse hittite. Il l'est beaucoup moins que son successeur, Kudur-Ellil (1243-1234 av. J.C.) ait été le bénéficiaire de cette union qui était consommée lors de la conclusion des négociations matrimoniales entre Ramsès II et la sœur de la nouvelle reine de Babylone⁶⁸⁰.

⁶⁷⁸ H.G. Güterbock, *SBo* I, p.8 ; E.Edel, *ÄHK* I, 220-221.

⁶⁷⁹ A.Hagenbuchner, *KdH* n°312, 422-424 ; Ph.Houwink ten Cate, *AoF* 23, 1996, 43-45.

⁶⁸⁰ Ph. Houwink ten Cate admet que Kudur-Ellil est devenu le gendre de Ḫattušili, *ibid.*, 45.

10) Les Gasgas et les exploits du GAL.MEŠEDI Tuthaliya

a) Le « traité » avec la cité de Tiliura

Ḫattušili avait dû faire face, en tant que chef de l'armée et GAL.MEŠEDI, à la grande invasion gasga qui avait marqué la première partie du règne de son frère. Ses succès et la conquête de la ville sainte de Nerik avaient été des étapes dans la conquête du pouvoir. Les Gasgas avaient dû reconnaître leur défaite et avaient, semble-t-il, conclu des accords avec le roi de Ḫakpiš. Lors du coup d'état Ḫattušili prétend qu'il avait eu l'appui de tous les Gasgas.

Il est certain que la pacification de la région pontique, très montagneuse, n'a jamais été totale mais il est patent que les textes qui évoquent la lutte contre les tribus gasgas sont beaucoup moins nombreux pour les règnes des derniers souverains du Ḫatti, Ḫattušili III (c.1265-1240 av. J.C.), Tuthaliya IV (c.1240-1215), Arnuwanda III (c.1215-1210) et Šuppiluliyama (c.1210-1185) que pour les règnes antérieurs. Les textes qui parlent des Gasgas à l'époque de Ḫattušili III sont des rituels d'invocation et des « itinéraires » dont la tablette KUB V 1 (CTH 561) est le meilleur exemple⁶⁸¹. Bien que des conflits aient éclaté, – le jeune Tuthaliya sera le héros de l'un d'eux –, il semble que la pacification a été le mot d'ordre de la politique royale. On est revenu à la pratique des « traités » qui avait été courante à l'époque du « Moyen Royaume », sous le règne d'Arnuwanda I, en particulier⁶⁸².

Le grand texte de Ḫattušili III en ce domaine, CTH 89 (KUB XXI 29//XXIII 123//XXXI 15)⁶⁸³, qui est un « décret royal » plutôt qu'un traité au sens propre, débute par un rappel des événements ayant affecté la cité de Tiliura: « Voyez ! Moi, Ḫattušili, le Grand Roi, j'ai fait un « traité » (išbiul) avec vous,

⁶⁸¹ E. von Schuler, *Die Kaškäer*, Berlin, 1965, 168-174 (CTH 422) ; 176-184 (CTH 562) ; A. Ünal, *Hattusili III*, I/1, 1974, 32-102 (CTH 561).

⁶⁸² E.von Schuler, *Die Kaškäer*, 109-140.

⁶⁸³ E.von Schuler, *ibid.*, 145-151 ; J.Garstang, O.Gurney, *Geography*, 1959, 119-120.

les hommes de Tiliura et avec ceux des localités environnantes que toi, le gouverneur du pays (EN KUR^{T1}=BĒL MADGALT), tu administes avec les Hittites et les Gasgas ».

La cité de Tiliura était déserte depuis le temps de Ḫantili et mon père, Muršili, la reconstruisit de nouveau mais il ne put la rétablir complètement. Il la rétablit avec les déportés qu'il avait soumis par l'épée. Mais Moi, Mon Soleil, j'ai transféré beaucoup des anciens habitants [de Tiliura] qui subsistaient et je les ai ramenés et je les ai [réinstallés] à Tiliura » (KUB XXI 29 I 1-19).

La suite, très lacunaire, revenait sur l'action de Muršili II à Tiliura (ibid., I 20-26).

Le texte redevient lisible à la colonne II du recto pour rappeler le fait que l'ancien roi Ḫantili (I ou II) avait établi des « avant-postes » (parā ašatar) dans la région mais que les prédecesseurs de ce dernier, Labarna et Ḫattušili (I) n'avaient pas franchi la rivière Kummešmaha (ibid., II 1-5). Cette indication géographique permet de situer avec une assez grande précision la position de Tiliura. Le nom apparaît dans la liste KBo XIX 31 (I 13') avec Išteruwa et Anzara (la classique Zara sur la haute vallée du Maraššantiya/Halys). Elle se confond avec le comptoir des marchands assyriens, Tilimra (TCL IV 10 : 17). L'important cours d'eau mentionné ici, le Kummešmaha, correspond sûrement au Lykos classique (Kelkit Çay turc) qui a toujours formé une frontière presque infranchissable pour les rois hittites⁶⁸⁴. Il empreinte la profonde coupure qui s'étend d'est en ouest à travers la chaîne pontique depuis la Petite Arménie jusqu'à son confluent avec l'Iris. Tiliura a peut-être laissé son nom à la forteresse de Mithridate, Talaura (ou Taulara), située dans la même vallée, à l'est de la moderne Niksar, vers Reşadiye⁶⁸⁵. Elle était en tout cas proche de la forteresse refuge du célèbre roi du Pont. Après une « introduction historique » comparable à celle des traités de vassalité le roi en venait à la question des relations avec les Gasgas qui formait le cœur de l'édit :

⁶⁸⁴ RGTC 6, 421-422 (Tiliura).

⁶⁸⁵ J.Freu, LAMA 8, 1983, 176-177.

« En ce qui concerne la cité de Tiliura que guerriers et conducteurs de chars d'origine gasga ne pénètrent pas dans la cité. Que l'écuyer gasga qui monte sur le char au côté du gouverneur du pays et le conduit seul jusqu'à la porte de la cité descende (alors) du char et retourne (chez lui). Qu'il ne monte pas à la cité (ibid., II 6-13).

Il est précisé, après un passage très abîmé où était soulevé le problème des différents juridiques impliquant des dignitaires gasgas (ibid., II 14-17) : « ...Si un Gasga prend une femme (de la ville)...elle devra quitter la cité. Et si un Gasga couche en ville (avec elle) et qu'il est découvert ils (les autorités de la ville) le mettront en prison et il couchera dans la prison et ils le puniront avec [ses complices] (ibid., III 27-33)...

Et si quelqu'un achète un esclave ou une servante du pays gasga ils ne les feront pas monter à la cité ; ils resteront à son service en dehors (de la ville) ; qu'il les laisse dans (son) étable... Et si un esclave ou une servante du pays gasga franchit la porte (de la cité) ils seront arrêtés pour crime. (ibid., III 36-43). Les bouviers, les bergers et les laboureurs ne comploteront pas avec les Gasgas. Celui qui complotte avec eux, ils l'arrêteront pour crime... » (ibid., III 44-47).

Le dernier paragraphe conservé du texte est énigmatique (ibid., IV 3-16). Un problème de pureté et d'impureté est posé par un homme venu dans la ville avec femmes et enfants et évoque l'impureté du jeune chien avant d'en venir au cas des Gasgas susceptibles de séjourner à Tiliura (?) avec femmes et enfants⁶⁸⁶. Le colophon : « Première tablette, finie, du traité (avec) la cité de Tiliura (que) Ḫattušili, le Grand Roi, a fait rédiger » assure que d'autres tablettes complétaient ce « préambule ».

Ce qui subsiste montre éloquemment la méfiance qui continuait à régner envers les Gasgas que le roi prétendait pourtant s'être rallié lors de son usurpation. Il est cependant probable que certains aménagements étaient prévus dans les tablettes suivantes de l'édit, comparables à ceux précisés par

⁶⁸⁶ Cf. le commentaire d'E.von Schuler, *Die Kaškäer*, 149-151.

les « traités gasgas » conclus sous Arnuwanda I et à l'époque du Moyen Royaume⁶⁸⁷.

b) Les exploits du GAL.MEŠEDI Tuthaliya⁶⁸⁸

Les textes de Maṣat Höyük (Tapikka) énumèrent les massifs montagneux, Šakudunuwa, Šišpinuwa et Šarpunwa⁶⁸⁹, qui dominaient la capitale provinciale hittite, centre administratif et militaire contrôlant le bassin formé par la convergence des vallées de l'Iris (Yeşilırmak turc) et du Scylax (Çekerek). L'un des deux cours d'eau se confond avec le Zuliya hittite⁶⁹⁰.

Les fragments groupés dans CTH 83 appartiennent à un « texte épique » rédigé sur ordre de Ḫattušili et de Puduhepa dans l'intention avouée d'exalter les exploits de leur fils Tuthaliya qui n'était pas, en principe, destiné au trône. Le prince héritier (*tuhkanti*) Nerikkaili a été le premier, certainement pendant une grande partie du règne de son père, à occuper la place de troisième personnage du royaume. Il avait certainement des partisans et sa rétrogradation posait un problème inédit au couple royal. CTH 83 apporte une précieuse confirmation au jugement porté par F.Imparati concernant « l'apologie (ou autobiographie) » du Grand Roi qui était destinée avant tout à promouvoir l'accession du fils de Puduhepa au trône royal aux dépens de son demi-frère ainé⁶⁹¹.

Le fragment KBo XVI 36 décrit la dure bataille livrée aux montagnards Gasgas par le GAL.MEŠEDI Tuthaliya :

⁶⁸⁷ J.Freu, « Les 'barbares' gasgas et le royaume hittite », in *Barbares et Civilisés dans l'Antiquité*, Paris, coll. Kubaba 2005, 61-99.

⁶⁸⁸ R.Beal, *Hittite Military*, 1992, 336-337.

⁶⁸⁹ RGTC 6, 331 (Šak(u)tunuwa), 354 (Šarpunwa) ; 361 (Šišpinuwa).

⁶⁹⁰ J.Freu, « Les Archives de Maṣat Höyük, l'Histoire du Moyen Empire Hittite et la Géographie du Pays Gasga », *LAMA* 8, 1983, 84-219, pp.159-165

⁶⁹¹ F.Imparati, « Apology of Ḫattušili III or designation of his successor ? », *Studio Historiae Ardens, Fs Ph.Houwink ten Cate*, 1992, 143-157/*Eohen* 12, 2004, 569-587 ; cf. H.K lengel, « Tuthaliya IV. von Ḫatti / Prolegomena zu einer Bibliographie », *AoF* 18, 1991, 224-238, pp.226-229.

« ... D'un côté le mont Šakudunuwa lui fut hostile, d'un autre côté le mont Šišpinuwa lui fut hostile et d'un autre côté (encore) le mont Šarpunwa lui fut hostile. Tous les Gasgas se rassemblerent là et ils occupèrent le pont sur le fleuve Zuliya... Or le fleuve Zuliya était impétueux. Mais Ištar de Šamuha se tint près de lui. Et elle chassa le Zuliya impétueux... mais eux, à partir des rives, le bombardèrent à travers le fleuve avec arcs, flèches et pierres. Mais Ištar de Šamuha tint son bouclier au-dessus de lui. Comme il se tenait de l'autre côté du fleuve il chassa l'ennemi avec un (seul) char...Mais l'ennemi... (attaqua ?) le char... »⁶⁹².

Ce texte est un quasi-duplicat des fragments KUB XIX 8 IV 5-15 et de KUB XIX 9 IV 2-16 qui donnent à Tuthaliya le titre de GAL.MEŠEDI⁶⁹³. Un très petit fragment signale que l'ennemi avait franchi le fleuve impétueux et s'était précipité contre Tuthaliya (KBo XII 44 : 6-7). Le mont Šakudunuwa, d'où sortait une partie des Gasgas assaillants était une montagne divinisée adorée à Karahna⁶⁹⁴, c'est-à-dire à Carana Sebastopolis, la ville classique située sur le Scylax (Çekerek). La chaîne de ce nom s'étendait donc de Tapikka à Karahna, confortant la proposition de S.Alp d'identifier le Zuliya hittite au Scylax classique et au Çekerek moderne⁶⁹⁵.

Mais le district de Tapikka n'a pas été le seul théâtre des prouesses guerrières du jeune Tuthaliya. Dans la troisième colonne de KUB XIX 8 (duplicat : XIX 9 III), le Grand Roi rappelle d'abord ses propres réalisations à Nerik (*ibid.*, III 22) et le fait que ses troupes avaient échoué devant la résistance de

⁶⁹² K.K.Riemschneider, « Hethitische Fragmente historischen Inhalts aus der Zeit Ḫattušilis III », *JCS* 16, 1962, 110-121, pp. 111-115 (Fragment A=KBo XVI 36 II 3'-III 14).

⁶⁹³ K.K.Riemschneider, *ibid.*, 115-117 (fr.B-C-D) ; cf. F.Imparati, *Eohen* 12, n.65, p.585.

⁶⁹⁴ RGTC 6, 177-180 ; 6/2, 66 (Karahna) ; J.Freu, *LAMA* 8, 161-163.

⁶⁹⁵ S.Alp, « Remarques sur la Géographie de la Région du Haut Yeşil-Irmak d'après les Tablettes Hittites de Maṣat Höyük », *Florilegium Anatolicum, Fs E.Laroche*, Paris 1979, 29-35, carte p.31.

Ša[... et de Ḫatenuwa⁶⁹⁶, à l'occasion d'une imposition ou d'une levée de tribut. Mais (son fils) Tuthaliya, âgé de douze ans (*ibid.*, III 27 : "Du-ut-ha li-a-an ŠA MU.12.KAM), avait combattu Ḫumintška et Šuhupu[...]⁶⁹⁷ avant de venir à Hatenuwa avec les troupes auxiliaires (ERÍN.MEŠ NA-RA-RI ḪL.A.). Il avait reconstruit les villes de Takkupša, de ... et de Kapapahša ainsi que deux localités dans le mont Zithariya⁶⁹⁸, « exaltant ainsi le roi et la reine » (LUGAL MUNUS.LUGAL ḥal-za-a-i-iš). Le roi avait alors pris en main ces pays et les avait réorganisés en cinq ans (*ibid.*, III 27-36). Les dernières lignes, avant la lacune finale, mentionnaient de nouveau « Tuthaliya GAL.MEŠEDI »⁶⁹⁹.

Ces opérations ont été menées au nord et au nord-ouest de la capitale contre des tribus gasgas autres que celles combattues sur les rives du Zuliya.

Il est évident que la notation concernant l'âge du « Chef de la garde » avait un but apologétique. Elle apporte la preuve que des fonctions militaires, –et sacerdotales comme on le sait par ailleurs–, pouvaient être confiées à des adolescents membres de la famille royale. Il est probable qu'un officier plus âgé servait de mentor aux jeunes titulaires de postes importants, en particulier dans le commandement des armées. Un rapprochement s'impose donc entre le récit des guerres menées contre les Gasgas (CTH 83) et les « annales » du Grand Roi (CTH 82). Dans ces dernières qui décrivent l'invasion du royaume par des rebelles venant de l'Ouest, du pays de Lukka en particulier, Ḫattušili qui parle à la première personne, comme en CTH 83, signale qu'à son départ en campagne il a laissé à Ḫattuša un « guerrier (?) » de douze ou treize ans (KUB XXXI 19 I 4-5)⁷⁰⁰. Comme le fils du roi et de Puduhepa est né au plus tôt un an après la bataille de Qadeš (1275, ou

plutôt mai 1274 selon K.A.Kitchen) il faut situer vers 1260 avant notre ère les exploits guerriers mis en valeur par CTH 83. A cette date Nerikkaili était toujours le *tulkanti*. On sait par une lettre du père des deux princes, dont Ramsès a reproduit un passage dans une réponse au roi hittite, que Nerikkaili et Tuthaliya ont mené ensemble des opérations dans l'Ouest⁷⁰¹. Mais tout a été fait par Ḫattušili et Puduhepa, cités opportunément ensemble à propos des victoires de leur fils « qui exaltaient leur propre prestige » (KUB XIX 8 III 34), pour souligner que Tuthaliya était le prince le plus apte, du fait de son expérience et de son courage, à assurer la succession de son père sur le trône de Ḫatti. Ce qui était la thèse défendue à juste titre par F.Imparati. Il n'est pas assuré cependant que Ḫattušili III ait associé son fils au pouvoir suprême, qu'une période de corégence ait fait transition entre les deux règnes et qu'un coup d'état fomenté par Kurunta ait par la suite ébranlé le trône de son cousin.

c) Tuthaliya et Puduhepa : La lettre KUB XIX 23

Ce message commence ainsi : « A la reine (MUNUS.LUGAL), m[a Da]me, ainsi (parle) Tuthaliya ».

Bien que le nom du prince ne soit suivi d'aucun titre il est quasiment certain qu'il s'agit d'une lettre adressée par son fils à la reine Puduhepa⁷⁰². Le roi, son père est d'abord sobrement désigné comme « mon seigneur » (EN-IA) mais il est reconnu ensuite comme le Soleil dont il est précisé qu'il est malade à Ankuwa, l'une des résidences habituelles des souverains hittites (vo 12'-14'). Celui-ci est irrité de ne pas avoir à sa disposition certaines troupes d'élite (LÚ.MEŠ SIG₇TM). Le roi avait dépêché un envoyé à Tuthaliya à ce sujet mais ce dernier était lui-même aux prises avec un rebelle, Kappazuwa (le nom est un hapax) qui avait ravagé le Bas-Pays et même menacé Šamuha (ro 15-16). La reine avait écrit à propos d'un certain « Ḫannutti le jeune », sans doute un prêtre oraculaire chargé de consulter la volonté des dieux au moyen d'oiseaux (ro 5'-6').

⁶⁹⁶ RGTC 6, 102-103 (Ḫatinzuwa).

⁶⁹⁷ RGTC 6, 116 (Ḫumintška) ; 362 (Šuhupu[...]).

⁶⁹⁸ RGTC 6, 173 (Kapapahša) ; 387 (Takkupša) ; 513-514 (Zithara).

⁶⁹⁹ K.K.Riemschneider, *ibid.*, 117-121 ; cf. trad. in RGTC 6, 102-103.

⁷⁰⁰ O.Gurney, « The Annals of Hattusilis III », *AnSt* 47, 97, 127-139,

pp.128-129.

⁷⁰¹ E.Edel, *ÄHK*, I, n°80, 188-189 ; II, §147, 285 (KBo XXVIII 28).

⁷⁰² A.Hagenbuchner, *KdH* n°18, 27-33.

Le prince et son père étaient irrités l'un envers l'autre et la reine était l'intermédiaire chargée de réduire la tension entre les deux hommes. Tuthaliya était surtout inquiet de l'attitude des hommes de Lalanda⁷⁰³, de fieffés rebelles, dont la révolte pouvait s'étendre à tout le Bas-Pays (vo17'-20'). Il est certain que KUB XIX 23 est un texte tardif qui évoque la maladie (mortelle ?) du Grand Roi et souligne le rôle joué par la reine dans toutes les affaires de l'état. Son fils s'adresse en premier lieu à elle alors que ses relations avec son père semblent traverser une période de difficultés.

d) La succession de Ḫattušili III

Th.van den Hout a défendu l'idée que Tuthaliya avait été associé au pouvoir suprême par son père et qu'une période de corégence avait terminé le règne de Ḫattušili III. Dans un long article, dont une série d'oracles ayant un rapport avec l'avènement supposé de ce roi est l'argument principal, il a développé cette thèse⁷⁰⁴. Une seule corégence est attestée de façon certaine dans la longue histoire du royaume hittite, celle qui a fait du roi Tuthaliya II et de son « fils », Arnuwanda I, sans doute le mari-*antiyant* de sa fille Ašmunikal et son fils adoptif, des partenaires placés sur un pied de parfaite égalité et dotés simultanément du titre suprême de LUGAL.GAL au témoignage de leurs annales conjointes (CTH 143)⁷⁰⁵. Des circonstances exceptionnelles expliquent cette situation qui semble n'avoir eu ni précédent ni imitation. Aucun des textes cités à l'appui de la thèse d'une corégence de Tuthaliya et de son père n'emporte la conviction. Les fragments d'oracles, KUB XVIII 36 et XLIX 73 (CTH 582), KUB VI 9+ (CTH 578), KBo II 2 et KBo XVI 98 (CTH 577) ne présentent aucun caractère particulier qui les distingue des autres textes de ce genre. Il est intéressant de noter que dans le dernier fragment « Mon Soleil » vienne de Kummani pour monter sur le trône

(LUGAL-iznanni eš-/aš-) et qu'un oracle au moyen d'oiseaux soit interrogé à propos d'une éventuelle campagne en direction de Nerik⁷⁰⁶. Le texte de KUB XVIII 36 (//KUB VI 9+ XVIII 59) est un bon exemple de ce genre d'enquête oraculaire concernant les circonstances de la reconnaissance d'un monarque :

« Si donc jusqu'à la nouvelle année au temps du huitième mois vous, o dieux, prévoyez pour Mon Soleil la vie, il vivra. Et pour la personne de Mon Soleil toute chose à tout point de vue sera favorable. Que le premier mouton (sacrifié) soit favorable mais que le second soit défavorable. Premier mouton : Par l'intermédiaire de la 'Vieille Femme' (^{MUNUS} ŠU.GI) (on pose) la même question. Que le KIN soit favorable. L'assemblée/la totalité (*panku*) prend pour elle-même la justice et le sang du roi et les donne à la déesse Mère (DINGIR.MAH). Le second jour...il est avec les dieux. Le troisième jour elle (le) prend et il est avec les dieux : favorable. Du fait que pour Mon Soleil l'accession à la royauté a été différée, si donc jusqu'à ce que Mon Soleil s'installe dans la royauté, pour aussi longtemps qu'il sera là plus tard, Mon Soleil sera en bonne santé et n'aura rien à craindre pour sa personne : alors que le premier mouton soit favorable et le second défavorable »⁷⁰⁷. Il s'agit là d'une consultation de l'oracle fait par l'intermédiaire d'une 'Vieille femme', comme de coutume. Cette catégorie de « voyantes » était chargée d'interroger l'oracle. Il est certain que le « retard » évoqué pour la montée sur le trône du Soleil, qui est déjà le souverain, correspond au délai fixé pour la cérémonie de l'investiture au cours de laquelle tous les hommes du Ḫatti (=le *panku*) devront lui prêter serment. Le nom de Tuthaliya n'apparaît pas ici et la consultation oraculaire en question devait précéder toutes les cérémonies habituelles lors des « couronnements » de nouveaux souverains. Rien n'indique qu'une corégence ait été en cause dans ces divers textes.

⁷⁰³ RGTC 6, 240-241.

⁷⁰⁴ Th.van den Hout, « Hethitische Thronbesteigungsorakel und die Inauguration Tuthaliyas IV. », ZA 81, 1991, 274-300.

⁷⁰⁵ T.Bryce, *The Kingdom*, 2005, 128-129.

⁷⁰⁶ Th.van den Hout, ZA 81, 1991, 292-294.

⁷⁰⁷ Th.van den Hout, ibid., 279-282 ; *The Purity of Kingship*, 1998, 108-113.

La thèse selon laquelle le roi de Tarhuntashša aurait pris le pouvoir et usurpé le trône après la mort de Hattušili III a été reprise récemment par Ph.Houwink ten Cate à partir d'une analyse de la lettre KBo XVIII 48 adressée par le Grand Roi au prince Ḫešni⁷⁰⁸. L'expéditeur est identifié à Tuthaliya IV, ce qui oblige à lire : « *UMMA^dUTU^{sī} -MA A-NA Ḫešni DUMU.[LUGAL Qi-BI-MA]* au lieu de « *DUMU[-IA]* » à la première ligne du message, lecture qui avait été adoptée par A.Hagenbuchner et qui reste la plus probable. Le message aurait été en ce cas l'œuvre de Hattušili III et son destinataire le fils de celui-ci ou un prince royal proche du souverain. Comme la tablette a été retrouvée à Boğazköy il est probable qu'elle n'a pas été envoyée. Le roi est préoccupé par la situation ou par l'action du roi de Karkemish auquel « notre ennemi » ne cesse d'écrire : « Le roi [de Karkemish] ne fomentera aucun trouble à ton ennemi. Mon Soleil qui [...] n'attisera pas l'affaire du roi de Karkemish » (KBo XVIII 48, vo 7'-10')⁷⁰⁹. Comme l'a bien vu H.Klengel il est très probable que « l'ennemi » (^{l'U}KUR) mentionné par l'auteur du message soit ici le roi d'Aššur et non Kurunt(iy)a, roi de Tarhuntashša, comme le propose Ph.Houwink ten Cate, ce qui renforce l'idée que la lettre émane de la chancellerie de Hattušili, ennemi irréductible du roi assyrien Salmanasar I avec lequel son fils se réconciliera⁷¹⁰. Le prince Huzziya dont le nom apparaît dans un passage très lacunaire (vo 17') peut renvoyer aussi au règne de Hattušili III plutôt qu'à celui de Tuthaliya IV.

Pour Ph.Houwink ten Cate, au contraire, la missive aurait eu pour expéditeur le roi Tuthaliya IV, chassé de sa capitale, et pour destinataire, à Hattuša, le fidèle prince (de Karkemish),

Ḫešni, dont la « conspiration », connue par divers textes,⁷¹¹ aurait été dirigée, avec l'accord du roi exilé, contre Kurunta et non contre le roi Tuthaliya IV!⁷¹² L'expression ^{L'}KUR serait ici une abréviation de Kurunt(iy)a et l'investigation oraculaire CTH 577 (KUB V 24+XVI 31+ XVIII 57), datée du règne de Hattušili III, aurait conduit à l'éviction de Kurunta de sa position de *tukkanti* (à laquelle il n'a certainement jamais accédé !)⁷¹³. Les deux « conspirations » de Kurunta et de Ḫešni se seraient succédé mais la seconde aurait été dirigée contre l'usurpateur et non contre le Grand Roi.

Il est possible que là défaite du souverain hittite à Niğiriya ait incité Kurunta à prendre le titre de « Tabarna, LUGAL.GAL », attesté par les bulles retrouvées au Nişantepe et par l'inscription de Hatip⁷¹⁴. Mais tout semble montrer que le fait accompli a été accepté, au moins tacitement, dans la capitale et que le royaume affaibli a été dirigé, à partir d'une certaine date, par trois souverains, le grand Roi de Ḫatti, « primus inter pares », le roi de Karkemish et le roi de Tarhuntashša. La lettre tardive d'un roi de Tarhuntashša au dernier roi d'Ugarit, Ammurapi (c.1210-1185 av. J.C.), est la preuve du maintien de bonnes relations entre les diverses métropoles de l'empire au cours des dernières décennies de son existence.

En fait la réalité du Staatsstreicht de Kurunta est très douteuse et la recherche archéologique a montré que la soi-disant couche stratigraphique O.St 4 n'existe pas et qu'il était impossible de supposer que Tuthaliya IV avait reconstruit la Ville Haute de Hattuša pour effacer les destructions provoquées par le coup

⁷⁰⁸ A.Hagenbuchner, *KdH* n°5, 7-12 ; R.H.Beal, *JAOS* 113, 1989, 245-250 (compte rendu) ; Ph.Houwink ten Cate, « The apparently delayed Homecoming of Tudaliya IV to his Capital Hattuša », in *The Life and Times of Hattušili III and Tuthaliya IV*, 2006, 107-115.

⁷⁰⁹ Interprétation de G.Beckman, *WO* 23, 1992, 175.

⁷¹⁰ H.Klengel, *GS* I, 62-63, 94 et n.57.

⁷¹¹ R.Stefanini, « La scongiura di Hesni (XXXI 68), in *Studi Ittiti, Athenaeum* 40, 22-36 ; A.Tani, « More about the 'Hešni Conspiracy' », *AoF* 28, 2001, 154-164.

⁷¹² Ph.Houwink ten Cate, *The Life and Times*, 2006, 109-112.

⁷¹³ Idem, ibid., 112-114 (KBo 18.48 Rev.).

⁷¹⁴ P.Neve, *AA* 1987, 401-408, Abb. 20a-b ; *Hattuša Stadt der Götter und Tempel*, Mainz am Rhein 1993, Abb. 40-42 ; A.M.Dinçol, « Die Entdeckung des Felsmonuments in Hatip », *Tuba-Ar* 1, 1998, 27-34.

d'état supposé de son cousin⁷¹⁵. Il semble qu'il faille en revenir à une présentation plus sobre des événements et admettre que Tuthaliya IV a succédé très régulièrement à son père, sans avoir bénéficié d'une période de corégence avant le décès de celui-ci, vers 1240 avant notre ère, et qu'il a gouverné, non sans crises, pendant une vingtaine d'années environ avec sa mère, la reine Puduhepa. C'est sans doute elle qui a négocié, peut-être avant la mort de son mari le mariage d'une seconde fille avec Ramsès II, union qui sera vraisemblablement réalisée au début du règne de son fils. Même si la reine-mère a conservé un rôle de premier plan il est caractéristique du nouveau règne que son nom ne figure pas sur la tablette de Bronze. Son fils est ainsi revenu à la pratique diplomatique traditionnelle qui excluait la souveraineté des accords internationaux ou des traités conclus avec les vassaux.

A la mort de Ḫattušili III le royaume semblait plus solide que jamais. Les pays louvites avaient été réintégrés dans l'empire après une révolte de grande ampleur. Des Gasgas s'étaient ralliés et la menace des tribus insoumises était devenue beaucoup moins inquiétante.

La paix avec l'Egypte assurait la pérennité de la domination hittite en Syrie septentrionale et la prospérité des riches vassaux de la région que la reprise du commerce a favorisée. La menace assyrienne s'était nettement réduite du fait de la vieillesse du roi Salmanasar. Une ombre pesait néanmoins sur la royauté du successeur de Ḫattušili III, celle du coup d'état qui avait assuré le pouvoir à ce dernier et celle du second coup de force qui avait entraîné l'élimination du premier héritier du trône, Nerikkaili, au profit du fils préféré, Tuthaliya.

⁷¹⁵ J. Seher, « Chronology in Ḫattuša : New Approaches to an Old Problem », *BYZAS* 4, 2006, 197-213, pp. 203-208 ; « Ḫattuša-Tuthaliya-Stadt ? », *The Life and Times of Ḫattušili III and Tuthaliya IV*, 2006, 131-146, pp. 135-136.

Conclusion

L'autorité suprême en pays hittite est restée au 13^{ème} siècle av. J.C. ce qu'elle était depuis les origines. Le « Grand Roi, Tabarna, [“]UTU^{ši} (Mon Soleil), Héros, aimé de la divinité », chef de guerre et grand prêtre de tous les dieux disposait de tous les pouvoirs. Il était le juge suprême et ses édits ou instructions (*išhiul*) avaient force de lois.

L'usage de plus en plus répandu des signes hiéroglyphiques a encouragé les souverains à se faire représenter sur d'immenses bas-reliefs sculptés sur des parois rocheuses. A Sirkeli, en Cilicie le roi Muwatalli II est ainsi représenté en majesté. A Firaktin Ḫattušili III fait une offrande ou une libation au dieu de l'Orage alors que Puduhepa procède de la même façon envers une déesse⁷¹⁶.

Il semble que les souverains qui ont succédé à Šuppiluliuma ont manifesté une plus grande piété ou, tout au moins, une plus grande attention à leurs obligations religieuses et surtout cultuelles que le grand conquérant. Muršili II a reproché à son père d'avoir négligé d'accomplir ses devoirs envers les divinités alors qu'il menait campagne « en pays hourrite ». Lui-même n'a pas hésité à interrompre ses opérations militaires pour pouvoir célébrer en temps voulu telle ou telle cérémonie en l'honneur d'une divinité. Muwatalli a peut-être quitté Ḫattuša pour des raisons en partie religieuses. Quant au roi Ḫattušili III et à la reine Puduhepa ils ont ostensiblement fait de la déesse de Šamuha, Ištar/Šauška, leur guide dans tous les événements auxquels ils ont été mêlés, en particulier lors du coup d'état. Il est vrai que prières et « confessions » ont en général dénoncé les fautes ou même les crimes de leurs prédécesseurs respectifs plutôt que les leurs !

Il se peut que l'abondance relative de la documentation afférente à ces règnes fausse les perspectives mais il est certain que le traitement bienveillant réservé au roi déchu, Urhi-Tešub, a été sans doute l'effet de la religiosité nouvelle qui s'était

⁷¹⁶ K. Bittel, *Les Hittites, L'univers des Formes*, Paris 1976, 174-175 (Sirkeli) ; 174, 176-177 (Fraktin).

développée dans les milieux dirigeants et de la crainte des dieux plutôt que d'un sentiment « humanitaire » au sens moderne de l'expression. Il faut cependant remarquer que la révision générale du « Code des lois » a été marquée par un adoucissement général des peines et une humanisation notable de la législation⁷¹⁷.

Le système de gouvernement et l'administration du royaume au cours des trois règnes de Muršili II, de Muwatalli II et de Hattušili III est connu par divers textes et, en particulier, par la liste des témoins mentionnés par quelques « traités » conclus à cette époque. La plus complète est celle qui sert de conclusion au traité Ulmi-Tešub (CTH 106) imposé par Hattušili III à son neveu Kurunta/Ulmi-Tešub, roi (vassal) de Tarḫuntašša. Les personnages qui apparaissent dans ce genre de textes n'ont souvent que le titre de « fils royal » (DUMU LUGAL). Il est assuré, comme l'avait brillamment démontré F.Imparati que la plupart n'étaient pas les fils du souverain régnant. Des scribes reçoivent ce titre bien qu'il soit assuré que certains d'entre eux sinon tous étaient d'origine babylonienne ou syrienne. Les « fils royaux » véritables avaient une place de choix dans l'énumération des dignitaires. Ils précédaient en règle générale les rois vassaux et les hauts personnages de la cour aux fonctions prestigieuses dans l'ordre des préséances⁷¹⁸. Un parent par alliance du souverain ou de la reine (gendre ou neveu) était toujours mentionné avant un roi vassal de sa propre famille, son propre père en général.

Beaucoup des dits DUMU.LUGAL étaient cependant des membres de la famille royale au sens large et formaient un très large clan d'apparentés plus ou moins proches du souverain régnant. Le GAL.MEŠEDI (le chef de la garde) était en général le frère, parfois le fils du roi et d'autres princes proches du couple royal, neveux ou cousins, occupaient des postes de premier plan, soit à la cour, soit en province. Un neveu de

Šuppiluliuma est ainsi resté « 20 ans » gouverneur de Palatummana, en grande partie sous le règne de son cousin, le roi Muršili II. Des « instructions » précisaien t les tâches et les devoirs des Grands⁷¹⁹, des gouverneurs de provinces (*BĒL MADGALTI*)⁷²⁰, des « maires » (*Hazannu*)⁷²¹, des chefs de garnison (LÚ.DUGUD), des membres de la garde royale⁷²², aussi bien qu'aux petits personnels, majordomes (LÚ.SAG), serviteurs du palais, etc. L'organisation du clergé était aussi soigneusement encadrée par des « instructions » précises⁷²³. Une monarchie administrative, dont le corps des scribes formait la base, avait en partie remplacé, sans l'abolir, le régime de clans qui avait longtemps dominé. Les chefs de la chancellerie, GAL.DUB.SAR et GAL.DUB.SAR.GIŠ (Chef des scribes sur bois) étaient des personnages de confiance, proches du monarque. Eux seuls et leurs subordonnés avaient la maîtrise des cunéiformes et des hiéroglyphes. Eux seuls rédigeaient lettres, édits, prières, rituels, comptes-rendus des actions en justice, textes oraculaires, « textes mythologiques et littéraires », etc.

La plupart appartenaient à des familles de spécialistes, souvent d'origine mésopotamienne ou syrienne, et étaient capables de maîtriser les diverses langues, en particulier l'akkadien, le néosité (hittite), le louvite et le hourrite dont l'usage était habituel dans leurs bureaux. L'exemple de Mittanamuwa, chancelier de Muršili II puis de Muwatalli et, enfin, gouverneur de Hattuša, auquel ses fils ont succédé dans ses fonctions administratives est un exemple parlant du rôle et de l'importance de la corporation. Dans les listes de témoins qui

⁷¹⁷ H.A.Hoffner, *The Laws of the Hittites. A Critical Edition. DMOA* 23, Leiden New York, Köln, 1997, passim.

⁷¹⁸ F.Imparati, « 'Signori e 'figli del re' », *OA* 44, 1975, 80-95= *Eothén* 12,2004, 103-120.

⁷¹⁹ F.Pecchioli Daddi, « Il *Ḫazan(n)u* », *OA* 14, 1975, 93-136 (CTH 257).

⁷²⁰ H.G.Güterbock, Th.van den Hout, *The Hittite Instruction for the Royal Bodyguard, AS* n°24, Chicago 1991.

⁷²¹ A.Taggar-Cohen, *Hittite Priesthood, TdH* 26, Heidelberg 2006.

viennent clore les traités ils occupent des places de choix au côté des princes et des hauts dignitaires et sont dotés souvent du titre de « fils royal» (DUMU.LUGAL).

Les « gouverneurs » et les « maires » (*hazannu*) dirigeaient l'administration provinciale mais n'avaient qu'une autonomie réduite. Il est certain que des « Anciens » formaient des corps constitués qui gardaient une influence reconnue et une certaine autorité dans les localités provinciales du royaume bien que leurs apparitions soient relativement rares dans la documentation conservée. Ils étaient les représentants d'un peuple d'hommes libres formé en grande majorité de paysans/éleveurs et d'artisans soumis au service militaire et à deux grandes prestations, *šahhan* (redevance) et *luzzi* (corvée) dont les biens et le personnel des « princes », des prêtres et des scribes ainsi qu'eux-mêmes étaient exempts⁷²⁴.

Le caractère le plus remarquable qui a distingué l'empire hittite à l'âge du Bronze Récent des royaumes contemporains, Egypte, Aššur et Kardunias (Babylone), a tenu à son caractère d'état « quasi-fédéral » tel qu'il était sorti des mains de Suppiluliuma et de Muršili II.

En Anatolie les pays louvites satellites du grand rival du royaume de Hatti, l'Arzawa, sont devenus, après la victoire de Muršili II, des « seigneuries » puis des royaumes étroitement soumis au pouvoir central et liés par des traités contraignants aux Grands Rois hittites. Les pays de Mira, de Haballa et de la rivière Šeha, auxquels le roi Muwatalli II a adjoint le Wiluša, ont ainsi été réduits à l'état de simples dépendances du Hatti, parfois surveillées par des garnisons hittites.

La situation a été profondément modifiée par le choix, provisoire mais troublant, d'une nouvelle capitale, qu'a réalisé le roi Muwatalli II. Le retour de la cour à Hattuša a laissé subsister un centre de pouvoir dans le Bas-Pays et le roi Hattušili a résolu le problème en installant à Tarhuntashša son neveu Kurunta ce qui a laissé planer une menace sur ses

héritiers. Il semble qu'il n'y ait pas eu de coup d'état fomenté par Kurunta mais ce dernier se prévaudra de sa filiation pour se proclamer, peut-être en profitant d'une défaite de son cousin, Grand Roi, *tabarna*, Héros. Il n'y aura pas cependant, contrairement à ce qui est souvent affirmé, de « guerre de sécession » et Tarhuntashša restera, semble-t-il, jusqu'au bout une dépendance du pouvoir central hittite dirigé à Hattuša par un souverain et suzerain devenu un *primus inter pares* au côté des rois de Karkemiš et de Tarhuntashša.

Il se peut qu'un autre « apanage » ait été constitué au profit d'un « fils royal » dans le pays de Tummana. Quelques textes parlent en effet d'un « roi de Tummana ». Le plus probable est de supposer que son titulaire a été un fils de Hattušili III⁷²⁵.

Par ailleurs des princes ou des scribes sont appelés « l'homme de telle ou telle localité », ce qui implique une certaine dévolution du pouvoir des gouverneurs sur les cités en question.

En Syrie les efforts des pharaons, Horemheb, Séthi I et enfin Ramsès II pour le remettre en cause n'ont pas réussi à ébranler profondément l'ordre hittite. Seul l'Amurru a fait déflection pendant quelques années avant d'être contraint de rentrer au bercail à la suite de la bataille de Qadeš et de redevenir sous un prince allié à la famille royale hittite l'un des plus fermes soutiens de son suzerain dans toute la région. Un précieux et unique document, la « lettre du général », témoigne éloquemment de l'observation stricte par les rois vassaux des obligations militaires qui résultaient des traités solennels qui leur avaient été imposés. La lettre retrouvée à Ugarit apporte la preuve de l'importance des forces que pouvait mobiliser le Grand Roi dans les royaumes syriens, Ugarit, l'Amurru, Qadeš et autres dont le roi de Karkemiš, frère, neveu puis cousin du suzerain devait prendre la tête en cas de conflit. L'autre parent, chef d'une troisième branche de la famille royale, le roi d'Alep, a joué un rôle religieux plus que politique dans les affaires de l'empire et dans les affaires régionales.

⁷²⁴ Cf. pour l'ensemble des activités et dignités : F. Pecchioli Daddi, *Mestieri, professioni e dignità nell'Anatolia ittita*, Incunabula Graeca 69, Roma 1982.

⁷²⁵ RGTC 6/2, 173 (KUB XXXVIII 26 ; KUB XLVI 37 ; KUB XLVIII 105+KBo XII 53).

Il faut d'ailleurs remarquer que le système vassalique instauré par Šuppiluliuma était d'une grande souplesse. Plusieurs royaumes dont les actes de rébellion étaient endémiques ont été purement et simplement annexés à ce que l'on peut appeler le « domaine royal » des souverains hittites. Un gouverneur nommé directement par le Grand Roi administrait ainsi les pays (anciens royaumes) de Mukiš (Alalah), de Niya et de Nuhašše. Les riches pays syriens payaient de lourds tributs à leur suzerain, 500 sicles d'or (peut-être réduits après la sécession du pays de Šiyannu-Ušnatū) pour Ugarit, 300 pour l'Amurru. A Ugarit et en Aštata (Emar), dont la documentation est particulièrement abondante on peut étudier le caractère concret de la domination hittite dans les pays soumis ou associés. Les termes des traités ne rendent qu'imparfaitement compte de la nature de celle-ci. Sur tous ces pays pesait la lourde présence des princes, envoyés et « marchands » hittites qui profitaient de leur situation pour tirer des pays conquis des avantages très importants en prestations diverses, taxes, « cadeaux » plus ou moins obligatoires, logement et autres « bénéfices ». Il est vrai que Ḫattušili a strictement réglementé le séjour des « marchands » hittites à Ugarit à la demande de son vassal. Par ailleurs les « *tamkāru* » d'Ugarit ont, eux aussi largement bénéficié des avantages procurés par la « *pax hethitica* » qui a régné en Syrie au cours de toute la période de la domination hittite et, en particulier, après la conclusion de la paix avec l'Egypte. La période des trois grands règnes, des cinq si l'on compte ceux d'Arnuwanda I et de Mušili III, qui se sont succédé de c.1319 à c.1240 av.J.C. a vu le développement du conflit, parsemé de trêves, qui avait éclaté à la fin du règne de Šuppiluliuma entre les rois hittites et les pharaons et elle en a vu l'heureuse fin. Il pouvait sembler qu'une longue période de paix s'était ainsi ouverte et que rien ne pouvait menacer le retour à l'équilibre et à la bonne entente entre les puissances de l'Orient qu'avait inauguré le grand traité de paix et d'alliance éternelle conclue par le pharaon Ramsès II et le Grand Roi Ḫattušili III. Environ cinquante-cinq ans plus tard le royaume hittite avait disparu.